



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION



République du
Sénégal

Présentation des émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Novembre 2022

Revue qualité par **Deloitte.**



UMOA-Titres

Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

2022

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

www.umoatitres.org



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

Revue qualité par **Deloitte.**

Sommaire

ACRONYMES.....	5
ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR.....	8
SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	9
BREF APERÇU DU PAYS.....	10
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS.....	11
1.1 Système politique	11
1.2 Organisation administrative	12
1.3 Situation géographique	12
1.4 Population	13
1.5 Éducation	15
1.6 Santé	15
1.7 Emploi	17
1.8 Rappel des principaux agrégats	18
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....	20
2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut	20
2.2 Détail du produit intérieur brut	23
3 PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	29
3.1 Réalisations et achèvement récents	29
3.2 Réalisations à venir	34
4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....	40
4.1 Éléments structurels	40
4.2 Système bancaire et marchés financiers	43
4.3 Taux d'inflation	51
4.4 Taux de change	52
4.5 Réserves étrangères	52
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	53
5.1 Balance des paiements	53
5.2 Commerce régional	55
5.3 Commerce international	61
5.4 Investissements directs étrangers	64
5.5 Intégration régionale	65
6 QUALITÉ DE SIGNATURE.....	67
6.1 Climat des affaires	67
6.2 Gouvernance financière	67
6.3 Notation financière	68
7 FINANCES PUBLIQUES.....	69
7.1 Budget	69
7.2 Politiques fiscales	72
7.3 Projet de loi de finances	73

8	FACTEURS DE RISQUE.....	76
8.1	Risques liés à la sécurité intérieure	76
8.2	Risques sociaux	76
8.3	Risques macroéconomiques	77
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources	78
8.5	Risques sanitaires	79
8.6	Risques environnementaux	80
9	SITUATION DE LA DETTE.....	81
9.1	Description générale de la dette publique	81
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	84
9.3	La dette extérieure	95
9.4	Dette intérieure	97
9.5	Viabilité et soutenabilité	99
10	ANNEXES.....	101
11	LEXIQUE.....	102

ACRONYMES

AED	: Arab Emirates Dirham
AFD	: Agence Française de Développement
AID	: Association Internationale pour le Développement Economique
AIDB	: Aéroport International de Blaise Diagne
ANPEJ	: Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOF	: Afrique Occidentale Française
APR	: Alliance Pour la République
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BBY	: Benno Bokk Yaakar
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BIC	: Bureau d'Information sur le Crédit
BID	: Banque Islamique de Développement
BIRD	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BOS	: Bureau Opérationnel de Suivi du PSE
BT	: Bon du Trésor
C°	: Degré Celsius
CESE	: Conseil Economique Social et Environnemental
CFA	: Communauté Financière Africaine
CGI	: Code Général des Impôts
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CIA	: Central Intelligence Agency
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
CNO	: Centre National d'Oncologie
CNY	: China Yuan
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CST	: Contribution Spéciale du secteur des télécommunications
CVD	: Cadre de Viabilité de la Dette
DD	: Direction de la Dette
DER	: Délégation Générale à l'entreprenariat Rapide
DGCPT	: Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	: Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques
DGPSN	: Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DMC	: Direction de la Monnaie et du Crédit
DPEE	: Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	: Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
ENES	: Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EUR	: Euro
F	: Degré Fahrenheit
FECT	: Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole

FMI	: Fonds Monétaire International
FSE	: Fonds de soutien à l'énergie
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GBP	: Great Britain Pound
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HID	: Hôpital International de Dakar
HIMO	: Programme des Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
ICPE	: Instrument de Coordination de la Politique Economique
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INF	: Inferieur
IRSESSEF	: Institut de Recherche en Santé de Surveillance Epidémiologique et de Formation
ISDA	: International Swaps and Derivatives Association
ISPE	: Instrument de Soutien à la Politique Economique
ISIN	: International Securities Identification Numbers
ISPE	: Instrument de Soutien à la Politique Economique
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
JPY	: Japan Yen
LFI	: Loi de Finances Initiale
LFR	: Loi de Finances Rectificative
MIGA	: Agence Multilatérale de garantie des investissements
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
OPEP	: Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
OT	: Obligation du Trésor
PACASEN	: Programme d'Appui aux communes et Agglomérations du Sénégal
PAP	: Programme d'Action Prioritaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et moyennes entreprises
PMI	: Petites et moyennes industries
PNBSF	: Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAAO	: Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	: Partenariat Public Privé
PPTD	: Programme Pays de Promotion du Travail Décent
PRACAS	: Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PREAC	: Programme des Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PREV	: Prévision
PSE	: Plan Sénégal Emergent
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics

PUDC	: Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire
PUMA	: Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers
RGPHAE	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAR	: Société Africaine de Raffinage
SAR	: Saudi Arabia Riyal
SDMT	: Stratégie de Dette à Moyen Terme
SENELEC	: Société Nationale d'Electricité
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SFI	: Société Financière Internationale
SOMIVA	: Société Minière de la Vallée du Fleuve
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SUP	: Supérieur
TCA	: Taxe sur les Chiffres d'Affaires
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TER	: Train Express Régional
TMP	: Taux Moyen Pondéré
TPS	: Taxe sur les Prestations de Services
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	: Unité de Compte
UCAD	: Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine
USAID	: United States Agency for International Development
USD	: United States Dollar
VA	: Valeur Actuelle
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WEO	: World Economic Outlook
XOF	: Franc CFA de l'Afrique de l'Ouest
ZES	: Zones Economiques Spéciales

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ
PUBLIQUE ET DU TRÉSOR

NT 5226 N° /MFB/DGCPT/DDP

Dakar, le

10 OCT 2022

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Mamadou Moustapha BA, Ministre des Finances et du Budget, agissant au nom et pour le compte de l'État du Sénégal, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et que je n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Sénégal, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont caractérisées par des incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Sénégal ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Pour le Ministre des
Finances et du Budget
et par Délégation
Le Secrétaire Général
Abdoulaye MNIÉ

Le Sénégal, dont la capitale est Dakar, est l'une des démocraties les plus stables en Afrique. Le pays est situé sur le point le plus occidental du continent africain au niveau de la côte atlantique avec une population estimée à 17 215 433 personnes en 2021 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Le Sénégal est la deuxième plus grande économie de la zone UEMOA en termes de PIB (15 319,1 milliards de FCFA en 2021¹) après celle de la Côte d'Ivoire.

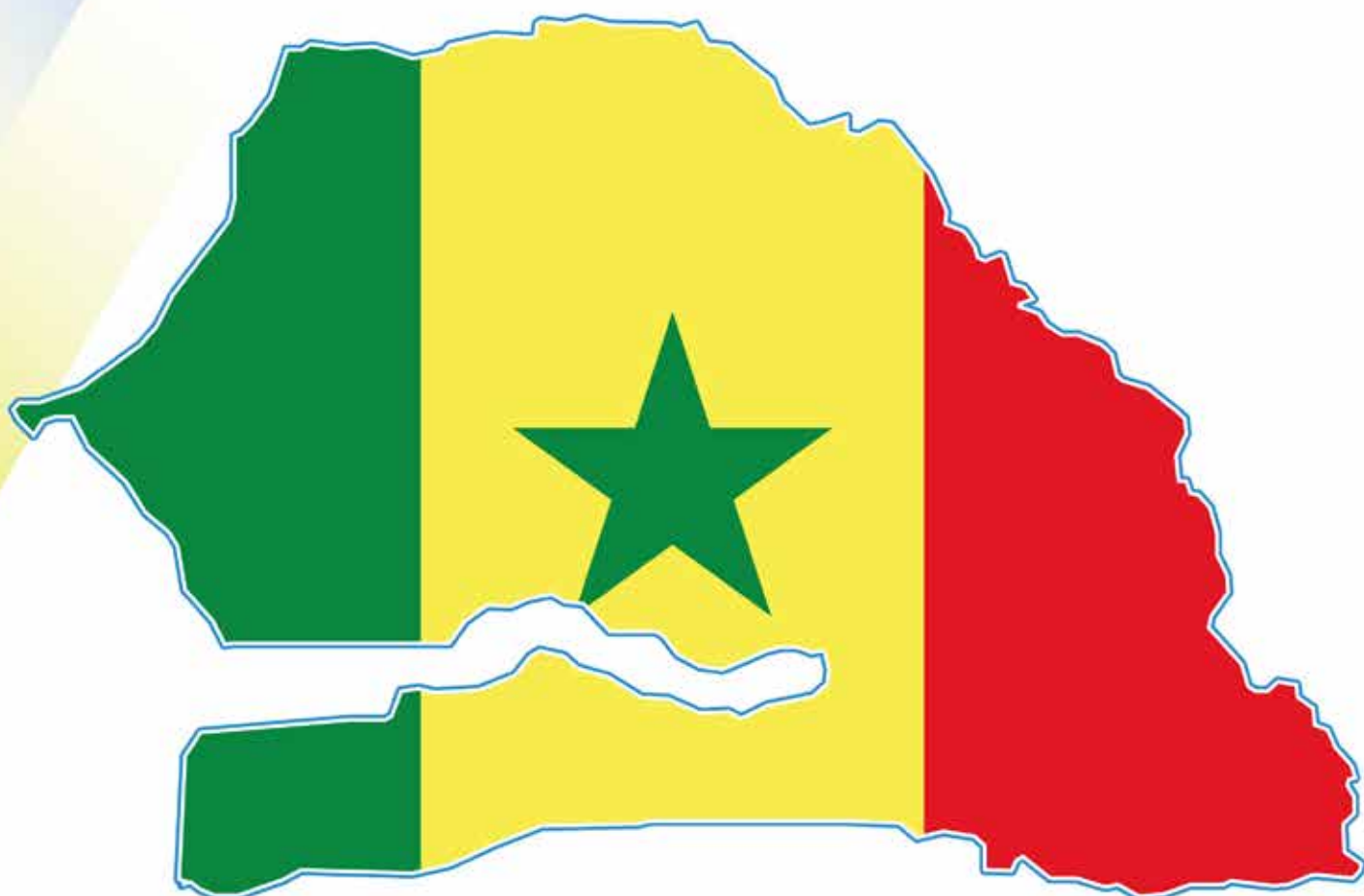
Avant l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) par le gouvernement en janvier 2014, le Sénégal a connu une longue période de croissance relativement lente. L'objectif du PSE était d'accélérer le développement économique du Sénégal et de transformer le pays en une économie émergente à l'horizon 2035. De 6,4 % en 2015, la croissance du PIB réel du Sénégal s'est établie à 7,4 % en 2017 et 4,6% en 2019 selon la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE). L'activité économique a connu un ralentissement en 2020, avec une croissance du PIB réel de 1,3 % à cause de la crise sanitaire mondiale. Les mesures inscrites dans le Programme de Résilience Economique (PRES) doublées du Plan d'actions prioritaires II (PAP 2A) ajusté et accéléré devraient jeter les bases d'une relance rapide et consolidée de l'économie nationale. En 2021, la croissance du PIB réel a atteint 6,1 % soit une accélération de 4,8 points de pourcentage par rapport à 2020.

Le Sénégal a réussi à maintenir une économie relativement diversifiée dans les années précédant le COVID-19. Le secteur des services (tertiaire) a été le plus important, avec une contribution de 51,0 % au PIB nominal en 2019 en raison de son dynamisme et de sa croissance continue. La même année, les secteurs secondaire et primaire ont représenté respectivement 23,6 % et 14,9 % du PIB nominal. En 2021, le secteur tertiaire a connu une progression de 5,7% après une chute de 0,1% constatée en 2020.

Le Sénégal a obtenu son indépendance de la France en 1960. Le président actuel, Macky Sall, a été élu en 2012 et a été réélu pour un second mandat en 2019. Le Parlement du Sénégal comprend actuellement une chambre monocamérale appelée l'Assemblée nationale. Le Parlement compte 165 sièges dont les membres sont élus pour cinq ans au suffrage universel (105 par vote majoritaire et 60 au scrutin proportionnel).

¹ DPEE (juin 2021)

République du Sénégal



Superficie
196 722 km²



Population
17 215 433 Hbts
(source : ANSD)



Capitale
Dakar



Régime
Présidentiel



Monnaie
FCFA



Langue Officielle
Français



PIB Nominal en 2021
15 319,1 milliards
FCFA
(source : DPEE)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture**, la **pêche**, le **tourisme** et les **services**
- ▶ Taux de croissance en 2021 : **6,1%** du PIB
- ▶ Taux d'endettement en 2021 : **67,2%** du PIB

1.1 Système politique

La première Constitution du Sénégal a été adoptée le 24 janvier 1959. Elle consacre l'intégration du Sénégal à la Fédération du Mali. Le 4 avril 1960, par un accord avec le gouvernement du Général Charles de Gaulle, Léopold Sédar Senghor obtient l'indépendance de la Fédération du Mali, qui réunit le Sénégal et le Soudan français (actuel Mali), deux colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF). L'indépendance est effective le 20 juin et le Sénégal se retire de la fédération le 20 août de la même année. Léopold Sédar Senghor devient le Président de la nouvelle République du Sénégal. La constitution a été modifiée le 7 mars 1963 pour l'établissement d'un régime présidentiel.

Le Sénégal est une République dirigée par le Président qui est le chef de l'Etat. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. La durée de son mandat, renouvelable une seule fois, est maintenant de cinq ans. Son gouvernement est placé en principe sous la tutelle du Premier Ministre qui est nommé par le Président. Bien que le poste de Premier Ministre soit resté vacant depuis mai 2019, son rétablissement annoncé en décembre 2021 a vu la nomination au mois de septembre 2022 de M. Amadou Ba comme Premier Ministre. Le pouvoir exécutif est détenu par le gouvernement et le pouvoir législatif par le Parlement.

1.1.1 Le pouvoir exécutif

Le Président est élu au suffrage universel direct avec un vote majoritaire à deux tours pour un mandat qui est maintenant de cinq ans, renouvelable une fois. Le président actuel, M. Macky SALL, a été réélu le 24 février 2019 avec 58,27 % des voix pour un mandat de 5 ans se terminant en 2024.

En vertu de la Constitution, le Président de la République est le gardien de la Constitution et le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance et de l'intégrité du territoire. De par les pouvoirs qui lui sont conférés, le Président est le Chef suprême des Armées.

Le Président choisit les membres du gouvernement sur proposition du Premier Ministre. Il nomme par décret les membres du Conseil constitutionnel, le tribunal chargé de valider la constitutionnalité des lois, pour un mandat non renouvelable de six ans.

Le Président nomme aussi les 80 membres du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Pour le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), le Président désigne 70 membres et les 80 restants sont élus au suffrage universel indirect. En outre, il nomme aussi les employés de haut rang de la fonction publique.

En cas de décès ou d'incapacité du Chef de l'Etat, le Président de l'Assemblée Nationale assume la fonction de Président de la République et organise des élections présidentielles entre 60 et 90 jours après que le Conseil constitutionnel ait confirmé la vacance du bureau de l'exécutif.

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a connu quatre chefs d'Etat, qui ont tous été élus démocratiquement : Léopold Sédar Senghor (1960-1980), Abdou Diouf (1981-2000), Abdoulaye Wade (2000-2012) et Macky Sall (en fonction depuis 2012).

1.1.2 Pouvoir législatif

L'Assemblée Nationale compte 165 sièges. Ses membres sont élus au suffrage universel pour cinq ans. Le Président de l'Assemblée Nationale est élu pour un mandat de cinq ans par ses membres. Le président actuel de l'Assemblée Nationale est Monsieur Moustapha Niassé, réélu le 14 septembre 2017. Les membres de l'Assemblée nationale issus de la nouvelle élection législative du 31 juillet devront être installés le 12 septembre 2022, et à la suite un nouveau bureau de l'Assemblée nationale sera élu. L'Assemblée Nationale est en session parlementaire du mois d'octobre au mois de juin.

Le Parlement supervise les activités du gouvernement par des questions écrites et orales. Il peut également

recourir à une motion de censure à sa propre initiative, auquel cas ce dernier doit immédiatement présenter sa démission au Président.

Les dernières élections législatives du 31 juillet 2022 ont été remportées par la coalition au pouvoir avec 49,5 % des suffrages exprimés. Au total, la coalition au pouvoir, Benno Bokk Yakar, a remporté 82 sièges sur 165. Elle est suivie de la coalition Yewwi Askan Wi qui dispose de 56 sièges et de la coalition Wallu Sénégal qui totalise 24 sièges. Au plus fort reste, la coalition Bokk Gis Gis/Iiguèy, la coalition Alternative pour une Assemblée de rupture (Aar Sénégal) et la coalition Les serviteurs/Mpr seront représentées chacune par un député.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le Sénégal a hérité plusieurs de ses textes juridiques du système de droit civil français. Les principales sources de droit au Sénégal sont la Constitution, les traités internationaux, la législation adoptée par le Parlement et les décrets gouvernementaux. Les textes juridiques du Sénégal sont publiés au Journal Officiel de la République du Sénégal, par le secrétariat général du gouvernement.

Le système judiciaire du Sénégal est divisé en Conseil constitutionnel, Cour suprême, Cour des comptes, Haute Cour de justice et tribunaux inférieurs. Le Conseil constitutionnel et la Cour suprême représentent les plus hautes instances judiciaires du Sénégal. Le Conseil constitutionnel est responsable de la protection des droits constitutionnels et juridiques, pour résoudre les conflits entre l'exécutif et le législatif, et régler le processus électoral. Ses décisions ne peuvent être portées en appel.

La loi constitutionnelle en avril 2016 a augmenté le nombre de juges du Conseil constitutionnel de cinq à sept, nommés pour six ans. Le Conseil constitutionnel a le pouvoir de déterminer la conformité des lois avec la Constitution et peut opposer son veto à des lois proposées qui sont considérées comme contraire à la Constitution avant leur entrée en vigueur.

La Cour suprême est le tribunal administratif et judiciaire suprême et le forum de contrôle judiciaire des activités du Président, du gouvernement et d'autres organismes publics. Elle a également

un rôle consultatif, le Président, le Parlement et le gouvernement pouvant renvoyer des projets de lois et règlements pour des conseils juridiques.

La Haute Cour de justice statue sur les allégations de trahison ou de violation du serment fait contre le Président et les allégations de crimes ou complot contre la sûreté de la République à l'encontre des ministres.

1.2 Organisation administrative

Le Sénégal est divisé en 14 régions dont chacune est administrée par un gouverneur. Chaque région est divisée en départements administratifs qui sont subdivisés eux-mêmes en arrondissements. Les services administratifs sont dirigés par des préfets et chaque arrondissement est présidé par un sous-préfet. Les villages dans les zones rurales et les quartiers dans les zones urbaines constituent les plus petites régions de l'autorité administrative et sont respectivement gérés par les chefs de village et les chefs de quartier. Les gouverneurs, préfets et sous-préfets sont nommés par le Président, les chefs de village et les chefs de quartier sont nommés ou reconnus respectivement par les sous-préfets et préfets.

1.3 Situation géographique

Le Sénégal est situé au point le plus occidental de la côte atlantique du continent africain. La République, de 196 722 km² de superficie, est limitée au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée-Bissau, à l'Ouest par la Gambie et par l'océan Atlantique sur un littoral de 531 km. La capitale, Dakar, est sur une péninsule située sur la côte Ouest avec une superficie d'environ 500 km². Le pays est plat avec un sol sablonneux ne dépassant pas 130 mètres d'altitude, à l'exception de la frontière sud-est près de la Guinée. Trois grands fleuves traversent le Sénégal : le fleuve Sénégal dans le Nord (1 641 km de long), la rivière Gambie (1 120 km de long) et la rivière Casamance (300 km de long) dans le Sud.

Le climat est tropical, chaud et humide avec une température moyenne de 17°C pendant la saison sèche (novembre à juin) et 27°C durant la saison des pluies (juillet à octobre). Le paysage se caractérise

par trois types de végétation : forêt au sud, savane à l'intérieur et steppe au nord.

1.4 Population

Selon le dernier recensement de la population de l'ANSD en 2013, la population du Sénégal était

d'environ 13,5 millions d'habitants et a enregistré un taux de croissance annuel de 2,5 % par rapport au dernier recensement de 2002. Le prochain recensement est prévu en 2023. Selon l'ANSD, la population du Sénégal était estimée à 17,2 millions en 2021 et devrait atteindre 17,7 millions d'habitants en 2022.

Tableau 1. Population du Sénégal en 2021

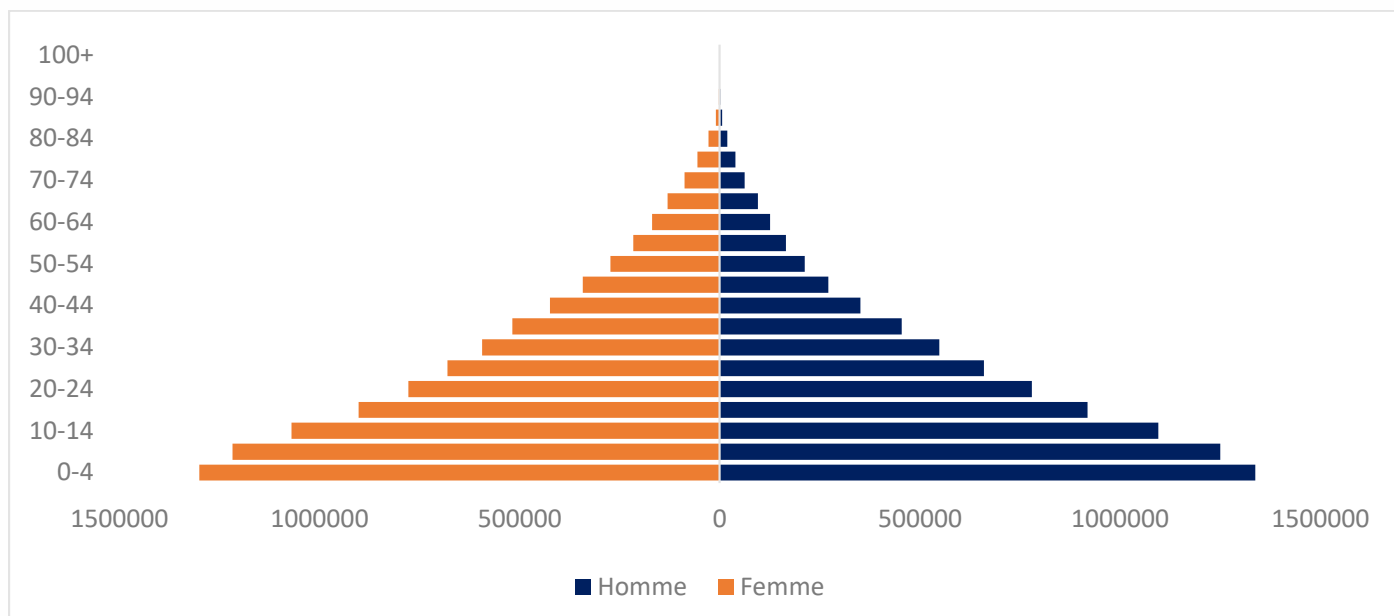
Catégorie	2019	2020	2021	% en 2022
Urbain	7 602 080	7 546 988	8 160 493	47,38 %
Rural	8 607 045	9 158 620	9 063 004	52,62 %
Homme	8 068 782	8 314 250	8 566 367	49,76 %
Femme	8 140 343	8 391 358	8 649 066	50,24 %
Population Totale	16 209 125	16 705 608	17 215 433	-

Source : ANSD – Annuaire de la population du Sénégal, 2021

D'après les données de l'ANSD, la population du Sénégal est passée de 13,5 millions d'habitants en 2013 à 17,2 millions d'habitants en 2021 (selon les dernières statistiques de l'ANSD). Le taux de croissance annuel moyen serait de 3,1 %. L'Agence

précise que la population du Sénégal est caractérisée en 2021 par une population très jeune, plus de la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 3,6 % de la population totale du pays.

Figure 1. Pyramide des âges du Sénégal en 2021

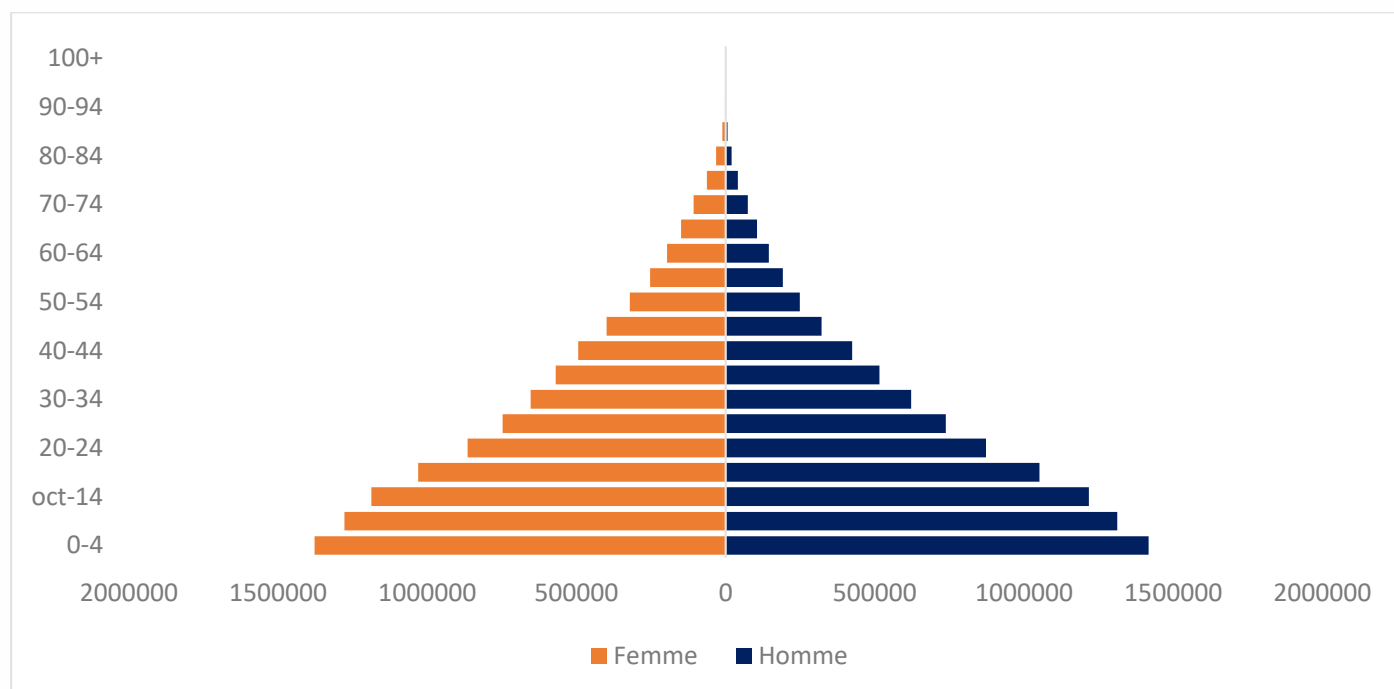


Source : https://www.populationpyramid.net/senegal/2021/#google_vignette/

Selon l'annuaire de la population du Sénégal de 2021, la population est composée de 49,76 % d'hommes et 50,24 % de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des groupes d'âges. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans le groupe des moins de 23 ans : 50,9% pour les hommes contre 49,1 % pour les femmes. Les femmes sont plus nombreuses dans le groupe d'âges 23 ans et plus : 51,8 % contre 48,2 % pour les hommes.

Selon l'ANSD, en 2021, plus de la moitié de la population du Sénégal vivait en milieu rural (52,62 %) par rapport à 47,38 % dans les zones urbaines. La population de la région de Dakar était d'environ 3,94 millions en 2021 représentant 22,88 % de la population totale.

Figure 2. Projection Pyramide des âges du Sénégal en 2025



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/Sénégal/>

Tableau 2. Répartition de la population par zone de résidence en 2020 et projections

Indicateurs en %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Urbain	46	46,2	46,5	46,7	46,9	45,2	47,4	47,6	47,8	47,9	48,2
Rural	54	53,8	53,5	53,3	53,1	54,8	52,6	52,4	52,2	52,0	51,8

Source : Rapport Projection population ANSD

1.5 Éducation

Le système éducatif du Sénégal est organisé en deux secteurs :

- i) L'éducation formelle qui est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

- ii) L'éducation non formelle qui comprend essentiellement l'alphabetisation.

Le taux brut de scolarisation au primaire du Sénégal est passé de 84,93 % en 2015 à 83,01 % en 2020 selon l'UNESCO. Le taux brut de scolarisation de l'enseignement secondaire est passé de 50,94 % en 2015 à 46,56 % en 2020. L'enseignement supérieur a enregistré un taux brut de scolarisation de 10,8 % en 2015 et 14 % en 2020.

Tableau 3. Taux de scolarisation brut par niveau d'étude

Indicateurs (%)		2016	2017	2018	2019	2020
Taux Brut de Scolarisation à L'élémentaire	Garçons	81	80,2	80,4	87,6	77,25
	Filles	89,3	92,2	92,6	76,7	88,92
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire	Garçons	50,7	47	45,9	-	43,1
	Filles	57,1	54,3	53,3	-	50,9
Taux Brut de Scolarisation au Supérieur	Garçons	13,7	14,4	15,2	15	15,7
	Filles	8,1	8,6	10,3	11,3	12,3

Source : Recensement scolaire 2018-DPRE/MEN
: <http://uis.unesco.org/fr/country/sn>

L'enseignement supérieur a connu une croissance importante du nombre d'étudiants, estimé à plus de 160 000 en 2018. L'afflux important d'inscriptions a posé des problèmes pour les universités publiques d'accueillir un nombre croissant d'étudiants, malgré l'émergence d'institutions privées.

Les dépenses du secteur de l'éducation n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2010. En 2018, 21,6% du budget de l'État étaient consacrés à l'éducation. Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) a dépensé 430,9 milliards FCFA en 2018. Toutefois, 79,3% de ses dépenses étaient consacrées à la masse salariale (enseignants principalement) ; 17% aux autres dépenses de fonctionnement, et seulement 2,6% aux investissements. Selon la Banque Mondiale, les dépenses publiques en éducation représentaient 5,28% du PIB en 2019.

1.6 Santé

Le système de santé sénégalais est organisé selon une structure pyramidale à trois niveaux : central, intermédiaire et périphérique. Le niveau central correspond au sommet de la pyramide et regroupe les services ministériels et les centres hospitaliers universitaires. Le niveau intermédiaire fait référence à la région médicale et aux centres hospitaliers régionaux. La base de la structure pyramidale est constituée par le district sanitaire dans lequel se trouvent les postes de santé et les centres de santé. Le nombre de médecins dans le secteur public selon l'annuaire des statistiques sanitaires et sociales du Sénégal en 2016 était de 1 154, les infirmiers employés par l'État de 1 445 et les sages-femmes étaient au nombre de 1 524.

Tableau 4.

Statistiques générales indiquant l'état de santé de la population

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Espérance de vie des hommes	64,4	64,8	65,3	65,8	66,2	66,7	67,1	67,6	68	68,5	68,9
Espérance de vie des femmes	66,8	67,2	67,7	68,1	68,5	69	69,4	69,8	70,3	70,7	71,1
Espérance de vie totale	65,6	66	66,5	66,9	67,4	67,8	68,3	68,7	69,2	69,6	70
Taux de mortalité infantile (0-1 an)	44,7	43,2	41,6	40,1	38,6	37,1	35,8	34,4	33,1	31,8	30,6
Taux de mortalité infanto - juvénile (0-5 ans)	66,4	63,7	61	58,3	55,6	53,1	50,7	48,4	46,1	44	41,8

Source : ANSD et OMS

Le tableau ci-dessus montre que l'espérance de vie au Sénégal a progressé en passant de 65,6 ans en 2015 à 68,3 ans en 2021. Ce taux est projeté à 70 ans en 2025 par l'ANSD. La politique de santé du Sénégal a été définie dans le Plan National de Développement Sanitaire et Sociale (PNDSS) pour la période allant de 2019 à 2028. La mise en œuvre du PNDSS 2019-2028 est soutenue par la vision d'un Sénégal où tous les individus, tous les ménages et toutes les collectivités bénéficient d'un accès universel à des services de santé et d'action sociale de qualité sans aucune forme d'exclusion et où, il leur est garanti un niveau de santé et de bien-être économiquement et socialement productif ». Le Plan tend vers l'atteinte de la Couverture Sanitaire Universelle au Sénégal. Il est basé sur trois axes stratégiques et 15 résultats intermédiaires :

- **Gouvernance et financement**

Dans le cadre de la gouvernance et du financement de la santé et de l'action sociale, les défis se résument comme suit :

- Amélioration du système de régulation ;
- Renforcement du pilotage et de la coordination du secteur notamment au niveau intermédiaire ;
- Mobilisation des ressources domestiques et extérieures ;
- Efficience dans l'utilisation des ressources.

- **Offre de services de santé et d'action sociale**

Les défis de l'offre de services de santé et d'action sociale sont les suivants :

- Mise en œuvre du Programme d'Investissement Sectoriel (PIS) conformément aux normes établies par la carte sanitaire ;
- Renforcement de la sécurité sanitaire nationale et internationale ;
- Amélioration de la gestion des urgences ;
- Amélioration de la prise en charge du couple mère enfant et des ado-jeunes ;
- Disponibilité des médicaments et autres produits de santé de qualité ;
- Renforcement des soins de santé primaires ;
- Renforcement de la promotion de la santé et de la prévention ;
- Amélioration de la lutte contre les endémies majeures.

- **Protection sociale**

En matière de protection sociale, les défis suivants ont été identifiés :

- i) Renforcement des mécanismes de mise en œuvre de l'assurance maladie ;
- ii) Mise en cohérence des différentes interventions pour une protection sociale efficace et efficiente ;
- iii) Renforcement de la participation et de l'engagement communautaire.

Selon les estimations de l'ANSD, le taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) est passé de 66,4 % en 2015 à 50,7 % en 2021. Cette baisse est en partie attribuable à une amélioration significative de la couverture vaccinale nationale, qui est passée de 59 % des enfants de 12-23 mois en 2005 à 76,6 % en 2018.

Selon la Banque mondiale, le taux de mortalité maternelle était de 315 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017, soit une baisse de 26,2% par rapport à 2005. Cependant, cette baisse a été insuffisante pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de 127 décès pour 100.000 naissances vivantes à l'horizon 2015.

Le paludisme est endémique dans tout le Sénégal et la population entière est exposée à la maladie. Selon l'OMS, le nombre de décès dus au paludisme est passé de 1 275 en 2000 à 373 en 2020, ce qui représente une réduction de 70,7% grâce au Programme National de Lutte contre le Paludisme

(PNLP). Ces résultats probants ont permis au Sénégal d'atteindre les objectifs de Roll Back Malaria (RBM) en 2015.

Le sida est d'ampleur modérée et en déclin au Sénégal. Les dernières estimations de ONUSIDA montrent une baisse progressive de la prévalence chez les 15-49 ans depuis 2005 passant de 0,7 % à 0,3 % en 2020. Au Sénégal, 0,4 % des femmes et 0,3 % des hommes de 15-49 ans sont positifs au VIH.

Comme l'ensemble des pays du monde entier, le pays est confronté à la pandémie de la COVID-19 avec 86 111 cas déclarés positifs, dont 84 129 guéris, 1 966 décédés et 15 sous traitement à la date du 31 mai 2022.

1.7 Emploi

Selon l'ANSD, la population active était estimée à 55,8 % de la population en âge de travailler au quatrième trimestre 2021. Cette population active varie selon le milieu de résidence, avec 57,2 % en milieu urbain contre 54,3 % en milieu rural. Ce taux varie également selon le sexe, 64,5 % des hommes en âge de travailler sont sur le marché du travail contre 48,8 % de femmes.

Selon la Banque Mondiale, la population active a varié entre 3,7 millions et 4,2 millions d'individus sur la période 2015-2020.

Tableau 5. Répartition de la population active

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population active totale	3 762 684	3 878 098	3 996 440	4 122 275	4 252 308	4 255 232
Femme	40,2 %	40,2 %	40,3 %	40,4 %	40,5 %	40,5 %
Homme	59,8 %	59,8 %	59,7 %	59,6 %	59,5 %	59,5 %

Source : Banque Mondiale (World Development Indicators)

La taille de l'économie informelle au Sénégal rend difficile la comptabilisation du taux de chômage mais, selon l'ANSD, le taux de chômage des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) était estimé à 24,1 % au quatrième trimestre de 2021, soit une hausse de 7,8 points de pourcentage par rapport

au dernier trimestre de 2020. Il est légèrement plus élevé en milieu rural où 29,8 % de la population active sont au chômage contre 19,1 % en zone urbaine. Le chômage touche davantage les femmes (35,8 %) que les hommes (13,0 %).

Tableau 6. Indicateurs relatifs au taux chômage (en %)

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de chômage	15,70	14,30	16,90	16,70	24,50
Femme	22,10	24,10	27,60	26,30	35,80
Homme	9,60	6,20	8,60	9,30	13,00
Rural	13,10	16,00	18,70	17,10	29,80
Urbain	18,60	12,50	15,50	16,30	19,10

Source : ANSD (ENES)

1.8 Rappel des principaux agrégats

1.8.1 Niveau de Développement

L'IDH est élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et fournit une mesure sommaire pour évaluer les progrès à long terme selon trois dimensions de base du développement humain : une vie longue et saine, l'accès à l'éducation et à un niveau de vie décent.

En 2020, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) au Sénégal s'est établie à 0,512 (pour une valeur de 1 au maximum) positionnant le pays à la 168^{ème} place sur les 189 pays selon le dernier rapport du PNUD. Le Sénégal recule ainsi de deux places puisqu'il était classé 166^{ème} dans le dernier rapport. Néanmoins, entre 1990 et 2020, la valeur de

l'IDH au Sénégal est passée de 0,376 à 0,512 soit une augmentation de 36,2 %.

L'indice de GINI mesure le degré d'inégalité de la distribution des revenus monétaires. Plus la valeur est proche de zéro, plus la société a une répartition égalitaire des revenus. Inversement, plus la valeur est proche de 100, plus les revenus sont très inégalement répartis dans toute la société. Au regard de la nouvelle dynamique enclenchée par le PSE, les inégalités de revenus ont connu une baisse, en atteste l'indice de GINI qui passe de 39,6 en 2014 à 36² en 2018 selon le Ministère des Finances. Le PIB réel par tête du Sénégal est passé de 800 200 FCFA à 815 300 FCFA entre 2020 et 2021. Son niveau est projeté à 834 900 FCFA en 2022. Sur la période 2016-2021, il a connu une progression de 9,0 %.

Tableau 7. Le PIB réel par tête

Economie nationale	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PIB Réel (en milliards FCFA)	11 059,7	11 877,4	12 614,9	13 196,9	13 371,9	14 182,8	14 912,9
PIB Réel par tête (milliers FCFA)	747,3	778,5	802,2	814,14	800,44	823,4	840,7

Source : DPEE, ANS

Tableau 8.

Principaux agrégats macroéconomiques (données en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

SENEGAL	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 PREV
Economie nationale							
PIB Nominal	11 283,4	12 191,8	12 840,2	13 709,6	14 097,9	15 319,1	16 922,4
Croissance du PIB réel (en %)	6,4	7,4	6,2	4,6	1,3	6,1	5,1
Taux d'investissement (en % du PIB)	23,9	25,8	28,3	28,9	27,6	29,6	30,9
Taux d'inflation moyen annuel (en %)	0,8	2,2	0,5	1,0	2,5	2,2	6,0
Balance des paiements							
Exports FOB	1 703,5	1 907,8	2 147,4	2 594,4	2 410,9	2 845,4	3 489,4
Imports FOB	2 868,2	3 476,8	4 033,8	4 282,1	4 148,9	4 709,6	5 723,4
Solde commercial	-1 164,7	-1 569,0	-1 886,4	-1 687,7	-1 676,2	-1 978,9	-2 353,6
Balance courante	-472,5	-887,2	-1 230,4	-1 112,1	-1 423,5	-1 562,7	-1 484,0
En pourcentage du PIB nominal (%)	-4,2%	-7,3%	-9,6%	-8,1%	-10,1%	-10,2%	-8,8%
Finances publiques							
Recettes et dons	2 334,6	2 376,6	2 425,5	2 789,1	2 842,7	2 979,4	3 498,1
Dépenses totales	2 703,9	2 738,8	2 902,9	3 326,2	3 745,7	3 938,7	4 553,2
Solde budgétaire	-369,3	-362,2	-477,4	-537,1	-903,0	-959,3	-1 055,1
Dettes publiques							
Dettes intérieures	1 686,3	1 359	971,6	929,6	1 957,1	2 673,7	3 498,1
Dettes extérieures	3 625,9	4 611,8	6 208,64	6 895,6	6 946,2	7 623,3	9 097,9
Dettes publiques (en % du PIB nominal)	47,1	49,0	55,9	57,1	63,2	67,2	64,6
Déficit budgétaire							
En valeur	369,3	362,2	477,4	537,1	903,0	959,3	784
En pourcentage du PIB nominal (%)	3,3	3,0	3,7	3,9	6,4	6,3	6,2

Source : DPEE, DGCPT, BCEAO

2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut

2.1.1 Niveau du Produit Intérieur Brut

Le PIB nominal du Sénégal est passé de 11 283,4 milliards de FCFA en 2016 à 14 097,9 milliards de

FCFA en 2020. Il est estimé à 15 319,1 milliards de FCFA en 2021 et pourrait atteindre 16 922,4 milliards de FCFA en 2022.

Tableau 9. Evolution du PIB nominal³

En milliards de FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
					Prov.	Est.	Prév.
PIB Nominal	11 283,4	12 191,8	12 840,2	13 709,6	14 097,9	15 319,1	16 922,4

Source : DPEE⁴

2.1.2 Croissance du PIB réel

Depuis la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent en 2014 (PSE I et II⁵), l'économie sénégalaise s'est inscrite sur un nouveau sentier de croissance de plus de 6,2 % en moyenne sur la période 2015-2019. Le

taux de croissance du PIB réel en 2020 est estimé à 1,3 %⁶ contre 4,6 % en 2019. Selon les estimations de la DPEE, il s'est établi à 6,1 % en 2021. La croissance de l'activité devrait se consolider en 2022 avec une progression du PIB réel attendue de +5,1 %.

Tableau 10. Evolution de la croissance réelle du Sénégal de 2016 à 2022 (en %)

SENEGAL	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
					Prov.	Est.	Est.
PIB réel	6,4	7,4	6,2	4,6	1,3	6,1	5,1
Secteur primaire	5,4	11,5	8,1	4,3	12,8	-1,0	5,3
Secteur secondaire	3,6	7,1	6,5	5,0	-0,4	10,9	4,9
Secteur tertiaire⁷	7,6	5,8	5,4	4,3	-0,1	5,7	5,2
Taxes sur biens et services	8,1	10,9	6,9	5,6	-3,4	8,2	5,1

Source : DPEE

³ Sur la base des nouveaux comptes nationaux, rebasé en 2014.

⁴ Selon les estimations de la DPEE (juin 2022).

⁵ PSE Phase I, PSE Phase II et PSE Phase II ajustée.

⁶ Ce ralentissement de l'activité économique en 2020 est à mettre en liaison avec la pandémie de la Covid-19 qui a fini par impacter négativement l'économie mondiale et par ricochet l'économie sénégalaise avec comme corollaire la fermeture des frontières, des écoles et universités, la limitation du transport interurbain et l'instauration d'un couvre-feu.

⁸ Y compris les services d'administration publique (production non marchande).

La performance moyenne sur la période 2016-2020 s'explique en grande partie par une activité dynamique du **secteur primaire** (8,4 %⁸) et la bonne tenue du secteur secondaire (4,3 %) et du secteur tertiaire (4,6 %⁹). En effet, avec la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS) doublé de la redéfinition de ses priorités¹⁰ dans sa phase 2 et les mesures prises dans le cadre du Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES¹¹), le secteur primaire a été dynamique avec un taux de croissance réel de 12,8 % en 2020 contre 4,3 % un an auparavant.

Cette performance remarquable du secteur primaire en 2020 s'explique principalement par la bonne tenue des sous-secteurs de l'agriculture et activités annexes avec un taux de croissance réel de 18,8 % contre 4,2 % en 2019. Le sous-secteur de la pêche et la pisciculture a été le plus touché dans le secteur primaire par la pandémie de la Covid-19 avec un repli de l'activité de 8,2 % en 2020¹².

S'agissant du **secteur secondaire**, il a subi de pleins fouets la crise du Coronavirus, qui a fini par dérégler la chaîne d'approvisionnement en biens et services. En 2020, la contraction de l'activité dans le secondaire de 5,4 %¹³ s'expliquerait, notamment, par les difficultés du sous-secteur de la construction

(- 21,6 %), suivi des activités de fabrication de produits chimiques (- 10,8 %), de fabrication des produits agro-alimentaires (- 6,0 %), de raffinage de pétrole (-4,4 %) et des activités extractives (-3,2 %). En revanche, la contraction du secteur secondaire a été atténuée par la bonne tenue des sous-secteurs de matériaux de construction (+ 7,4 %) et Eau, Assainissement et Traitement des déchets (+ 8,5 %).

Dans le **secteur tertiaire**, l'activité a enregistré un taux de croissance de 4,6 % en moyenne sur la période 2016-2020 malgré le repli observé en 2020. Le secteur tertiaire, qui pèse plus de 40% du PIB, chuterait de 4,4 points de croissance en 2020 par rapport à l'année précédente. Les effets négatifs directs et indirects de la Covid-19 n'ont épargné aucun sous-secteur du secteur tertiaire à l'exception des services spécialisés, scientifiques et techniques (+ 19,8 %¹⁴), des Services d'administration publique (+ 3,6 %) et des activités de santé et action sociale (+2,3%).

Les sous-secteurs qui ont été fortement impactés et négativement sont : les services d'hébergement et restauration (- 27,0 %), les transports (- 17,0 %), l'enseignement (- 12,7 %), les services de soutien au bureau (- 11,4 %), le commerce (- 8,5 %) ainsi que les activités à caractère collectif ou personnel (-7,6 %).

8 Taux de croissance annuel moyen sur la période 2016-2020.

9 Il s'agit de taux de croissance moyen annuel sur la période 2016-2020

10 Dans la phase II du PRACAS, les priorités du PRACAS ont été modifiées et désormais elles s'articulent autour de : (i) l'intensification de la production agricole ; (ii) la maîtrise de l'eau ; (iii) la valorisation et la mise en marché des produits agricoles ; (iv) la gestion de la qualité et ; (v) la recherche et le développement.

11 Le Sénégal a élaboré un plan de riposte, à la crise de la Covid-19, dénommé Programme de Résilience économique et sociale (PRES) visant à renforcer le système de santé, soutenir les populations et atténuer les effets négatifs de la crise sur les entreprises. Il est décliné en quatre (04) axes à savoir (i) la santé, (ii) la résilience sociale, (iii) le soutien au secteur privé et le maintien des emplois et (iv) la sécurisation de l'approvisionnement en denrées de première nécessité, énergie, hydrocarbures et produits pharmaceutiques. Le financement du PRES est évalué à 1 000 milliards, soit 7,0% du PIB. Au 04 novembre 2020, les dépenses décaissables sont estimées à 628,4 milliards. Elles sont constituées de dépenses budgétaires pour 558,4 milliards et une opération de trésorerie de 70 milliards.

12 En liaison avec les mesures prises par les autorités sénégalaises, notamment, la fermeture des frontières terrestre, aérienne et maritime.

13 Avec un taux de croissance réel - 0,4 % en 2020 contre 5,0% en 2019, soit un repli de l'activité de - 5,4 points de pourcentage (pp) en 2020. Cependant, la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, les programmes d'habitat social ainsi que la construction d'un stade olympique et d'hôtels de proximité à Diamniadio en perspectives des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2022) devrait conforter l'activité des BTP.

14 Points de pourcentage (pp)

Tableau 11. Evolution du taux de croissance réel par sous-secteur (en %)

Taux de croissance réel (en %)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
					Prov.	Est.	Prév.
Secteur Primaire	5,4	11,5	8,1	4,3	12,8	-1,0	5,3
Agriculture et activités annexes	3,8	16,4	10,2	4,2	18,8	- 2,0	5,1
Elevage et chasse	8,7	3,5	3,8	3,2	4,4	2,4	5,1
Sylviculture, exploitation forestière,	3,1	2,7	1,5	5,0	1,1	3,0	3,5
Pêche et pisciculture	8,5	3,8	6,9	8,3	-8,2	-3,0	9,1
Secteur Secondaire	3,6	7,1	6,5	5,0	-0,4	10,9	4,9
Activités extractives	-16,2	12,5	29,6	2,2	-1,0	25,3	7,4
Fabrication de produits agro-alimentaire	5,6	3,2	5,9	4,8	-1,2	8,6	4,4
Raffinage pétrole, cokéfaction	5,2	1,2	-15,1	5,2	-9,6	5,9	-21,6
Fabrication de produits chimiques	21,5	4,4	15,1	6,4	-4,4	9,8	5,4
Matériaux de construction	7,3	6,4	4,2	0,3	7,8	15,3	2,7
Autres industries manufacturières	5,3	7,7	2,5	3,3	1,1	7,7	4,8
Electricité et Gaz	7,4	6,6	6,4	8,3	5,9	7,1	6,8
Eau, Assainissement et Traitement des déchets	3,0	7,6	2,7	3,3	11,8	4,2	3,9
Construction	5,6	15,9	5,7	14,3	-7,2	15,6	7,3
Secteur Tertiaire¹⁵	7,6	5,8	5,4	4,3	-0,1	5,7	5,2
Commerce	6,1	8,5	7,4	5,4	-3,1	6,2	5,6
Transports	4,7	7,6	6,0	7,9	-9,2	10,8	7,3
Services d'hébergements et restauration	3,7	6,2	4,3	7,2	-19,8	3,2	4,7
Information et Communication	0,1	8,3	1,8	2,5	-3,4	11,6	4,9
Services financiers et d'assurance	2,6	10,8	6,0	11,5	9,7	3,7	5,6
Services immobiliers	7,1	3,7	2,3	5,5	4,8	4,1	5,3
Services spécialisés, scientifiques et techniques	36,9	2,2	6,5	-8,0	11,7	3,4	3,8
Services de soutien au bureau	12,5	4,2	8,6	4,9	-6,5	3,5	6,5
Services d'administration publique	10,7	5,0	8,5	5,6	9,2	4,4	5,0
Enseignement	1,1	2,1	2,7	3,5	-9,2	3,1	3,8
Activités de santé et action sociale	4,5	2,4	6,3	6,0	8,3	6,9	5,8
Activités à caractère collectif ou personnel	15,9	7,5	5,2	1,2	-6,5	10,9	5,8
Services domestique	9,4	3,7	3,7	3,5	3,5	3,5	3,6
Autres services	3,4	3,4	5,2	3,1	-7,6	3,9	3,8
Taxes sur biens et services	8,1	10,9	6,9	5,6	-3,4	8,2	5,1
Produit Intérieur Brut (PIB réel)	6,4	7,4	6,2	4,6	1,3	6,1	5,1

Source : DPEE

15 Y compris les services d'administration publique (production non marchande).

2.1.3 Décomposition du PIB

La valeur ajoutée courante du secteur primaire est passée de 1 626,4 milliards de FCFA en 2016 à 2 286,1 milliards de FCFA en 2020, pour une valeur estimée à 2 347,5 milliards de FCFA et 2 664,2 milliards de FCFA respectivement en 2021 et 2022. La part du secteur primaire dans le PIB a augmenté entre 2016 et 2020 passant respectivement de 14,4 % en 2016 à 16,2 % en 2020. Ce taux se situerait à 15,3 % en 2021 et 15,7 % en 2022.

La valeur ajoutée du secteur secondaire est estimée à 3 275,0 milliards de FCFA en 2020 et a contribué au PIB à hauteur de 23,2 % contre 23,6 % en 2019.

Selon les projections, elle devrait atteindre 24,7 % en 2021 et 25,5 % en 2022.

En comparaison avec les autres secteurs, le secteur tertiaire a une part importante dans le PIB du Sénégal. En effet, en 2016, il représentait 52,0 % du PIB. Une légère baisse a été observée entre 2016 et 2020 : la part du tertiaire dans le PIB est passée de 52,0% à 50,3 %. Les estimations pour les années 2021 et 2022 indiquent que cette tendance devrait se maintenir et, la part du secteur tertiaire représenterait respectivement 49,6 % et 48,4 % du PIB.

Tableau 12. Décomposition du PIB en structure (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
					Prov.	Est.	Prév.
PIB nominal	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur Primaire	14,4	15,0	15,0	14,9	16,2	15,3	15,7
Secteur Secondaire	23,3	23,3	24,0	23,6	23,2	24,7	25,5
Secteur Tertiaire¹⁶	52,0	52,2	52,2	51,0	50,3	49,6	48,4
Taxes sur biens et services	10,3	9,6	8,8	10,6	10,3	10,4	10,3

Source : DPEE

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

La ventilation du PIB en valeur selon les secteurs en 2020 était de 2 286,1 milliards de FCFA pour le secteur primaire, 3 275,0 milliards de FCFA pour le secteur secondaire et 7 085,2 milliards de FCFA pour le secteur tertiaire.

La valeur ajoutée du secteur primaire dans le PIB est passée passer de 1 626,4 milliards de FCFA en 2016 à 2 286,1 milliards de FCFA en 2020 selon les estimations de la DPEE¹⁷. De manière spécifique, le sous-secteur agriculture et activités annexes a contribué à hauteur de 1 566,9 milliards de FCFA en 2020 et devrait contribuer pour 1 559,0 milliards de FCFA en 2021 et 1 713,2 milliards de FCFA en 2022.

Pour ce qui est du secteur forestier, sa part est relativement moindre. En 2016 par exemple, sa valeur était de 51,0 milliards de FCFA. En 2020, elle est estimée à 57,0 milliards de FCFA et, en 2021, les estimations l'évaluent à 59,5 milliards de FCFA. Quant au secteur de la pêche, il affichait une part dans le PIB à hauteur de 161,2 milliards de FCFA en 2016, 182,0 milliards de FCFA en 2020 et atteindrait 187,3 milliards de FCFA en 2021.

Le secteur secondaire a contribué au PIB à hauteur de 2 634,0 milliards de FCFA en 2016, 3 275,0 milliards de FCFA en 2020, et devrait contribuer à hauteur de 3 778,6 milliards de FCFA en 2021. De façon plus détaillée, le secteur des activités extractives¹⁸ représentait 261,3 milliards de FCFA en 2016, 520,0 milliards de FCFA en 2019¹⁹ et 595,2 milliards de FCFA en 2020. Elles sont en progression continue

¹⁶ Y compris les services d'administration publique (production non marchande).

¹⁷ DPEE (juin, 2022)

¹⁸ Dont production de Pétrole et de Gaz

¹⁹ Soit, une baisse de 27,3 milliards de FCFA en 2020.

sur la période sous revue (2016-2020), notamment une hausse de 75,2 milliards de FCFA en 2020 par rapport à l'année 2019 malgré le contexte de la pandémie de la Covid-19. Sa valeur est projetée à 762,9 milliards de FCFA et 919,3 milliards de FCFA respectivement en 2021 et 2022. Cette évolution s'expliquerait par une amélioration de la production de phosphate, de zircon et d'or.

La bonne tenue de la production de phosphate est liée à la finalisation de la phase d'investissement dans les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ainsi qu'au renforcement de la production de la Société Minière de la Vallée du Fleuve (SOMIVA) et des phosphates de LAM-LAM. Concernant les performances relatives au zircon, elles sont liées aux exploitations des gisements de la Grande Côte et de Nianfarang. Par ailleurs, la production d'or devrait connaître une tendance haussière avec l'exploitation d'une nouvelle mine dans la zone de Kédougou.

Pour ce qui est des activités de raffinage, le sous-secteur représentait une part plus faible, soit 63,0 milliards de FCFA en 2016, 44,8 milliards de FCFA en 2019, puis 3,8 milliards de FCFA en 2020 et 4,8 milliards de FCFA en 2021. Les difficultés du sous-secteur sont accentuées par les contraintes structurelles internes de la Société africaine de raffinage (SAR).

L'activité du sous-secteur des matériaux de construction continue de progresser grâce aux travaux d'infrastructures routières et ferroviaires (99,7 milliards de FCFA en 2020 contre respectivement 87,4 milliards de FCFA et 86,5 milliards de FCFA en 2016 et 2019).

En ce qui concerne le sous-secteur de la construction, on note également une progression continue de l'activité, sur la période sous-revue à l'exception de l'année 2020, en passant de 305,5 milliards de FCFA en 2016 à 392,5 milliards de FCFA en 2019 et 365,2 milliards de FCFA en 2020. Cette progression de l'activité est liée à la demande privée et aux chantiers publics.

Dans le sous-secteur de l'énergie, la hausse de la production est également en progression continue²⁰.

Cette hausse s'explique par une demande forte en électricité liée au développement accéléré de l'urbanisation et aux réformes mises en place par la SENELEC pour accroître la production. L'investissement en nouvelles centrales solaires a également permis de renforcer la production d'électricité. En outre, le secteur de l'électricité profiterait du renforcement des parcs de production à travers la mise en service de la centrale solaire de DIASS (55,2 MW) et éolienne de Taïba Ndiaye (120 MW)²¹. Le sous-secteur bénéficierait également de la réhabilitation et de l'élargissement du réseau de production ainsi que le développement du programme d'accès à l'électricité, notamment, en milieu rural.

Enfin, le sous-secteur agro-alimentaire a connu une hausse continue sur la période sous-revue, passant de 1 440,2 milliards de FCFA en 2016 à 1 617,0 milliards de FCFA en 2020. La valeur ajoutée du sous-secteur est estimée à 1 768,1 milliards de FCFA en 2021 et elle devrait atteindre 1 991,0 milliards de FCFA en 2022.

Le secteur tertiaire a contribué fortement au PIB. Entre 2016 et 2020, sa valeur ajoutée est passée de 5 863,8 à 7 085,2 milliards de FCFA. Selon les prévisions de la DPEE, le PIB de ce secteur atteindra 7 597,8 milliards de FCFA en 2021 et 8 198,6 milliards de FCFA en 2022.

S'agissant du sous-secteur du transport, entre 2016 et 2020, il a bénéficié des bonnes performances enregistrées par les activités portuaires et le renforcement du transport aérien tiré par le nouvel aéroport international de Dakar (AIBD), mais aussi par les activités de la nouvelle compagnie aérienne Air Sénégal. Sa valeur ajoutée est passée de 447,3 milliards de FCFA en 2016 à 505,6 milliards de FCFA en 2019. Sa part est estimée à 510,1 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 36,8 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente.

Le secteur des transports est l'un des premiers secteurs les plus affectés par la pandémie de la Covid-19. Les restrictions de voyage, imposées par les Gouvernements face à la propagation de la maladie, suivies des décisions progressives

²⁰ Hormis l'année 2019 où l'on a observé une baisse de 18,7 milliards en lien avec la pandémie de la Covid-19.

²¹ Au Sénégal, plusieurs projets ont été lancés au cours des années écoulées pour accroître la capacité du secteur électrique. L'un d'entre eux est la construction de la centrale thermique de Malicounda qui est achevée à plus de 95 % selon la Société nationale d'électricité.

de fermetures des frontières ont entraîné un repli significatif du sous-secteur des transports. Aussi, le transport ferroviaire a tourné au ralenti avec l'allongement des travaux du TER dont le démarrage de l'exploitation commerciale, initialement prévu au premier trimestre de 2020, a effectivement eu lieu le 27 décembre 2021.

Le sous-secteur du commerce a atteint 1 736,3 milliards de FCFA en 2020 contre 1 829,2 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 92,8 milliards de FCFA. Le sous-secteur semble résisté aux effets négatifs de la Covid-19. Sa valeur ajoutée est estimée à 1 883,9 milliards de FCFA en 2021 et devrait s'établir à 2 077,8 milliards de FCFA en 2022.

La valeur ajoutée du sous-secteur de l'information et de la communication est estimée à 541,1 milliards de FCFA en 2020 contre 547,4 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 6,3 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente. Elle devrait atteindre 573,8 milliards de FCFA en 2021.

Concernant les services financiers et d'assurance, une augmentation de la valeur ajoutée de 33,0 milliards de FCFA est observée en 2020 (369,8 milliards de FCFA en 2020 contre 336,8 milliards de FCFA en 2019). Ce sous-secteur continue d'être impacté positivement par les projets structurants du PSE²² et, la réforme des bureaux d'information sur le crédit (BIC) permettant de lever les contraintes d'asymétrie d'information entre les établissements de crédit et leurs clients.

Tableau 13. Répartition sectorielle du PIB en valeur

En milliards de francs CFA (Prix courant)	2016	2017	2018	2019	2020 Prov.	2021 Est.	2022 Prév.
Secteur Primaire	1 626,4	1 826,6	1 924,5	2 042,7	2 286,1	2 347,5	2 664,2
Agriculture et activités annexes	960,9	1 123,1	1 202,8	1 287,3	1 566,9	1 559,0	1 713,2
Elevage et chasse	453,4	463,5	467,9	494,6	480,2	541,6	666,2
Sylviculture, exploitation forestière,	51,0	53,9	54,2	55,9	57,0	59,5	62,3
Pêche et pisciculture	161,2	186,1	199,6	204,9	182,0	187,3	222,5
Secteur Secondaire	2 634,0	2 838,0	3 083,3	3 232,5	3 275,0	3 778,6	4 309,9
Activités extractives	261,3	317,9	443,5	520,0	595,2	762,9	919,3
Fabrication de produits agro-alimentaire	1 440,2	1 472,2	1 538,2	1 574,0	1 617,0	1 768,1	1 991,0
Raffinage pétrole, cokéfaction,	63,0	64,8	38,9	44,8	3,8	4,9	5,0
Fabrication de produits chimiques	49,8	30,5	67,0	64,5	38,9	45,6	51,2
Matériaux de construction	87,4	91,0	85,6	86,5	99,7	116,3	134,5
Autres industries manufacturières	717,3	779,8	801,0	822,8	836,6	942,6	1 019,2
Electricité et Gaz	114,6	148,4	183,2	164,5	181,3	194,3	219,9
Eau, Assainissement et Traitement des déchets	100,8	110,0	112,2	113,3	117,4	122,3	132,2
Construction	305,5	334,8	350,9	392,5	365,2	437,8	519,3
Secteur Tertiaire²³	5 863,8	6 360,6	6 699,0	6 987,3	7 085,2	7 597,8	8 198,6
Commerce	1 391,5	1 577,3	1 712,7	1 829,2	1 736,3	1 883,9	2 077,8
Transports	447,3	478,0	494,7	505,6	468,8	521,4	561,4
Services d'hébergements et restauration	143,2	161,5	161,9	167,4	135,2	142,6	150,7
Information et Communication	537,0	573,6	533,9	547,4	541,1	573,8	602,7
Services financiers et d'assurance	256,9	289,6	300,9	336,8	369,8	387,2	415,0
Services immobiliers	901,4	929,4	949,4	1 009,1	1 074,9	1 165,4	1 278,0
Services spécialisés, scientifiques et techniques	480,4	552,7	586,6	530,1	583,9	615,4	651,0
Services de soutien au bureau	196,1	204,7	221,9	232,7	219,9	231,1	246,5
Services d'administration publique	584,4	635,8	710,3	735,8	821,3	876,0	941,4

²² La seconde phase du PSE, PSE II.

²⁴ Y compris les services d'administration publique (production non marchande).

Enseignement	529,5	537,6	575,6	619,8	649,5	682,5	720,8
Activités de santé et action sociale	163,0	171,7	183,2	198,4	218,7	236,2	253,8
Activités à caractère collectif ou personnel	44,3	50,1	55,2	54,0	50,0	56,1	61,7
Services domestique	63,0	66,8	70,6	72,0	75,5	78,1	82,1
Autres services	125,9	131,9	142,1	149,1	140,2	148,3	155,9
Taxes sur biens et services	1 159,2	1 166,7	1 133,3	1 447,2	1 451,7	1 595,3	1 749,7
Produit Intérieur Brut	11 283,4	12 191,8	12 840,2	13 709,6	14 097,9	15 319,1	16 922,4

Source : DPEE

2.2.2 PIB en composition

Le secteur primaire affichait une contribution au PIB nominal de 14,4 % en 2016 contre 16,2 % en 2020 et devrait représenter 15,3 % en 2021. S'agissant du secteur secondaire, son poids a légèrement baissé entre 2016 et 2020, passant de 23,3 % à 23,2 % avec un pic de 24,0 % en 2018. Selon les prévisions de la DPEE, le secteur devrait contribuer au PIB à hauteur de 24,7 % en 2021 et 25,5 % en 2022.

Le secteur tertiaire a un apport important à la formation du PIB. Sa contribution est passée de 52,0 % en 2016 à 52,2 % en 2018. Depuis, sa part est en baisse continue et elle est estimée à 50,3 % en 2020. Elle devrait également baisser en 2021 et 2022 pour atteindre respectivement 49,6 % et 48,4 %.

Tableau 14. Part des secteurs et sous-secteurs dans le PIB (%)

	2016	2017	2018	2019	2020 Prov.	2021 Est.	2022 Prév.
Secteur Primaire	14,4	15,0	15,0	14,9	16,2	15,3	15,7
Agriculture et activités annexes	8,5	9,2	9,4	9,4	11,1	10,2	10,1
Élevage et chasse	4,0	3,8	3,6	3,6	3,4	3,5	3,9
Sylviculture, exploitation forestière,	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Pêche et pisciculture	1,4	1,5	1,6	1,5	1,3	1,2	1,3
Secteur Secondaire	23,3	23,3	24,0	23,6	23,2	24,7	25,5
Activités extractives	2,3	2,6	3,5	3,8	4,2	5,0	5,4
Fabrication de produits agro-alimentaires	12,8	12,1	12,0	11,5	11,5	11,5	11,8
Raffinage pétrole, cokéfaction,	0,6	0,5	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
Fabrication de produits chimiques	0,4	0,2	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3
Matériaux de construction	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8	0,8
Autres industries manufacturières	6,4	6,4	6,2	6,0	5,9	6,2	6,0
Electricité et Gaz	1,0	1,2	1,4	1,2	1,3	1,3	1,3
Eau, Assainissement et Traitement des déchets	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Construction	2,7	2,7	2,7	2,9	2,6	2,9	3,1
Secteur Tertiaire²⁴	52,0	52,2	52,2	51,0	50,3	49,6	48,4
Commerce	12,3	12,9	13,3	13,3	12,3	12,3	12,3
Transports	4,0	3,9	3,9	3,7	3,3	3,4	3,3
Services d'hébergements et restauration	1,3	1,3	1,3	1,2	1,0	0,9	0,9

²⁴ Y compris les services d'administration publique (production non marchande).

Information et Communication	4,8	4,7	4,2	4,0	3,8	3,7	3,6
Services financiers et d'assurance	2,3	2,4	2,3	2,5	2,6	2,5	2,5
Services immobiliers	8,0	7,6	7,4	7,4	7,6	7,6	7,6
Services spécialisés, scientifiques et techniques	4,3	4,5	4,6	3,9	4,1	4,0	3,8
Services de soutien au bureau	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5
Services d'administration publique	5,2	5,2	5,5	5,4	5,8	5,7	5,6
Enseignement	4,7	4,4	4,5	4,5	4,6	4,5	4,3
Activités de santé et action sociale	1,4	1,4	1,4	1,4	1,6	1,5	1,5
Activités à caractère collectif ou personnel	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Services domestique	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres services	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9
Taxes sur biens et services	10,3	9,6	8,8	10,6	10,3	10,4	10,3
Produit Intérieur Brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DPEE

2.2.3 PIB par composante

La demande interne a progressé significativement au fil des années passant de 12 361,3 milliards de FCFA à 15 929,9 milliards de FCFA entre 2016 et 2020, soit une progression moyenne de 6,5 % par an.

La consommation totale suit la même tendance avec un taux de croissance annuel moyen de 5,1 %. La consommation privée est plus importante et augmente plus rapidement que la consommation publique (passant de 8 078,2 milliards de FCFA en 2016 à 9 701,7 milliards de FCFA en 2020, soit une croissance moyenne de 7,0 % par an).

S'agissant des investissements totaux²⁵, leur valeur a également augmenté : elle était de 2 699,9 milliards de FCFA en 2016 et atteindrait 4 155,2 milliards de

FCFA en 2020. Pour l'année 2021, les estimations de la DPEE indiquent des investissements totaux de 4 804,8 milliards de FCFA. Les investissements privés sont prépondérants dans les investissements totaux avec un taux d'investissement de 22,5 % pour le secteur privé en 2020 contre 7,0 % pour le secteur public, soit plus du triple de celui du secteur public.

La demande extérieure traduit un déficit structurel de la balance commerciale²⁶. Ce déficit s'est détérioré dans le temps. Il est passé de - 1 239,6 milliards de FCFA en 2016 à -2 631,4 milliards de FCFA en 2020 malgré la compression des importations liée au contexte actuel de la pandémie de la Covid-19. Le déficit de la balance commerciale est projeté à - 2 854,4 milliards de FCFA en 2021 et à - 3 239,0 milliards de FCFA en 2022.

²⁵ Il fait référence à la formation brute de capital fixe.

²⁶ Il s'agit de la balance des biens et services non-facteurs.

Tableau 15. Approche par dépense du PIB

EN MILLIARDS DE FCFA	2016	2017	2018	2019	2020 PROV.	2021 EST.	2021 PREV.
Demande interne	12 361,3	13 393,3	14 325,1	15 352,8	15 929,9	17 538,3	19 244,3
Consommation finale	9 661,4	10 244,7	10 688,6	11 286,1	11 774,7	12 733,5	13 763,0
Publique	1 583,2	1 662,2	1 770,0	1 920,8	2 073,0	2 234,8	2 453,7
Privée	8 078,2	8 582,5	8 918,6	9 365,3	9 701,7	10 498,7	11 309,4
Investissements totaux	2 699,9	3 148,6	3 636,5	4 066,7	4 155,2	4 804,8	5 481,3
Publique	786,4	829,9	807,4	870,1	981,8	1 028,3	1 110,5
Privée	1 913,5	2 318,7	2 829,2	3 196,6	3 173,4	3 776,5	4 370,8
Demande externe nette	-1 239,6	- 1 688,0	- 2 040,5	- 1 956,9	- 2 631,4	- 2 854,4	- 3 239,0
Variation de stocks	139,5	462,2	530,3	287,2	770,3	602,5	879,1
Acquisition objets de valeur	22,2	24,2	25,3	26,5	29,1	32,7	38,0
Produit interieur brut	11 283,4	12 191,8	12 840,2	13 709,6	14 097,9	15 319,1	16 922,4

Source : DPEE

3.1 Réalisations et achèvements récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

Le Sénégal a adopté en 2014, un nouveau cadre de référence de sa politique de développement, le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PSE est une stratégie décennale sur la période 2014-2023, adossée à une vision, celle d'un Sénégal émergent à l'horizon 2035. Le PSE est opérationnalisé par des investissements sur 10 ans, répartis en deux phases quinquennales, soient 2014-2018 et 2019-2023. L'objectif poursuivi étant d'installer l'économie sénégalaise sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois et tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles.

Pour réaliser la vision exprimée dans le PSE, la stratégie proposée s'articule autour de trois principaux axes stratégiques :

- **Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance ;**
- **Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable ;**
- **Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité.**

Les axes et les objectifs du PSE sont adossés à des fondements de l'émergence, à travers le

renforcement de l'offre énergétique, la mise en place d'infrastructures structurantes de soutien à la production, l'amélioration de l'environnement des affaires, une forte impulsion de l'État et un leadership affirmé.

Le PSE est porté par un Plan d'Actions Prioritaires (PAP), lui-même scindé en deux phases. La première phase du PSE (PAP I), couvrant la période 2014-2018, a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants dans l'ensemble des secteurs²⁷ et la deuxième phase du PSE (PAP II) sur la période 2019-2023 se place comme une continuité mais avec une implication plus forte du secteur privé.

Plan Sénégal Emergent: Phase 1 (PAP I)

La première phase de mise en œuvre du PSE est le premier Plan d'Actions Prioritaires (PAP I), un plan d'investissements sur cinq ans (2014-2018) ayant pour but de mettre en cohérence les aspirations économiques et sociales du PSE et les programmes et projets de développement budgétisés par le gouvernement sénégalais sur cette période.

Le PAP I regroupe 27 projets d'investissement majeurs et 17 réformes sur la période 2014-2018. Ce plan d'actions prioritaires porte sur un montant de 9 686 milliards de FCFA sur la période 2014-2018.

Tableau 16. Répartition du coût du PAP I par axes stratégiques

Axes stratégiques	Montant (En milliards de F CFA)	Pourcentage
Transformation structurelle de l'économie et croissance	6 439	66
Capital humain, Protection sociale et développement durable	2 521	26
Gouvernance, Paix et Sécurité	726	8
Total général	9 686	100

Source : MEFP

²⁷ Voir, Notes d'information de l'UMOA pour le Sénégal, Edition 2019.

Le scénario optimiste du PSE prévoyait, pour le PAP I (2014-2018), un taux de croissance moyen de 7,1 % l'an, passant de 4,9 % en 2014 à 8,3 % en 2018.

Tableau 17. Scénario de base du PSE, Phase I (2014-2018)

Années	Croissance économique (en %)	Déficit budgétaire (en Mds de FCFA)	Dépenses courantes (en Mds de FCFA)	Dépenses en capital (en Mds de FCFA)	Dépenses totales (en Mds de FCFA)
2014	4,9	-5,2	1 297	987	2 284
2015	6,7	-5,1	1 352	1 208	2 560
2016	7,6	-4,9	1 400	1 420	2 819
2017	8,0	-4,5	1 450	1 630	3 080
2018	8,3	-3,9	1 502	1 847	3 349
Moyenne	7,1	-4,7			
Total			7 001	7 091	14 092

Source : MEFP

Après cinq (5) années de mise en œuvre, l'évaluation²⁸ de cette première phase a permis d'identifier un certain nombre de performances dont une atteinte globale des objectifs fixés²⁹.

Sur le plan macroéconomique, le Sénégal figure parmi les pays à croissance rapide d'Afrique subsaharienne (moyenne annuelle de 6,6 % sur la période 2014-2018) avec une faible inflation (inférieure à 3 %) et un déficit ramené de 5,4 % du PIB en 2011 à 3,7 % en 2018.

Au niveau des indicateurs sociaux, le Sénégal enregistre une amélioration de l'indice de développement humain (de 0,49 en 2014 à 0,52 en 2018), un accès élargi à l'éducation de base même si en termes d'efficience les résultats sont faibles, des efforts dans le domaine de la santé avec une baisse du taux de mortalité maternelle et un recul de la pauvreté de 38 %.

Sur le plan de la gouvernance, des efforts considérables sont à noter dans le renforcement de la gouvernance économique, politique et judiciaire, notamment, dans le cadre de la lutte contre la corruption, la transparence budgétaire,

la création des tribunaux du commerce ou encore l'approfondissement de la gouvernance territoriale.

Plan Sénégal Emergent : Phase 2 (PAP II)

Pour conforter les performances enregistrées dans la première phase, le gouvernement sénégalais a mis en place le Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023 (PAP II) d'un montant global de 14 098 milliards de F CFA. Il opérationnalise la deuxième phase du PSE à travers la mise en cohérence des axes et objectifs stratégiques, des effets attendus et des actions identifiées, avec les réformes, projets et programmes de développement à réaliser dans un cadre budgétaire sain sur la période 2019-2023.

Le PAP II s'articule autour de sept (7) secteurs et domaines prioritaires déclinés. Il s'agit notamment de l'agriculture (horticulture et agro-industrie), des infrastructures (BTP et construction) de l'énergie (pétrole, gaz et mines), des industries, de l'économie numérique, du tourisme et de la finance. L'année 2019 a été marquée par le début de la mise en œuvre de la phase II du Plan d'Actions Prioritaires du PSE (PAP II).

²⁸ Le Gouvernement a institué en 2015, par le décret n° 2015-679, un cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques publiques (CASE), dans l'optique de rationaliser et d'harmoniser les dispositifs de suivi des politiques publiques en vue de faciliter l'évaluation des performances du PSE. A travers l'application de ce cadre, les revues sectorielles et régionales sont mieux encadrées et organisées.

²⁹ Bureau Opérationnel du Suivi (BOS) du Plan Sénégal Emergent (2018), « Rapport sur la mise en œuvre des projets et réformes phares du PSE, 2014-2018 ».

Tableau 18. Répartition du coût du PAP II par axes stratégiques

Axes stratégiques	Montant (Total en milliards de F CFA)	Pourcentage
Transformation structurelle de l'économie et croissance	8 352,1	59,2
Capital humain, Protection sociale et Développement durable	4 089,6	29,0
Gouvernance, Paix et Sécurité	1 656,2	11,7
Total général	14 097,9	100,0

Source : DGPPE

Plan Sénégal Emergent : Phase 2 révisée (PAP2A)

La consolidation des acquis énoncés plus haut a été fortement perturbée par la survenance de la pandémie sanitaire de la COVID-19, avec comme corollaires des impacts négatifs directs et indirects aux plans économique et social.

Ce contexte nouveau a amené les autorités sénégalaises à prendre des mesures économiques et sanitaires à travers le programme de résilience économique et sociale (PRES) et procéder à une révision du PAP II en vue d'atténuer les effets négatifs de la crise.

Les mesures inscrites dans le PRES doublé du Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A)

devraient jeter les bases d'une relance rapide et consolidée de l'économie nationale et, mettre le pays sur la trajectoire de l'émergence.

Le PAP2A sur la période 2021-2023 a pour principaux objectifs de stimuler l'investissement privé, de diversifier les moteurs de croissance et de renforcer la résilience économique afin d'atteindre un taux de croissance moyen de 8,7 % sur la période 2021-2023.

Dans le scénario retenu, la mise en œuvre du PAP2A permettra de retrouver une croissance du PIB de l'ordre de 5,2 % en 2021, de 6,9 % en 2022 et de 13,7 % en 2023, soit le premier taux de croissance du Sénégal à deux chiffres, avec l'exploitation de ressources gazières pétrolières.

Tableau 19. Scénario de base du PSE, Phase II (2019-2023)

Années	Croissance économique (en %)	Déficit budgétaire (en Mds de FCFA)	Dépenses courantes (en Mds de FCFA)	Dépenses en capital (en Mds de FCFA)	Dépenses totales (en Mds de FCFA)
2019	5,3	-3,9	2 166	1 160	3 326
2020	-0,7	-6,1	2 397	1 428	3 825
2021	5,2	-5,0	2 239	1 595	3 834
2022	6,9	-4,0	2 401	1 809	4 210
2023	13,7	-3,0	2 638	2 217	4 855
Moyenne	6,9	-4,4			
Total			11 841	8 209	20 050

Source : MEPC

Coût du PAP2A

Le coût global du PAP2A est estimé, pour la période 2019-2023, à 14 714 milliards de FCFA. Il a connu une augmentation de 616 milliards de FCFA, soit

une hausse de 4,4% par rapport au PAP II. Ce chiffre prend en compte les deux (2) années d'exécution, à savoir 2019 et 2020. Ainsi, le coût estimatif pour la période 2021-2023 est de 12 125 milliards de FCFA.

Tableau 20. Répartition du coût du PAP II par axes stratégiques, 2021-2023

Axes stratégiques	Coût total (En Mds de F CFA)	Part (En %)
Transformation structurelle de l'économie et croissance	7 129	59
Capital humain, Protection sociale et Développement durable	3 625	30
Gouvernance, Paix et Sécurité	1 371	11
Total général	12 125	100

Source : MEPC

Quant à la répartition sectorielle du coût de la stratégie du PAP2A sur la période 2021-2023, elle révèle la prépondérance des secteurs prioritaires et de souveraineté.

Tableau 21. Répartition sectorielle du PAP2A, 2021-2023

Secteurs	Coût (En milliards de FCFA)	Parts (En %)
Administration publique	839	6,9
Agriculture	1 018	8,4
Artisanat	2	0,0
Commerce	70	0,6
Culture, Jeunesse et Sport	176	1,5
Développement communautaire, équité sociale et territoriale	569	4,7
Education et Formation	475	3,9
Elevage	64	0,5
Environnement et développement durable	82	0,7
Hydraulique rurale et agricole	33	0,3
Hydraulique urbaine et assainissement	651	5,4
Industrie	1 067	8,8
Infrastructure et services de transports aériens	117	1,0
Infrastructure et services de transports ferroviaires	256	2,1
Infrastructure et services de transports maritimes	783	6,5
Infrastructure et services de transports routiers	1 069	8,8
Infrastructure et services de transports énergétiques	1 699	14,0
Justice	29	0,2
Mines	5	0,0
Pêche	113	0,9
Poste et Télécommunication (Economie numérique)	146	1,2
Santé et Nutrition	1 024	8,4
Sécurité et souveraineté	550	4,5
Tourisme	353	2,9
Urbanisme et Habitat	935	7,7
Total général	12 125	100

Source : MEPC

Impacts attendus du PAP2A

La mise en œuvre du PAP2A devrait permettre d'améliorer certains indicateurs en 2023. Une relance rapide de l'économie à partir de 2021, accompagnée de réformes et d'investissements dans les secteurs sociaux, l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'habitat, le numérique et l'industrie, permettraient d'atteindre un taux de croissance moyen de 6,1 % entre 2019 et 2023.

En termes de développement humain, des performances seraient attendues en 2023 avec un IDH de 0,54, une baisse de la mortalité infantile (27 % en 2023), un taux d'électrification rural porté à 79,1 % en 2023 ou encore la création d'au moins 200 000 emplois par an associée à l'amélioration de la productivité des travailleurs afin de renforcer le caractère inclusif de la dynamique de croissance³⁰.

Tableau 22. Indicateurs d'impacts

	Situation initiale		Cibles 2023	
	Année	Valeur	PSE Phase II	PSE Phase PAP2A
PIB réel/tête (en FCFA)	2018	819 068	1 110 222	971 711
IDH	2018	0,51	0,50	0,54
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	2018	37	29,2	27,7
Durée moyenne de scolarisation (années)	2015	2,81	3,0	3,1
Coefficient de Gini	2011	40,2	35,8	35,7
Taux de pauvreté national (%)	2018	37,8	33,0	36,4
Accès à l'électricité (en %)	2018	69,3	85,9	85,0
Accès à l'électricité en milieu rural (%)	2019	53,9	81,6	79,1
Energie renouvelable dans le mixte (%)	2018	19,6	29,2	29,2
Création d'emplois annuelle	2019	150 020	228 317	214 553
Poids de l'industrie dans le PIB (%)	2017	20,6	25,0	25,9
Exportations par tête (FCFA)	2019	122 468	220 109	246 799

Source : MEPC

Articulation du PSE avec les Agendas 2030 et 2063

Le Sénégal s'est engagé, à l'instar de la communauté internationale, à mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030³¹, ainsi que l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique.

Dans cette perspective, le PSE intègre les ambitions et cibles définies au niveau continental et mondial à travers ces deux agendas. Cela facilitera le suivi

et l'évaluation à tous les niveaux des projets, programmes et réformes mais aidera également à l'optimisation des ressources mises à disposition au titre du PSE, de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.

Ces cadres stratégiques placent le citoyen et la communauté au cœur du processus de développement avec, entre autres, la qualification et l'autonomisation durable des jeunes et des femmes, facteurs d'inclusion, de création de richesse et d'emplois.

³⁰ Ministère de l'Economie, du Plan et de Coopération (2020), « Plan Sénégal Emergent : Plan d'Actions Prioritaires 2 Ajusté et Accélééré –PAP 2A », Décembre 2020.

³¹ Au cœur de ce programme se trouvent les 17 Objectifs de développement durable (ODD), qui sont un appel urgent à ce que tous les pays, développés et en développement, s'associent en un partenariat mondial orienté sur l'action. Pour les Nations Unies, l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique. La lutte contre le changement climatique et la protection de nos océans et de nos forêts fait également partie du programme.

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Le succès du PSE, notamment dans sa première phase (2014-2018), a été possible grâce à des réformes et projets structurants. Cette section présente quelques réalisations et achèvements récents ainsi que leurs impacts socio-économiques³².

Projet de « Développement de trois corridors céréaliers »

L'ambition du projet phare « Développement de 03 corridors céréaliers » est de résorber de moitié le déficit de la balance commerciale sur les principales cultures céréalières (riz, mil et maïs) dans une perspective d'autosuffisance alimentaire sur le long terme. Les objectifs spécifiques portaient sur l'atteinte de l'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de riz paddy, et la substitution de 30 à 50 % des importations de farine de blé par les céréales locales.

Avec la mise en œuvre efficace du volet agricole du PSE, le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS I et II) sur la 2014-2020, la production de riz paddy a enregistré une croissance record, passant de 559 021 tonnes en 2014 à 1 132 795 tonnes en 2018, puis à 1 349 723 tonnes en 2020, se rapprochant ainsi de l'objectif d'autosuffisance en riz fixé à 1 600 000 tonnes en 2017.

La production de mil est, pour sa part, passée de 408 993 tonnes à 827 601 tonnes, soit une hausse de 102 % tandis que celle du maïs est passée de 178 732 tonnes à 476 621 tonnes, soit une hausse de 166,7 %. Avec ces performances, l'espoir et l'optimisme sont permis quant à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire pour peu que la tendance se poursuive.

Projet de « Plateformes industrielles intégrées »

L'apport de l'activité industrielle au PIB stagnait autour de 22-23 % depuis plus de 10 ans avec un faible taux de valorisation des ressources naturelles. Pour inverser la tendance, le PSE a misé sur le développement accéléré de plateformes industrielles

intégrées destinées à accueillir les industries internationales en quête de relocalisation en Afrique, permettant au Sénégal de faire un bond en avant en matière d'industrialisation.

De manière spécifique, ce projet vise l'accélération du développement industriel du Sénégal à travers l'implantation de trois plateformes industrielles intégrées avant 2020. La première réalisation industrielle, est la construction et la mise en service, le 06 février 2018, du Parc industriel international à Diamniadio (PIID) sur une assiette foncière totale de 53 hectares pour un coût global de 80 milliards de FCFA entièrement financé par l'État du Sénégal.

Par rapport au Domaine Industriel de Diamniadio, 16 entreprises ont démarré la production en 2020 et 10 ont lancé les travaux de construction pour 60 milliards de FCFA d'investissement. La sécurisation et l'acquisition de nouveaux sites dans certaines régions (Kaolack, Diourbel) pour abriter des domaines industriels sont en cours. De même, il est envisagé de démarrer les travaux de la phase 2 du P2ID et des Domaines industriels régionaux (DIR).

Projet de « Plan de relance intégré de l'électricité »

Le sous-secteur de l'énergie figure au cœur de l'émergence et son accès est une question essentielle dans la création de richesse et la lutte contre la pauvreté. Le PSE s'est alors donné pour ambition d'arriver à un redressement du secteur et de fournir une électricité en quantité suffisante, fiable et à bas coût.

Ainsi, durant la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP I), plusieurs centrales ont été implantées, réhabilitées et mises en service pour, d'une part, renforcer le mix énergétique et, d'autre part, insuffler une dynamique productive au niveau des territoires.

Les années 2016 et 2017 ont vu la mise en service de puissances respectives de 270 MW et 205 MW avec la réalisation de centrales solaires de Mékhé (30 MW), de Merina Dakhar (30 MW), de Kahone (20 MW), de Bokhol (20 MW), de Malicounda (20 MW) et de centrale à charbon de Sendou (125 MW). Ces

³² Sources : MEFP (2018) et BOS (2018).

mises en service de nouvelles capacités ont porté la puissance installée de la SENELEC à plus de 1 100 MW³³ pour une demande qui se situe autour de 610 MW.

L'objectif de baisse du coût moyen unitaire de production a été réalisé. Pour un coût unitaire prévu de 56,2 F/kWh, la SENELEC a produit l'électricité à 48,0 F/kWh en 2020 contre 63,5 F/kWh en 2019, soit une baisse de 24,4 %. Cette performance s'explique en partie par une situation favorable découlant de la baisse des cours du pétrole, mais également par une amélioration sensible de la situation du parc de production.

Plusieurs autres réformes telles que la « Mise à disposition accélérée du foncier » et le « Redressement des classements d'attractivité » ont été initiées et ont contribué aux performances économiques très appréciables même s'il reste d'importants défis à relever.

Programme de résilience économique et sociale (PRES)

Pour contenir les effets de la pandémie, le Gouvernement a mis en place un plan de résilience économique et sociale (PRES) avec un Fonds de

riposte et de solidarité (Force COVID-19) de 1 000 milliards de FCFA, représentant 7% du PIB national.

Pour rappel, le Programme de Résilience économique et sociale est fondé sur 4 piliers : (1) le renforcement du système de santé ; (2) le renforcement de la résilience sociale des populations ; (3) la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et les emplois et (4) l'approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité.

À la date du 31 mars 2021, un montant de 740,090 milliards de FCFA a été dépensé, soit un taux d'exécution de 74 %. À cela, s'ajoutent les mesures fiscales et douanières d'un montant de 371,6 milliards de FCFA et une opération de trésorerie, en fonds de garantie, pour 70 milliards de FCFA.

Selon les résultats de la Revue Annuelle Conjointe de 2021, la mise en œuvre du PRES a certainement contribué à éviter la récession économique au Sénégal, avec un taux de croissance de 1,5 % en 2020. Elle a également permis de contenir l'incidence de la pauvreté. En effet, des estimations ont montré que sans la mise en œuvre du PRES 2020, l'incidence de la pauvreté monétaire s'aggraverait de près de 2,1 points de pourcentage, soit une augmentation de 358 000 individus pauvres.

Tableau 23. Montants budgétisés, engagés et payés³⁴

Axe du PRES	Montant initial	Montant engagé	Montant payé	Taux d'exécution
Pilier 1	77,8	112,3	105,2	135,2%
Pilier 2	103,0	98,0	97,2	94,4%
Pilier 3³⁵	741,6	367,4	425,0	57,3%
Pilier 4	77,6	112,7	112,7	145,3%
Total	1 000,0	690,4	740,1	74,0%

Source : DGPPE, RAC 2021

³³ Avec 19% d'énergies renouvelables.

³⁴ A la date du 31 mars 2021.

³⁵ Dont 371,6 milliards de FCFA non décaissables.

3.2 Réalisations à venir

Cette section présente quelques réalisations à venir dans le cadre du PAP 2A et les impacts attendus.

3.2.1 La réforme du Code des investissements

Les autorités sénégalaises ont procédé au lancement de la réforme du Code des investissements³⁶ en vigueur depuis près de vingt (20) ans. Cette réforme fait partie des actions phares du Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A) qui constitue le programme de relance de l'économie sénégalaise pour atteindre les objectifs du Plan Sénégal Emergent à l'horizon 2023.

La réforme du code des investissements fait partie de ces chantiers de réforme à finaliser dans le courant de la période 2021- 2022. L'objectif est de doter le Sénégal d'un nouveau code des investissements par des formalités simplifiées au profit de l'investisseur afin de faire progresser le niveau et l'impact des investissements privés.

L'une des actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre de cette réforme consistera à accompagner l'investisseur par la simplification des formalités administratives d'exonérations fiscales et douanières à travers le projet de maturation digitale des administrations prévue dans le document stratégique de Recettes à moyen terme (SRMT).

3.2.2 La transformation structurelle de l'économie

Dans la mise en œuvre du PSE, l'industrie occupe une place centrale. En effet, l'érection de pôles industriels et de zones économiques spéciales demeure un des objectifs majeurs pour relancer et développer l'activité industrielle. Ainsi, la situation actuelle de la plateforme industrielle intégrée de Diamniadio (P2ID) compte, à ce jour, dix-huit (18) entreprises installées dont sept (07) entreprises industrielles et onze (11) entreprises de services qui totalisent 791 emplois directs créés et 15 857 005 980 Francs CFA d'investissements.

Pour le développement des activités manufacturières, notamment dans les villes secondaires, il s'agit de poursuivre le calendrier de mise en place du Parc

industriel de Diamniadio et de la Zone économique spéciale intégrée de Diass. Ces deux projets majeurs soutiendront le processus d'aménagement et d'urbanisation du Triangle Dakar-Thiès-Mbour et la montée en puissance de l'Aéroport international Blaise Diagne.

L'entrée en service du Train Express régional, d'une part, de l'Autoroute Ila Touba, d'autre part, ouvrira la voie à de nouvelles opportunités d'affaires et de partenariats public-privé, y compris dans les autres pôles économiques du pays.

Enfin, la découverte de gaz et de pétrole offshore, au large des côtes sénégalaises, est une opportunité pour accélérer les performances économiques du pays. Les réserves gazières de Grand Tortue (Saint Louis) et pétrolières de SNE-1 (Sangomar) sont respectivement estimées à 560 milliards m³ et 530 millions de barils de pétrole. Elles devraient contribuer, à moyen et long terme, à une transformation structurelle de l'économie et une amélioration des conditions de vie des populations.

Cette découverte permettrait d'accroître, entre autres, la production d'énergie, de réduire le coût de l'électricité, de développer des métiers liés au pétrole, d'augmenter les recettes de l'État via les redevances et les taxes, de réduire la dépendance énergétique. Par ailleurs, il convient de prendre en compte la prise en charge des problèmes environnementaux ainsi que la mise en œuvre de politiques susceptibles de développer un contenu local de qualité.

3.2.3 L'accès aux infrastructures économiques dans les chaînes de valeur

Pour gagner le pari du développement, le Sénégal doit miser sur des infrastructures de dernière génération dans les domaines du transport, de la collecte, du stockage, de la conservation et de la transformation des produits locaux. De plus, pour tirer profit des opportunités de la sous-région, le renforcement de ces infrastructures devra comprendre un volet relevant de la consolidation de l'intégration régionale.

Dès lors, l'objectif est de porter le linéaire de routes revêtues et aménagées de 398,5 km en 2017 à 508 km en 2023. En outre, l'indice de performance

36 Pour rappel, l'actuel Code des investissements date de 2004, même si des évolutions ont été apportées par différentes modifications à travers le code général des impôts et l'adoption de dispositifs spécifiques.

logistique devrait atteindre 2,60 en 2023 contre 2,32 en 2016. Cet effet sera réalisé à travers, entre autres : (i) la densification des infrastructures d'appui à la production ; (ii) l'amélioration de la connectivité aux corridors (hub logistique) ; (iii) la mise en place d'un réseau d'échanges structuré pour un développement plus équilibré du territoire afin de favoriser l'émergence de pôles d'activités économiques agropastorales, minières, touristiques et halieutiques ; (iv) le désenclavement des zones de production à travers un réseau de routes et de pistes rurales ; (v) le développement d'un réseau intégré multimodal de transport (routier, aérien, ferroviaire, maritime et fluvial) ; (vi) le renforcement des infrastructures d'intégration au marché sous régional (en particulier le chemin de fer Dakar-Bamako) et international afin de dynamiser les échanges avec ses principaux partenaires.

3.2.4 L'accès universel à l'électricité

Le Plan Sénégal émergent (PSE) a consacré l'accès universel à l'énergie comme une priorité afin de réduire les inégalités entre zones rurales et urbaines. Facteur déterminant dans l'activité économique, le secteur de l'électricité doit être plus compétitif, à travers, d'une part, la baisse du coût, et, d'autre part, le renforcement de l'accès, notamment en milieu rural. Dans cette perspective, le Compact Énergie identifié en partenariat avec le Millennium Challenge Corporation (MCC), développera les capacités de production et de fourniture d'une électricité de qualité. Il comprend également des projets de réformes portant sur l'amélioration du cadre légal et le renforcement des capacités des acteurs du secteur, la réduction du coût du KWh ainsi que la finalisation du code du pétrole.

En termes de résultats attendus, la proportion de la population ayant accès à l'électricité devrait passer de 61,7 % en 2017 à 85,9 % en 2023. S'agissant du mix énergétique, l'énergie renouvelable qui est de 17,23 % en 2017 serait à 29,2 % en 2023. Quant au gaz, il permettra la mise en œuvre de la stratégie « gas-to-power ». Il viendra en substitution du fioul et la création de nouvelles capacités de production fonctionnant au gaz dès 2022-2023. Les impacts positifs seront la disponibilité d'une énergie compétitive et peu polluante ainsi qu'un accès

universel à l'électricité dès 2025, en cohérence avec la Vision du Chef de l'Etat.

3.2.5 L'accès au foncier sécurisé et au foncier aménagé

L'aménagement et la sécurisation de sites dédiés multifonctionnels sont des leviers d'attractivité des investissements directs étrangers. Dans l'optique de renforcer l'accessibilité et la sécurisation foncières, l'État s'est engagé à faire passer l'indice d'accès et de sécurisation foncière à 0,69 en 2023 contre 0,68 en 2018 à travers le développement des parcs, des domaines, des ZES et des agropoles.

Pour atteindre ces résultats, un ensemble d'actions sont identifiées. Il s'agit de :

- o La transformation graduelle des droits d'occupation actuels des ruraux en droits réels, ce qui permettra un certain niveau de transférabilité contrôlée du foncier, tenant compte de la nécessité de protéger les zones pastorales, halieutiques et forestières ;
- o L'investissement dans les instruments de gestion foncière par les services domaniaux,
- o La recherche du juste équilibre entre la gestion des collectivités territoriales et la supervision des transactions foncières par l'État central ;
- o La poursuite de la rationalisation de l'inscription au registre foncier urbain.

3.2.6 La transparence dans la gestion des ressources publiques est renforcée

La transparence dans la gestion des ressources publiques constitue un important point d'ancrage d'une démarche globale de bonne gouvernance, surtout dans une perspective d'exploitation du pétrole et du gaz naturel pour éviter la malédiction des ressources naturelles. Aussi, le droit d'accès à l'information publique, pilier essentiel d'un gouvernement ouvert, permet-il de renforcer la confiance des citoyens dans l'action de l'État et de promouvoir ainsi le contrat social.

La réalisation de cet effet passe, notamment, par la promotion du respect de l'obligation de rendre compte, l'institutionnalisation de la culture de l'évaluation, le développement d'un système d'information au sein des administrations accessibles aux citoyens, l'implication des collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles, et la planification et la budgétisation sensible au genre. Ces actions permettront une évolution du score de l'indicateur « Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public » (CPIA) de 3,5 en 2017 à 3,9 en 2023. Ainsi, l'indice sur le budget ouvert (International Budget Partnership) passera de 51 % en 2017 à 54,2 % en 2023.

3.2.7 L'administration publique est plus efficace

Une administration moderne, efficace et efficiente reste une variable fondamentale pour le succès du PSE. Ainsi, dans la deuxième phase du PSE, les efforts déjà engagés en matière de réformes administratives, devront être poursuivis et consolidés par l'adoption et la mise en œuvre du Schéma Directeur de Modernisation de l'Administration publique (SDMAP) à travers ses trois (3) axes stratégiques que sont (i) l'amélioration de la qualité des services rendus aux populations ; (ii) la rénovation de l'organisation administrative et ; (iii) l'amélioration de la qualité de la gestion publique.

Pour accompagner les réformes déjà en cours et optimiser leurs effets, l'accent sera mis sur la territorialisation des politiques publiques, les réformes budgétaires et financières, la modernisation de la gestion des ressources humaines et la simplification des procédures et des formalités administratives. Cela permettra le passage des indices « qualité de l'administration » (CPIA) de 3,5 en 2017 à 3,7 en 2023 et « efficacité du gouvernement » (WGI) de - 0,47 en 2016 à 0,098 en 2023.

Dans ce sens, il est fondamental de poursuivre les efforts de dématérialisation et de simplification des procédures administratives, de promouvoir les Centres de services partagés, de renforcer la culture de performance, d'optimiser des structures administratives, d'établir un système de rémunération

plus équitable, basé sur le mérite et la compétence, et de poursuivre la professionnalisation de la gestion des ressources humaines de l'État.

3.2.8 L'insertion socio-économique et l'emploi des jeunes

Malgré des efforts et solutions apportés par les différents Gouvernements du Sénégal à la problématique de l'emploi des jeunes, force est de constater que l'écart entre l'offre et la demande d'emplois est toujours important, du fait, notamment, de la croissance démographique. Le manque de formation professionnelle adaptée et de qualification au travail constitue un autre défi pour l'employabilité de ces jeunes.

Au Sénégal, une attention particulière mérite d'être portée sur une frange de jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi, ni en formation. Cette catégorie de jeunes est plus susceptible d'être exclue socialement et trouve moins d'opportunité sur le marché du travail.

Ainsi, le Gouvernement du Sénégal s'est inscrit résolument, plus que par le passé, dans une perspective d'accélérer les efforts de développements pour permettre la création d'emplois massifs afin de réduire le chômage, en particulier, chez les jeunes. Ainsi, les Autorités sénégalaises ont décidé de mettre en place un ambitieux Programme d'Urgence pour l'Emploi et l'Insertion socio-économique des jeunes d'un coût global de l'ordre de 450,0 milliards de FCFA sur la période 2021-2023, soit 150 milliards de FCFA par an.

L'objectif de ce programme sera de créer des emplois et/ou d'améliorer les conditions à la création de l'emploi, à court et moyen terme. Il est structuré autour des cinq (5) piliers suivants : (i) recrutement spécial ; (ii) projets publics d'intérêt communautaire ; (iii) projets d'investissement public à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) ; (iv) mesures de soutien à l'initiative privée et ; (v) réformes structurelles.

Ces mesures de réformes, porteront, notamment, sur la finalisation de la plateforme de mutualisation

des structures d'appui et d'encadrement pour les jeunes sous forme de guichet unique dénommé Pôle-Emploi et Entrepreneuriat (P2E) ; l'adaptation des curricula des centres de formation professionnelle aux métiers de l'artisanat et accélération de la construction des nouveaux centres prévus dans chaque département ; l'accélération des réformes du

Compact with Africa et du PREAC III pour accroître la productivité de la main-d'œuvre et améliorer l'environnement des affaires au Sénégal notamment en matière de formation professionnelle, de législation et d'administration du travail et ; la spécialisation des instruments de l'Etat et la mutualisation pour plus d'efficacité des interventions.

4.1 Éléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats-membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les

Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'Ouest auprès du Trésor français.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de

l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste³⁷.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la

37 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,25 % actuellement³⁸). Les adjudications

prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,25 % et 4,25 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie au Sénégal

En 2021, les actifs étrangers ont augmenté de 7,72 % par rapport à 2020 pour s'établir à 2022,5 milliards de FCFA contre 1880,3 milliards de FCFA un an auparavant. Cette amélioration est imputable à une évolution de 51,2 % des actifs étrangers de la banque centrale. Les actifs nationaux se sont élevés à 4692 milliards fin 2021 en hausse de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à une hausse des crédits à l'Etat qui sont passés de 822 milliards de FCFA en 2020 contre 1074 milliards de FCFA en 2021.

38 La BCEAO a décidé de relever le 1^{er} juin 2022 de 25 points de base ses principaux taux directeurs pour compter du 15 juin 2022. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,25% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,25%. Pour rappel, la Banque Centrale avait baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs le 24 juin 2021.

Tableau 24.

Composition de l'offre de monnaie au Sénégal

Indicateurs (en milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs étrangers	1 171,1	1 296,6	1 823,8	1 972,8	1 880,3	2 022,5
Banque centrale	738,0	789,0	1 171,1	1 471,3	1 169,4	1 348,0
Etablissements de crédit	433,0	507,6	652,7	501,5	710,9	674,5
Actifs domestiques	3 271	3 549	3 769	4 025	4 547	4 692
Au crédit de l'Etat	434	402	471	651	822	1 074
Banque centrale	28	-6	-174	-151	-23	165
Etablissements de crédit	406	408	644	802	845	909
Au crédit de l'économie	3 666	4 209	4 275	4 504	4 880	4 728
Autres	-236	-385	-260	-362	-325	-290
Offre de monnaie (M2)	4 214	4 603	5 255	5 731	6 107	6 662
Monnaie en circulation	924	1032	1190	1414	1507	1 679
Total Dépôts	3 289	3 571	4 065	4 317	4 601	4 983
(Variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)						
Actifs étrangers nets	1,2	3,5	11,1	4,6	2	6,4
Actifs domestiques nets	13,6	6,6	4,8	4,9	9,1	6,4
Crédit à l'Etat	6,3	0,8	1,5	3,4	3	1,4
Crédit à l'économie	8,9	12,9	1,4	4,4	6,6	1,7
Offre de monnaie (M2)	13,8	9,2	14,2	9,1	6,6	8

Source : BCEAO

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire sénégalais comptait 27 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire. Il est demeuré résilient durant la pandémie. La capitalisation du système bancaire est restée solide et le ratio moyen de fonds propres s'est établi à 12,1 % à la fin juin 2021. Les mesures de soutien prises par la banque centrale régionale (BCEAO), notamment la fourniture de liquidités aux banques, une réduction de 50 points de base du taux directeur, un élargissement du dispositif de

garantie des refinancements et un moratoire sur le remboursement des prêts bancaires (qui a pris fin en décembre 2020), ont aidé le système financier à supporter le choc de la COVID-19.

Le ratio prêts improductifs bruts/total des prêts a été ramené de 13,3 % en décembre 2020 à 12,9 % à fin juin 2021 et les prêts improductifs sont bien provisionnés, les prêts improductifs nets représentant 4,4 % du total des prêts. Les crédits à l'économie ont augmenté de 8,1 % en glissement annuel à fin juin 2021 et de 3,7 % au premier semestre 2021 du fait d'une hausse des prêts à moyen terme aux entités publiques et aux entreprises du secteur de l'énergie

Tableau 25.

Composition de l'offre de monnaie au Sénégal

(en milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations de trésorerie et interbancaire	907	969	809,4	937,6	938	995,4
Opérations avec la clientèle	2 964,50	3 322,90	3980	4500	4 854	5247,3
Opérations sur titres et diverses	1 195,20	1 586,90	1676,1	1650	1 766	2204,7
Valeurs immobilisées	322,2	409	274,8	278,5	307	337,8
Actionnaires ou associés	5,5	0,9	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	5 394,50	6 288,70	6740,4	7367,6	7 865	8785,4
Opérations de trésorerie	942,7	1 329,70	1323,8	1387,7	1 212	1520,5
Opérations avec la clientèle	3 675,80	4 139,20	4463,1	4915,3	5 463	6087,5
Opérations sur titres et diverses	194,4	199,9	304,9	332	404	390,6
Capitaux propres et assimilés	581,6	620	648,5	732,5	785	786,5
TOTAL DU PASSIF	5 394,50	6 288,70	6740,4	7367,6	7 865	8785,4
(en milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations de trésorerie et interbancaire	907	969	809,4	937,6	938	995,4
Opérations avec la clientèle	2 964,50	3 322,90	3980	4500	4 854	5247,3
Opérations sur titres et diverses	1 195,20	1 586,90	1676,1	1650	1 766	2204,7
Valeurs immobilisées	322,2	409	274,8	278,5	307	337,8
Actionnaires ou associés	5,5	0,9	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	5 394,50	6 288,70	6740,4	7367,6	7 865	8785,4
Opérations de trésorerie	942,7	1 329,70	1323,8	1387,7	1 212	1520,5
Opérations avec la clientèle	3 675,80	4 139,20	4463,1	4915,3	5 463	6087,5
Opérations sur titres et diverses	194,4	199,9	304,9	332	404	390,6
Capitaux propres et assimilés	581,6	620	648,5	732,5	785	786,5
TOTAL DU PASSIF	5 394,50	6 288,70	6740,4	7367,6	7 865	8785,4

Source : BCEAO

Le taux débiteur moyen est ressorti à 5,84 % en 2020. Les coûts du crédit ont connu une légère hausse (+ 3 points de base) entre 2019 et 2020. Cette hausse est imputable à l'augmentation des taux d'intérêt des crédits de plus de 10 ans (+142 points de base) et de celui des crédits dont la durée est comprise entre 6 et 12 mois (+27 points de base).

Le taux créditeur moyen est ressorti à 4,65 % en 2020 contre 5,39 % en 2019 soit une baisse de 74 points de base. Sous l'angle de la maturité, les taux créditeurs dont la durée est comprise entre 1 et 6 mois et ceux dont la durée est comprise entre 1 an et 2 ans ont connu une hausse entre 2019 et 2020.

Tableau 26. Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
inf ou égale à 1 mois	3,9	3,8	4	4,61	4,73	4,58
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,6	4,8	5,5	5,46	5,44	5,37
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	8,6	7,7	6,8	6,98	8,33	7,36
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	6,9	8,5	8,3	8,18	7,26	7,53
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	7,5	6,6	7,9	6,7	7,98	7,89
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,1	8,3	8	7,48	7,4	7,17
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	8,8	8,5	7,7	8,34	7,76	7,47
Plus de 10 ans	4,7	4,8	5,8	5,24	4,43	5,85
Total						
Taux créditeur						
inf ou égale à 1 mois	5,3	5,2	4,9	5,15	4,45	2,94
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,7	5,4	5,1	5,6	5,58	5,89
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	5,7	5,7	5,3	5,76	5,83	5,85
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	5,3	4,9	5,2	5,26	5,23	4,92
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5,3	4,9	4,4	4,74	5,21	5,34
Non déterminé	5	5,9	4	5,75	5,22	5,67
Total	5,6	5,4	5,1	5,46	5,39	4,65

Source : BCEAO

Microfinance

Selon le rapport de la BCEAO au 31 décembre 2021, le Sénégal compte 122 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Au Sénégal, le nombre de membres ou clients est passé de 3 136 000 au 31 décembre 2020 à 3 743 584 au 31 décembre 2021 soit une hausse de 19,37 %. L'encours des dépôts des institutions de microfinance est passé de 365,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2020 à 452, 4 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 soit une hausse 23,84 %.

L'encours des crédits détenu par les SFD se chiffre au 31 décembre 2020 à 433,1 milliards au 31 décembre 2020 contre 516,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2021.

A fin 2021, le secteur de la microfinance a révélé un certain dynamisme malgré les effets de la pandémie à COVID-19. En effet, les indicateurs des SFD ont connu des évolutions positives sur la période, même si les créances en souffrance et les charges d'exploitation restent toujours élevées et le niveau de liquidité faible.

Le taux de créances en souffrance est ressorti à 9 % à fin décembre 2021 contre 10 %, trois mois plutôt. Cette amélioration de la qualité du portefeuille est imputée, d'une part, aux replis de taux de crédit en souffrance notés chez les hommes (0,6 point

de pourcentage) et personnes morales (2 points de pourcentage), et, d'autre part, à la restructuration des reports d'échéance et la réadaptation des politiques de recouvrement. Les fonds propres pèsent 171 milliards FCFA, soit une hausse de 7 %.

Tableau 27. Chiffres clés du secteur de la microfinance au Sénégal au 31 décembre 2021

Nombre total de SFD	122
Montant des dépôts	452,4 milliards
Encours des crédits	Milliards
Taux de crédit en souffrance	6,1 %
Emprunts	84 milliards
Fonds propres	171 milliards

Source : Ministère des Finances et du Budget

4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette

bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

La reprise dynamique des activités au sein de la région au cours de l'année 2021 a apporté un nouveau souffle à la place boursière sous régionale mettant fin à plusieurs années de contreperformance. A cet effet, durant l'exercice boursier 2021, l'Indice BRVM composite est passé de 145,4 points le 31/12/2020 à 202,3 points le 31/12/2021. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 368 milliards de FCFA à fin 2020 à 6 085 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 39 %.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 7 247 milliards de FCFA au 31 décembre 2021 contre 6 051 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 20 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des Etats dans le soutien de leurs

économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contreperformance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi

du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

L'année 2020 a négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional a enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées ont fini l'année dans le vert.

Tableau 28. Evolution du marché financier de la BRVM

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indices BRVM 10	290	262	220	154	149	131	154
Indices BRVM composite	304	292	243	172	159	145	202
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332
Marché Actions	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085
Marché Obligations	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247
Nombre de sociétés cotées	39	43	45	45	46	46	46

Source : BRVM

Marché des obligations

Les entreprises et les institutions publiques sénégalaises n'ont pas eu recours au marché obligataire depuis 2018. L'Etat du Sénégal a abandonné le marché obligataire par syndication depuis 2017. Les émissions par adjudication via UMOA-Titres et la BCEAO présentent des avantages : elles sont admissibles au portefeuille

de la BCEAO, elles sont prises dans l'assiette des emplois bancaires et disposent d'un traitement prudentiel favorable. En revanche, pour les émissions par appel public à l'épargne via le CREPMF, les coûts d'émission et de transaction sont souvent élevés (car cela implique de recourir à un syndicat de placement composé de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation).

Tableau 29.

Les émissions obligataires par adjudication et par syndication

	2016	2018	2019	2020	2021
Souverain / Entreprise (Syndication)	Sukuk 6 % 2016 - 2026				OAT 5,6 % 2021-2024 15000 millions
					OAT 5,7 % 2021-2026 18662 millions
					OAT 5,8 % 2021-2028 48543 millions
	Microcrédit Sénégal 6,80 % 2016 - 2026 % 3800 millions FCFA	SENELEC 6,5 % 2018-2025 38250 millions FCFA CBAO 7,5 % 2018-2025 10 000 millions FCFA	Banque de l'Habitat du Sénégal 6,25 % 2019-2024 20 000 millions		
Souverain (Adjudication)	Obligations du Trésor 5,5 % 2016-2019 33000 millions FCFA		6 % 2019 -2024 20 600 millions FCFA	OAT 2020-2023 5,85 % 2020-2025 6 % 75000 millions	OAT 5,6 % 2021-2024 28284 millions
	Obligations du 6,25 % 2016 -2023 39600 millions FCFA		OAT 6,15 % 2019-2026 34 400 millions FCFA	OAT 5,85 % 2020-2023 6 % 2020-2025 6,15 % 2020-2027 50000 millions	OAT 5,7 % 2021-2026 18803 millions
	Obligations du Trésor 5,9 % 2016-2023 16500 millions FCFA		OAT 6 % 2019-2022 35 450 millions FCFA	OAT 6 % 2020-2025 6,15 % 2020-2027 50000 millions	OAT 5,8 % 2021-2028 35413 millions
	(Sukuk) 6 % 2016-2026 156000 millions FCFA		OAT 6,15 % 2019-2026 19 550 millions FCFA	OAT 5,85 % 2020-2023 6 % 2020-2025 50000 millions	OAT 5,6 % 2021-2024 36750 millions

Souverain (Adjudication) (Suite)	OAT 6 % 2019-2024 19290 millions FCFA	SONATEL 6,50 % 2020-2027 100000 millions	OAT 5,7 % 2021-2026 43050 millions
	OAT 6,15 % 2019-2026 35710 millions FCFA		
	OAT 5,85 % 2019-2022 128900 millions FCFA		
	OAT 6 % 2019-2024 21200 millions FCFA		
	OAT 6,15 % 2019-2026 49800 millions FCFA		

Source : BCEAO, CREPMF

Marché des actions

La BRVM, depuis sa création en 1998, n'a accueilli que trois entreprises sénégalaises : la Bank of Africa (BOA) Sénégal, le groupe Total Sénégal et

la SONATEL. L'introduction en bourse d'acteurs majeurs, tels que Total Sénégal et BOA Sénégal, a participé à dynamiser le marché financier de l'UEMOA et également à bâtir sa notoriété et sa crédibilité.

Tableau 30. Evolution de la capitalisation boursière des sociétés cotées

Capitalisation boursière (en milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BOA Sénégal	112,8	60	48,4	37,02	30	28,2
SONATEL Sénégal	2 500,00	2 350,00	1 600,00	1 695	1 350	1 397
Total Sénégal	69,6	61,9	47,2	55,4	58,6	64,3

Source : BRVM

La SONATEL, l'une des trois entreprises sénégalaises cotées en bourse, est le titre le plus important et le plus négocié à la BRVM. Considérée comme le moteur du marché, elle a vu sa capitalisation boursière passer de 1 600 milliards de FCFA en 2018 à 1 699,5 milliards de FCFA en 2019.

Les trois entreprises sénégalaises (Sonatel, BOAS, Total Sénégal), pour améliorer la liquidité de leurs titres, ont procédé à des opérations de fractionnement. Le 23 novembre 2012, date de

l'opération de fractionnement, chaque action ancienne de la Sonatel de 140 000 FCFA a été remplacée par 10 actions nouvelles de 14 000 FCFA.

En 2017, BOA Sénégal a procédé à une augmentation de capital et à un fractionnement du nombre d'actions (dix actions nouvelles pour une action ancienne). Le 2 novembre 2017, Total Sénégal a également procédé au fractionnement des valeurs avec le même rapport de fractionnement que la Sonatel et la BOAS.

Comme le montre le tableau ci-dessus, Total Sénégal et Sonatel ont connu une légère hausse de 2020 à 2021 respectivement de 9,7 % et 3,4 %, alors que BOA Sénégal a connu une baisse de 6 %.

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA³⁹ ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;

- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale⁴⁰ ;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.⁴¹

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;

39 Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

40 Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

41 L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1^{er} mars 2016.

- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés

de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;

- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le tableau ci-après présente le taux d'inflation annuel au Sénégal et dans l'UEMOA

Tableau 31. Taux d'inflation au Sénégal et dans l'UEMOA (en %)

Inflation	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Proj.)
Sénégal	0,8	2,2	0,5	1,0	2,5	2,2	6,2
UEMOA	0,3	1,1	1,2	- 0,7	2,1	3,6	6,2

Source : BCEAO

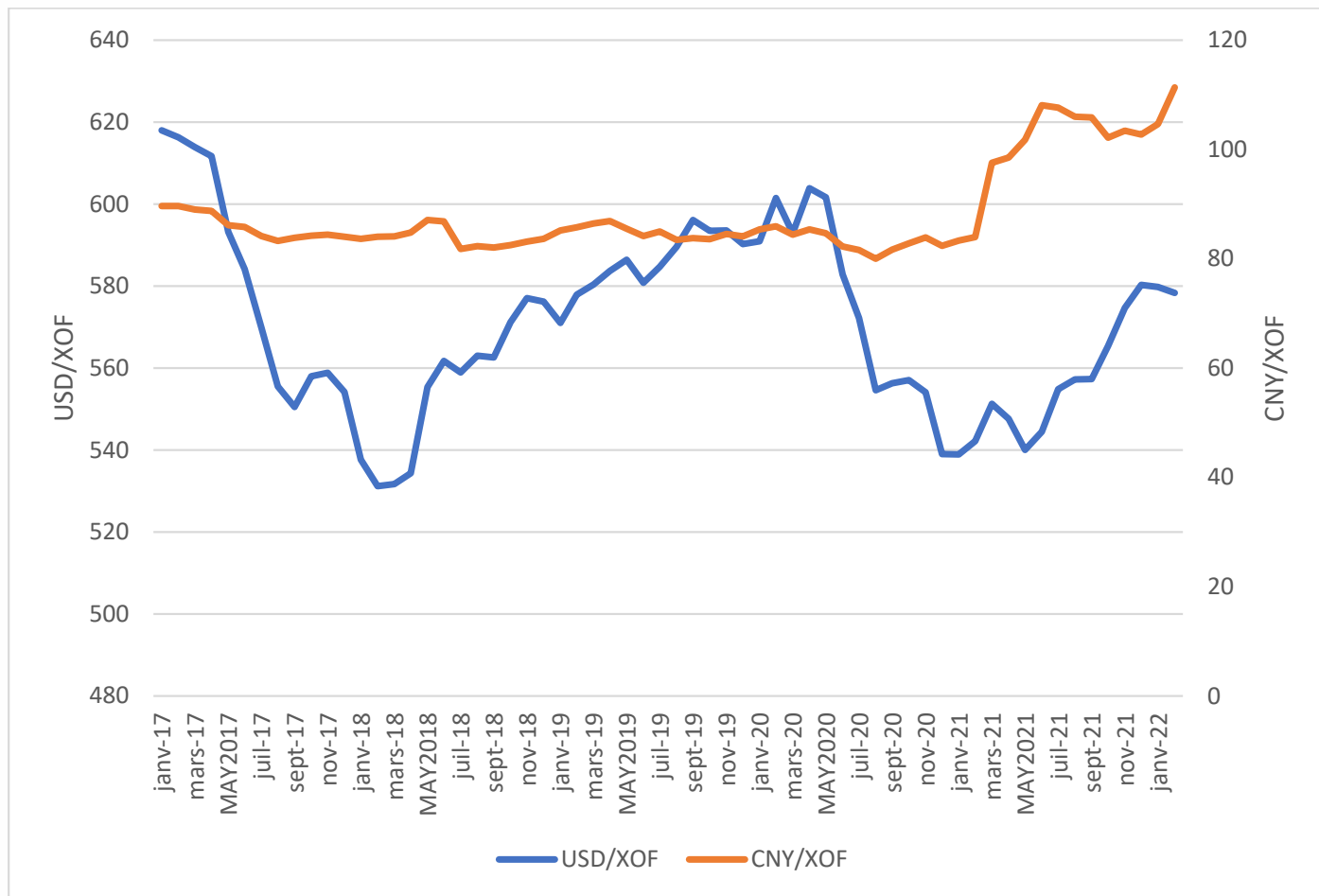
Le taux d'inflation s'est accéléré au terme de l'année 2020 en atteignant 2,5 % contre 1,0 % en 2019, selon la note sur l'évolution annuelle de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). Cette évolution est tirée essentiellement par le renchérissement des services de transport, des produits alimentaires, des services et restaurants et hôtels ainsi que ceux des biens et services.

Au Sénégal, l'évolution des prix a été maîtrisée durant l'année 2021 avec une inflation établie à 2,2 % contre 2,5 % l'année précédente.

4.4 Taux de change

En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, le Sénégal applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales.

Figure 3 : Évolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport au FCFA



Source : BCEAO

Le taux de change entre le dollar et le franc CFA a baissé entre 2017 et 2022 passant de 1 dollar pour 619 FCFA en 2016 à 1 dollar pour 580 FCFA en 2022. Quant au taux de change entre le Yuan chinois et le franc CFA, il est passé de 1 CNY pour 90 FCFA en 2017 à 1 CNY pour 114 FCFA en 2022.

4.5 Réserves étrangères

Les réserves de change sont centralisées au sein de la BCEAO et gérées selon un principe de solidarité entre les États membres de l'UEMOA, dans les

conditions fixées par la convention de compte d'opérations. Il n'y a pas de répartition entre les États membres.

Les réserves communes ont augmenté en 2020. Les réserves internationales qui s'élevaient à 17,7 milliards de dollars fin 2019 ont atteint 21,7 milliards de dollars fin 2020, soit l'équivalent de 5,8 mois d'importations de 2021 ou 77,3 % des engagements à vue de la BCEAO. Cette augmentation des réserves s'explique en partie par les émissions d'euro-obligations réalisées par

la Côte d’Ivoire, le Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). L’allocation de DTS approuvée en août 2021 (d’environ 2,3 milliards de dollars, équivalent à peu près à 0,6 mois d’importations de 2022) renforce les réserves extérieures en 2021, à l’instar des euro-obligations du Sénégal. A moyen terme, la couverture devait se contracter à environ 4 mois d’investissements de portefeuille. Le retour progressif des déficits budgétaires des membres de l’UEMOA à l’objectif régional de 3% devait soutenir la position des réserves.

Les avoirs de réserve du Sénégal se sont établis à 154,8 millions de DTS et sont restés constants au cours de la période 2015-2020. La quote-part du Sénégal a connu une hausse de 100 % entre 2015 et 2016, mais elle est restée constante en 2017 et 2020 (323,6 millions de DTS). La position de réserve est « la tranche de réserve » qui correspond aux montants de devises qu’un pays membre peut obtenir du FMI à bref délai. La position de réserve du Sénégal est passée de 1,9 million de DTS en 2015 à 42,7 millions de DTS en 2020 mais elle restée constante en 2017 et 2019.

Tableau 32. Réserves extérieures du Sénégal

(milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Circulation fiduciaire	806,8	920,1	1147,6	1187	1299,3	1677,9
Allocation de DTS (en millions de DTS)						
Allocations	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8
Disponibilités	107,7	41,6	16,9	3,7	7,9	319,1
FMI						
Quote - part	161,8	323,6	323,6	323,6	323,6	323,6
Position de réserve	1,9	42,3	42,3	42,3	42,3	42,7

Source : FMI

5.1 Balance des paiements

Le solde du compte courant est structurellement déficitaire sur la période 2016-2020. Pour l'année 2020, le compte courant se dégrade de -564,1 milliards de FCFA, par rapport à l'année 2019, pour atteindre -1 676,2 milliards de FCFA en lien avec les effets directs négatifs de la Covid-19, notamment, la fermeture des frontières terrestres et aériennes.

Les tendances du solde courant sont essentiellement imputables à celles de la balance des biens et services. En effet, pour l'année 2020, le déficit du compte des biens et services se détériore de -817,3 milliards de FCFA dont -766,9 milliards de FCFA pour le seul compte des services.

Les balances des revenus primaires et secondaires se sont améliorées respectivement de 42,9 milliards de FCFA et de 210,2 milliards de FCFA par rapport à l'année 2019, malgré le contexte de la Covid-19 dans les pays d'accueil. Cependant, ces améliorations sont demeurées insuffisantes pour compenser la dégradation du solde de la balance des services et, in fine, celui du solde des transactions courantes.

Selon les projections de la BCEAO⁴², le déficit du compte courant devrait continuer à se dégrader sur la sous-période 2021-2022, en passant de -1 978,9 milliards de FCFA en 2021 à -2 353,6 milliards de FCFA en 2022.

Pour sa part, le solde du compte capital, structurellement excédentaire, s'est détérioré en 2020, passant de 216,6 milliards de FCFA en 2019 à 138,9 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 77,7 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente, en lien avec une baisse équivalente des transferts en faveur des administrations publiques.

Le besoin de financement est ressorti à -1 537,3 milliards de FCFA en 2020, après -895,5 milliards de FCFA un an plus tôt.

Ce besoin serait partiellement financé par l'excédent du compte financier à hauteur de 1 439,6 milliards de FCFA (dont 1 005,2 milliards de FCFA d'investissements directs étrangers). En définitive, le solde global afficherait un déficit de -91,5 milliards de FCFA en 2020.

⁴² BCEAO (2021), « Balance des paiements et position extérieure globale du Sénégal - 2020 », janvier 2022.

Tableau 33. Balance des paiements du Sénégal

En milliards de FCFA	2016 Réal	2017 Réal	2018 Réal	2019 Réal	2020 Prov.	2021 Est.	2022 Proj.
Compte courant	-472,5	-887,2	-1 230,4	-1 112,1	-1 676,2	-1 978,9	-2 353,6
Balance sur les biens et services	-1 237,5	-1 688,4	-2 040,1	-1 953,6	-2 770,9	-2 970,4	-3 485,5
Balance des biens	-1 164,7	-1 569,0	-1 886,4	-1 687,7	-1 738,1	-1 864,2	-2 234,0
Exportations de biens FOB	1 703,5	1 907,8	2 147,4	2 594,4	2 410,9	2 845,4	3 489,4
Dont les produits halieutiques	286,1	236,4	316,5	330,8	321,5	362,1	433,7
Dont les produits pétroliers	161,4	242,9	303,9	477,7	357,5	442,9	692,8
Importations de biens FOB	-2 868,2	-3 476,8	-4 033,8	-4 282,1	-4 148,9	-4 709,6	-5 723,4
Dont les produits pétroliers	-637,4	-856,1	-1 254,4	-1 234,3	-1 040,8	-1 359,0	-1 971,3
Balance des services	-72,8	-119,4	-153,7	-265,9	-1 032,8	-1 106,2	-1 251,5
Balance des revenus primaires	-295,4	-341,0	-333,8	-383,8	-340,9	-372,2	-376,3
Balance des revenus secondaires	1 060,4	1 142,2	1 143,5	1 225,3	1 435,5	1 363,7	1 508,2
Compte en capital	214,7	223,6	244,8	216,6	138,9	124,9	227,5
Dont les transferts en capital	217,4	225,8	247,8	219,7	142,0	125,7	228,2
Solde comptes courant et de capital	-257,8	-663,6	-985,6	-895,5	-1 537,3	-1 854,0	-2 126,1
Compte financier⁴³	-303,7	-775,8	-1 508,1	-1 036,9	-1 439,6	-1 996,2	-2 240,4
Dont les investissements directs	-147,3	-293,7	-441,6	-582,6	-1 005,2	-1 067,2	-1 517,4
Erreurs et omissions statistiques	3,5	4,3	2,0	5,1	6,3	0,0	0,0
Solde global	49,4	116,6	524,5	146,5	-91,5	142,2	114,3

Source : BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable

pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;

⁴³ Présentée selon l'optique analytique de la BCEAO. Il décrit comment le besoin (la capacité) de financement de l'économie est couvert (utilisée). Les rubriques sont les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuilles, les dérivés financiers et les autres investissements. Avec la méthodologie de la sixième édition, la convention de signe des rubriques du compte financier a changé. Les signes (-) correspondent à des accroissements d'engagements et/ou des diminutions de créances. Quant aux signes (+), ils traduisent une réduction d'engagements et/ou augmentation des créances.

- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1er juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1er janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1er janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « *d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux Etats-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre

logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

• **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature

douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

(ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;

(iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection

le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;

(iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;

(v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans⁴⁴ ;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

Les échanges régionaux en valeur du Sénégal au sein de l'UEMOA ont connu une baisse en 2020⁴⁵, notamment pour les produits exportés, en lien avec la pandémie de la Covid-19. En effet, la valeur totale des exportations intra-communautaires est passée de 802,9 milliards de FCFA en 2019 à 717,9 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 81,2 milliards de FCFA. Parallèlement, celle des importations intra-communautaires a augmenté de 24,3 milliards de FCFA.

En 2020, la majeure partie des exportations du Sénégal en direction de l'UEMOA est destinée au Mali et à la Côte d'Ivoire. Les exportations vers ces pays ont représenté respectivement 493,0 milliards de FCFA et 119,5 milliards de FCFA. Les exportations vers les autres pays de l'Union en 2019 étaient de 11,7 milliards de FCFA pour le Bénin, 30,4 milliards de FCFA pour le Burkina Faso, 39,9 milliards de FCFA pour la Guinée Bissau, 12,2 milliards de FCFA pour le Niger et 11,1 milliards de FCFA pour le Togo.

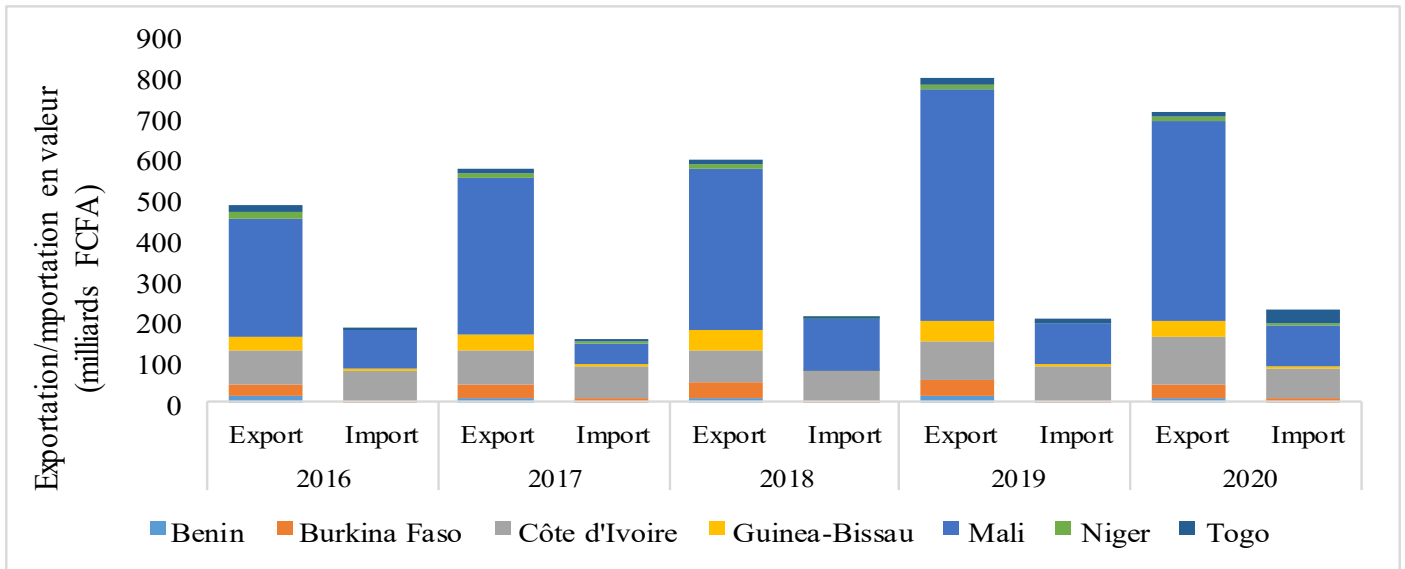
Les importations de marchandises⁴⁶ du Sénégal en provenance des autres pays de l'UEMOA sont passées de 204,8 milliards de FCFA en 2019 à 229,1 milliards de FCFA en 2020. Les principaux fournisseurs du Sénégal en provenance de l'UEMOA, en 2020, sont le Mali et de la Côte d'Ivoire, respectivement pour 102,5 milliards de FCFA et 78,4 milliards de FCFA. Les importations en provenance des autres pays de l'Union sont évaluées en 2020 à 1,1 milliard de FCFA pour le Bénin, 6,6 milliards de FCFA pour le Burkina Faso, 3,4 milliards pour la Guinée Bissau, 1,5 milliard de FCFA pour le Niger et 35,6 milliards de FCFA pour le Togo.

⁴⁴ Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

⁴⁵ BCEAO (avril, 2022).

⁴⁶ Valeur CAF ajustée

Figure 4. Valeur des exportations et importations entre le Sénégal et les 7 autres pays de l'UEMOA



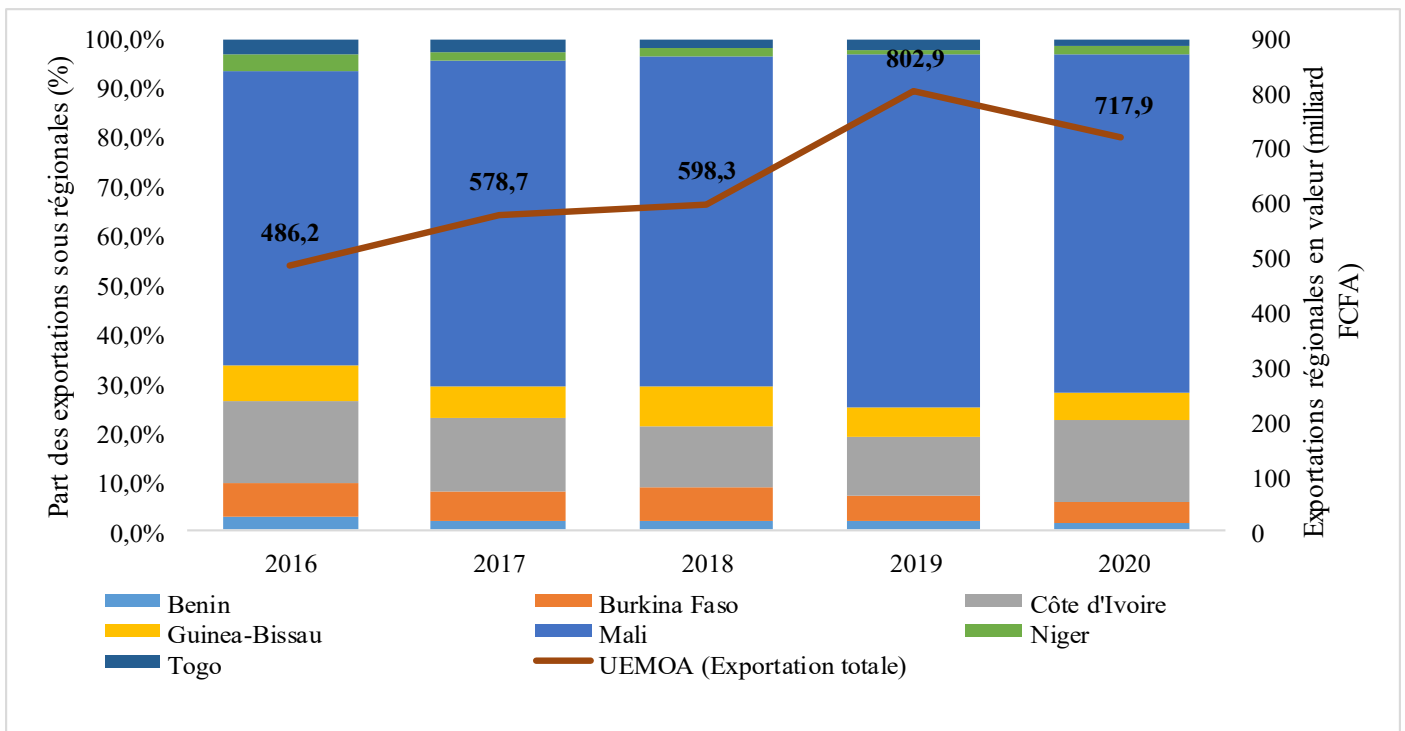
Source : BCEAO, Cellule sous-régionale

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les échanges sous régionaux en termes d'exportation vers l'UEMOA, en 2020, sont tirés par

le Mali (68,7 %⁴⁷), la Côte d'Ivoire (16,6 %), la Guinée Bissau (5,6 %) et le Burkina (4,2 %). Les autres pays de l'Union ont des parts très faibles : Benin (1,6 %), le Niger (1,7 %) et le Togo (1,5 %).

Figure 5. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations du Sénégal



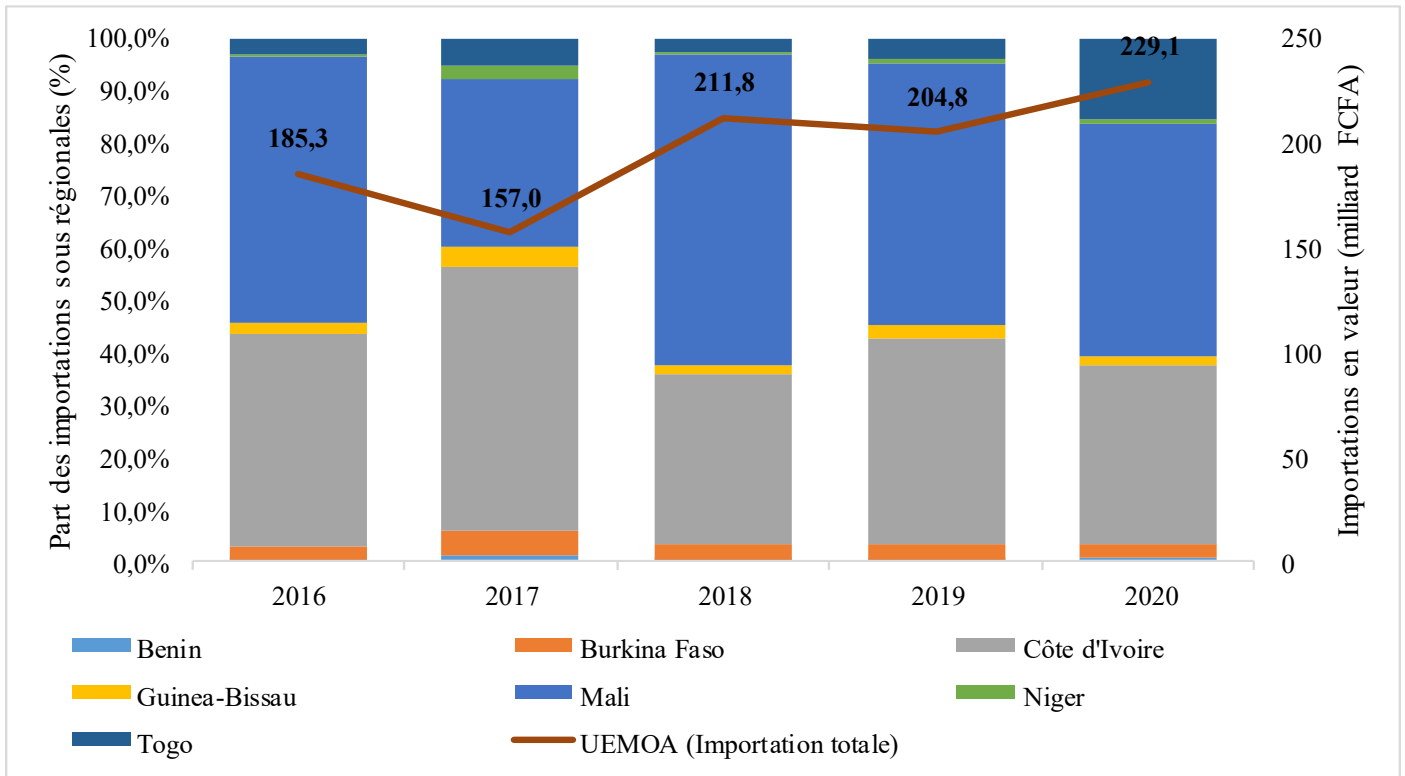
Source : BCEAO, Cellule sous-régionale

S'agissant des importations de marchandises, les principaux fournisseurs du Sénégal en 2020 sont le Mali (44,7 %), la Côte d'Ivoire (34,2 %) suivie par le Togo (15,5 %), le Burkina (2,9 %), la Guinée Bissau (1,5 %), le Niger (0,6 %) et le Bénin (0,5 %).

En définitive, le Mali et la Côte d'Ivoire sont les principaux clients et fournisseurs du Sénégal dans l'Union.

⁴⁷ Part moyenne dans le total des exportations du Sénégal en direction de l'UEMOA, sur la période sous-revue 2016-2020.

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations du Sénégal



Source : BCEAO, Cellule sous-régionale

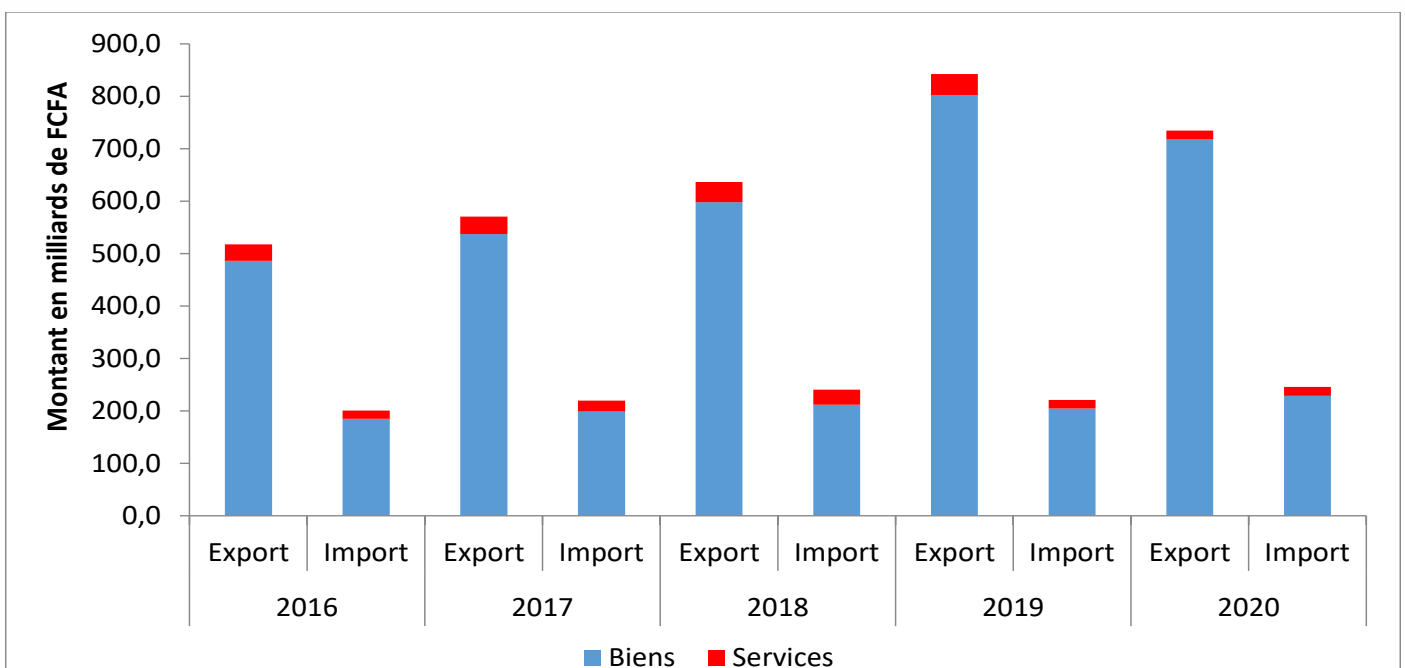
5.2.4 Echanges régionaux par type

Les échanges sous régionaux par type de produits émanant du Sénégal sont portés par les échanges sur les biens et une contribution modérée des services. Selon la BCEAO, en 2020, les exportations de biens vers les pays de l'UEMOA sont constituées principalement de produits pétroliers (343,9 milliards

de FCFA), de ciment et, dans une moindre mesure, de produits alimentaires manufacturés.

Les flux touristiques intra-communautaires⁴⁸, utilisés pour approcher les échanges régionaux de services⁴⁹ du Sénégal, ont été estimés à 17,1 milliards de FCFA pour les recettes et à 16,8 milliards de FCFA pour les dépenses en 2020.

Figure 7. Echanges régionaux par type



Source : BCEAO, Cellule sous-régionale

48 BCEAO et Commission de l'UEMOA (avril 2022)

49 Approchés par les flux touristiques dont les données sont régulièrement publiées par la Cellule sous régionale de la BCEAO.

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le Sénégal est membre de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995, et membre du GATT depuis le 27 septembre 1963. Le Sénégal est aussi membres d'organisations internationales et sous régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA et CEDEAO), l'Union africaine, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation de la conférence islamique, etc.

La politique commerciale du Sénégal est déterminée en partie par ses engagements aux niveaux multilatéral (OMC), régional, et sous-régional (UA, CEDEAO, UEMOA). Elle vise à « *bâtir une économie compétitive porteuse d'une croissance inclusive et créatrice d'emplois décents* » (OMC).

De manière spécifique, les mesures prises visent à contribuer notamment à la réduction du déficit de la balance commerciale, à l'approvisionnement régulier du marché intérieur, à la promotion des filières locales, au renforcement du processus d'intégration régionale et à l'accès aux marchés internationaux, et à la promotion de la concurrence⁵⁰.

Le Sénégal compte également tirer parti des opportunités commerciales qui existent aussi bien au niveau sous-régional et multilatéral, que dans le cadre des préférences unilatérales accordées par ses partenaires commerciaux. En tant que PMA, le Sénégal bénéficie de traitements préférentiels offerts par l'UE et les États-Unis. Les autres pays développés accordent au Sénégal des préférences commerciales correspondant à leurs schémas de préférences nationaux.

Les actions prévues portent sur des mécanismes de protection de l'économie nationale contre la concurrence étrangère déloyale, l'appui au développement des filières agricoles stratégiques, la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des exportations, le développement des conditions d'accès aux marchés, et le renforcement des

capacités d'offre. Ainsi, en tant que PMA, le Sénégal bénéficie de traitements préférentiels offerts par l'UE et les États-Unis. Les autres pays développés accordent au Sénégal des préférences commerciales correspondant à leurs schémas de préférences nationaux.

Dans le cadre des négociations à l'OMC, le Sénégal a accepté le Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC en janvier 2011. Le pays a également accepté, en août 2016, le Protocole de 2014 relatif à l'Accord sur la facilitation des échanges. Dans ses activités au sein de l'OMC, le Sénégal compte s'appuyer sur ses partenaires régionaux pour développer une diplomatie sous-régionale proactive, et militer pour des règles commerciales plus équitables.

Par ailleurs, le Sénégal a adopté un nouveau Code des douanes en 2014, abrogeant celui de 1987⁵¹. Cette réforme de la législation vise notamment à la rendre plus conforme aux dispositions internationales et régionales, à renforcer le dispositif de lutte contre la fraude, et à réaménager les règles du contentieux douanier. Ainsi, le nouveau code intègre les dispositions de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane ; de la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée) ; de la Convention internationale d'assistance mutuelle administrative en matière douanière (Convention de Johannesburg) ; et du Code des douanes de l'UEMOA.

Enfin, le Sénégal s'est engagé également au niveau de l'Union Africaine dans les négociations en vue de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Le 12 mars 2019, le Sénégal approuve la ratification de l'accord de libre-échange. L'accord prévoit une suppression des droits de douane pour 90 % des lignes tarifaires sur cinq (5) ans pour les pays les plus développés et sur 10 ans pour les pays les moins développés. Les droits de douane devront être supprimés à une échéance ultérieure pour 7 % des lignes tarifaires. La ZLEC est mise en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2021, par les pays ayant ratifié l'accord.

⁵⁰ MCISI (2013), Document d'orientations stratégiques du Ministère du commerce, de l'industrie et du secteur informel, avril.
⁵¹ Loi n° 2014-10 du 28 février 2014 portant Code des douanes

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Selon la balance des paiements de 2020⁵², les exportations de marchandises générales⁵³ du Sénégal sont estimées à 1 934,5 milliards de FCFA en 2020 contre 2 170,5 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 236,0 milliards de FCFA. Elles sont principalement orientées vers les continents africain (53,1 %), asiatique (20,7 %) et européen (13,8 %).

Le continent africain, en particulier la CEDEAO, demeure la principale destination des exportations sénégalaises avec une valeur de 900,2 milliards de FCFA (46,5 %) en 2020 dont 717,8 milliards de FCFA (37,1 %) pour les pays de l'UEMOA.

Le continent asiatique est la deuxième destination des exportations de marchandises avec comme

principaux clients l'Inde (172,0 milliards de FCFA) et la Chine (152,1 milliards de FCFA). Les ventes en direction de ces deux pays représentent 16,8 % des exportations en 2020 contre 13,7 % pour les pays de l'Union européenne.

Concernant les importations, les principaux fournisseurs du Sénégal demeurent les pays de l'Union européenne (1 872,6 milliards de FCFA en 2020, soit 41,5 %) et de l'Asie (24,6 %) suivis de ceux de l'Afrique (14,3 %) et de l'Amérique (7,3 %). Les parts des pays d'Afrique se sont affaiblies au profit de celles des pays du continent Européen. En effet, la part de l'Afrique baisse de 17,0 % en 2016 à 14,3 % en 2020 alors, qu'à l'inverse, celle de l'Europe augmente de 45,2 % à 53,3 % sur la même période.

Tableau 34. Ventilation des échanges par pays

En milliards de FCFA	2016		2017		2018		2019		2020	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Exportations										
Europe	404,2	27,2%	454,0	27,4%	396,0	22,1%	329,3	15,2%	266,6	13,8%
Union Européenne	231,2	15,6%	264,8	16,0%	302,7	16,9%	324,1	14,9%	264,4	13,7%
Afrique	715,5	48,2%	815,6	49,2%	891,0	49,7%	1 087,8	50,1%	1 027,9	53,1%
CEDEAO	641,9	43,2%	744,5	44,9%	768,7	42,9%	960,0	44,2%	900,2	46,5%
UEMOA	486,2	32,7%	578,9	34,9%	598,2	33,3%	802,8	37,0%	717,8	37,1%
Nigéria	5,9	0,4%	12,6	0,8%	16,5	0,9%	15,0	0,7%	64,6	3,3%
Gambie	50,4	3,4%	62,8	3,8%	54,2	3,0%	45,4	2,1%	85,4	4,4%
Mauritanie	45,6	3,1%	44,9	2,7%	41,9	2,3%	39,7	1,8%	40,8	2,1%
Amérique	46,6	3,1%	72,6	4,4%	74,8	4,2%	84,0	3,9%	87,6	4,5%
Etats Unis	36,5	2,5%	52,9	3,2%	62,9	3,5%	77,5	3,6%	67,5	3,5%
Asie	306,2	20,6%	305,1	18,4%	335,8	18,7%	483,0	22,3%	400,9	20,7%
Japon	4,1	0,3%	3,2	0,2%	6,8	0,4%	9,6	0,4%	6,2	0,3%
Inde	122,3	8,2%	87,3	5,3%	168,3	9,4%	211,9	9,8%	172,0	8,9%
Chine	74,8	5,0%	77,7	4,7%	64,1	3,6%	161,9	7,5%	152,1	7,9%
Thaïlande	1,2	0,1%	3,3	0,2%	2,9	0,2%	0,8	0,0%	0,6	0,0%
Autres clients	12,8	0,9%	11,8	0,7%	96,3	5,4%	186,4	8,6%	151,5	7,8%
Total (FOB ajusté)	1 485,3	100,0%	1 659,1	100,0%	1 793,9	100,0%	2 170,5	100,0%	1 934,5	100,0%

52 BCEAO (2021), « Balance des paiements et position extérieure globale du Sénégal au titre de l'année 2020 », janvier 2021

53 Les marchandises générales ne prennent pas en compte l'or non monétaire

Importations CAF										
Europe	1 456,2	45,2%	1 827,1	46,8%	2 081,0	46,2%	2 656,2	55,6%	2 404,0	53,3%
Union Européenne	1 239,5	38,5%	1 508,6	38,6%	1 698,0	37,7%	2 099,6	44,0%	1 872,6	41,5%
Afrique	549,1	17,0%	654,3	16,8%	858,5	19,1%	619,8	13,0%	645,8	14,3%
CEDEAO	470,9	14,6%	555,3	14,2%	640,9	14,2%	500,7	10,5%	506,4	11,2%
UEMOA	185,2	5,7%	157,1	4,0%	211,9	4,7%	204,8	4,3%	229,1	5,1%
Nigéria	249,6	7,7%	309,4	7,9%	388,9	8,6%	245,6	5,1%	257,2	5,7%
Mauritanie	5,2	0,2%	3,6	0,1%	7,0	0,2%	3,3	0,1%	8,0	0,2%
Amérique	218,5	6,8%	275,0	7,0%	276,4	6,1%	283,0	5,9%	328,6	7,3%
Etats Unis	72,1	2,2%	81,4	2,1%	112,1	2,5%	93,6	2,0%	117,6	2,6%
Asie	949,7	29,5%	1 114,3	28,5%	1 259,9	28,0%	1 200,2	25,1%	1 110,7	24,6%
Japon	73,1	2,3%	70,2	1,8%	79,3	1,8%	82,2	1,7%	62,9	1,4%
Inde	245,2	7,6%	285,3	7,3%	288,8	6,4%	162,3	3,4%	192,4	4,3%
Chine	331,7	10,3%	380,2	9,7%	498,3	11,1%	510,4	10,7%	413,9	9,2%
Thaïlande	58,7	1,8%	83,4	2,1%	68,0	1,5%	68,9	1,4%	42,7	0,9%
Autres fournisseurs	48,4	1,5%	35,0	0,9%	27,9	0,6%	14,8	0,3%	20,4	0,5%
Total (ajusté)	3 222,0	100,0%	3 905,8	100,0%	4 503,6	100,0%	4 774,0	100,0%	4 509,6	100,0%

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations de produits ont augmenté entre 2016 et 2020, passant de 1 551,3 milliards de FCFA à 2 261,3 milliards de FCFA. En 2020, les exportations de biens du Sénégal sont tirées par les produits pétroliers (357,5 milliards de FCFA), les produits de la pêche (277,9 milliards de FCFA), les phosphates (151,6 milliards de FCFA), les produits arachidières (120,7 milliards de FCFA) et les minerais lourds (116,2 milliards de FCFA).

L'analyse des importations par groupe de produits en 2020 fait ressortir, notamment par rapport à l'année 2019, un fléchissement des factures pétrolières (-193,4 milliards de FCFA), des biens d'équipement (-182,3 milliards de FCFA) et des biens intermédiaires (-24,7 milliards de FCFA). En revanche, elle indique une hausse de la valeur des produits alimentaires (+85,9 milliards de FCFA), des autres biens de consommations (+23,3 milliards de FCFA) et des produits divers (+11,6 milliards de FCFA).

Tableau 35.

Ventilation des échanges par groupes de produits

En milliards FCFA	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations de produits (FOB)					
Sel marin	11,0	8,7	8,2	10,3	9,8
Minerais lourds (Zircon, Titane etc.)	58,5	82,5	99,7	115,4	116,2
Produits pétroliers	161,4	242,9	303,9	477,7	357,5
Produits arachidières	75,7	65,4	63,6	153,1	120,7
Phosphates	18,6	18,4	16,2	22,3	11,5
Coton	8,6	6,5	7,0	7,0	5,8
Produits horticoles	51,2	62,9	81,5	101,5	95,6
Produits de la pêche	217,9	236,4	274,3	330,8	277,9
Ciment	122,8	117,7	86,5	77,7	73,7
Acide phosphorique	115,6	96,0	157,2	195,7	151,6
Engrais	10,2	18,9	26,0	29,5	21,3
Produits manufacturés	72,2	83,6	88,8	67,9	90,2
Autres produits d'exportation	627,6	710,3	802,8	857,8	929,4
Total (FOB non ajusté)	1 551,3	1 750,2	2 015,7	2 446,7	2 261,3
Importations (CAF)					
	2016	2017	2018	2019	2020
Produits alimentaires	618,4	767,7	788,1	781,3	867,2
Autres biens de consommation	366	410,7	440,2	458,5	481,8
Produits pétroliers	637,4	856,1	1 254,40	1 234,3	1040,9
Biens intermédiaires	644,9	777,2	932,2	964,5	939,8
Biens d'équipement	857	974,3	961	1 184,8	1002,5
Produits divers	94,7	122,7	112	150,6	162,2
Total (CAF non ajusté)	3 218,5	3 908,70	4 488,0	4 773,9	4 494,4

Source : BCEAO

5.4 Investissements directs étrangers

Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) au Sénégal se sont soldés par une entrée nette de capitaux de 1 005,2 milliards de FCFA en 2020⁵⁴ (4,8 % du PIB) contre 582,6 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 422,6 milliards de FCFA, malgré la pandémie de la Covid-19.

La relative bonne tenue des IDE est liée, en partie, aux perspectives de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières ainsi que de nouvelles mines d'or et à la promotion d'un climat des affaires plus propice au développement du secteur privé.

Rapportés au PIB, les flux nets d'investissements directs étrangers en direction du Sénégal sont ressortis à 7,1% en 2020, contre 4,3 % l'année dernière et 1,3 % en 2016.

En 2020, les flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) à destination du Sénégal émanent majoritairement de l'Europe (21,0 %) avec une prépondérance de la part de la France (14,2 %), suivi du Royaume-Uni (6,8 %) et des autres pays de l'Union Européenne⁵⁵.

Mais la provenance des IDE s'élargit de plus en plus aux autres pays notamment ceux de l'Asie (Chine et Singapour) et de certains pays africains (le Togo et le Maroc).

⁵⁴ BCEAO (2021), « Balance des paiements et position extérieure globale du Sénégal au titre de l'année 2020 », janvier 2021.
⁵⁵ BCEAO (2021)

Tableau 36. Part des IDE par pays d'origine

En milliards FCFA	2015		2016		2017		2018		2019 ⁵⁶	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Afrique	77,0	15,7%	179,0	30,4%	67,5	13,3%	69,8	10,4%	25,3	3,8%
Amérique	32,0	6,5%	42,0	7,1%	11,3	2,2%	75,4	11,2%	15,7	2,4%
Nord	25,0	5,1%	29,0	4,9%	8,6	1,7%	16,3	2,4%	6,6	1,0%
Latine	8,0	1,6%	13,0	2,2%	2,7	0,5%	59,1	8,8%	9,1	1,4%
Asie	10,0	2,0%	13,0	2,2%	27,9	5,5%	68,2	10,2%	19,0	2,9
Liban	2,0	0,4%	2,0	0,3%	0,0	0,0%	13,5	2,0%	3,1	0,5%
Indonésie	0,0	0,0%	0,0	0,0%	21,0	4,1%	34,1	5,1%	8,8	1,3%
Inde	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	22,2	3,3%	7,1	1,1%
Europe	125,0	25,6%	60,0	10,2%	199,2	39,2%	230,9	34,4%	138,9	21,0%
France	79,0	16,2%	1,0	0,2%	60,0	11,8%	78,4	11,7%	94,0	14,2%
Royaume Uni	13,0	2,7%	17,0	2,9%	121,0	23,8%	121,1	18,0%	44,9	6,8%
Reste du monde	245,0		294,0		202,7		226,7		462,5	
Total	489,0	100,0%	588,0	100,0%	508,0	100,0%	671,0	100,0%	661,4	100,0%

Source : FMI

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence de l'UEMOA sont au nombre de cinq, répartis en deux rangs. Il s'agit des critères de premier rang (*solde budgétaire sur le PIB nominal, taux d'inflation moyen et encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal*) que les Etats membres sont impérativement tenus de respecter et des critères de second rang (*masse salariale rapportée aux recettes fiscales et pression fiscale*).

Pour les critères de premier rang, le Sénégal a toujours respecté deux critères entre 2016 et 2020 : le taux d'inflation moyen inférieur ou égal à 3 % et l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70 %.

Le critère requérant que le ratio solde budgétaire sur le PIB nominal soit inférieur ou égal à -3,0 % n'a pu être atteint qu'en 2017 avec un ratio de -3,0 %. Les estimations montrent que ce critère ne serait pas respecté en 2020 et 2021 avec des valeurs respectives de -6,4 % et -6,3 %.

Comme la quasi-totalité des Etats membres de l'UEMOA, le Sénégal est loin de pouvoir respecter le critère relatif à la pression fiscale, qui doit être supérieure ou égale à 20 %. La moyenne de la pression fiscale sur la période 2016-2020 était de 16,2 %. L'estimation pour 2020 indique que la pression fiscale serait de 16,7 % et les estimations en 2021 la portent à 17,6 %.

Le ratio masse salariale de l'Etat du Sénégal rapportée à la recette fiscale serait respecté, selon les projections de la Commission de l'UEMOA et, sa valeur atteindrait 34,0 % en 2020 pour une limite fixée à 35 %.

⁵⁶ La consolidation de la ventilation géographique des IDE par pays d'origine pour l'année 2020 est en cours au niveau de la BCEAO.

Tableau 37. Critères de convergence de l'UEMOA (en %)

	2016	2017	2018 ⁵⁷	2019	2020 Est	2021 Est
Premier rang						
Solde budgétaire / PIB nominal (norme ≤ 3%)	- 3,3	- 3,0	- 3,7	- 3,9	- 6,4	- 6,3
Taux d'inflation annuel moyen (≤ 3%) *	0,8	2,2	0,5	1,0	2,5	2,2
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (≤ 70%)	47,2	47,7	54,8	57,0	63,2	67,2
Second rang						
Masse salariale/Recettes fiscales (norme ≤ 35%)	32,0	32,5	34,3	30,4	34,0	33,3
Pression fiscale (norme ≥ 20 %)	15,9	15,1	15,5	17,6	16,7	17,6

Source : DPEE, Commission de l'UEMOA

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Les relations commerciales avec le continent africain se sont inscrites dans le cadre des zones d'intégration économiques. Ces zones d'intégration facilitent la circulation des personnes et des biens. Le Sénégal est membre de deux institutions d'intégration : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'UEMOA regroupe les huit pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont le franc CFA comme monnaie commune. La CEDEAO, plus vaste que l'UEMOA, est constituée de quinze pays d'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'UEMOA est à un stade d'intégration plus avancée que la CEDEAO. En effet, l'UEMOA est une union douanière avec l'existence et l'application d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis 2000. Au niveau de la CEDEAO, les travaux sur la mise en place d'un TEC sont finalisés et son application est effective depuis janvier 2015.

Dans le cadre du PSE, le gouvernement entend approfondir l'intégration régionale à travers notamment la réhabilitation et le développement du réseau d'infrastructures, la suppression des entraves à la libre circulation des personnes, biens et services, et le développement du commerce.

Le gouvernement entend également renforcer les initiatives communautaires en matière de sécurité alimentaire, de politique agricole et énergétique, ainsi que dans le cadre des programmes économiques régionaux. Aux fins d'intégration, le gouvernement entend, enfin, améliorer la compétitivité du pays, renforcer sa position dans les négociations commerciales, élargir la base des exportations, et diversifier les partenaires commerciaux.

⁵⁷ A partir de 2018, la dette tient compte du secteur public au sens large

6.1 Climat des affaires

Le Sénégal occupe la 123^{ème} position sur 190 pays en 2020 contre 141^{ème} en 2019 selon le rapport Doing Business. Ce classement, témoigne de l'engagement du Sénégal pour améliorer le climat des affaires dans la ligne droite des priorités du plan Sénégal émergent (PSE) et de ses plans d'actions prioritaires.

Au sein de l'UEMOA, le Sénégal est le 3^{ème} réformateur, après la Côte d'Ivoire qui est à la 122^{ème} place, avec 5 réformes accomplies en 2019, et le Togo qui est à la 137^{ème} place, avec 6 réformes.

Le Sénégal a facilité l'enregistrement des biens, en réduisant le temps nécessaire pour les transférer et les enregistrer. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Sénégal fait également partie des pays qui ont fait des efforts dans les procédures administratives et étendu le cadre alternatif de résolution des litiges commerciaux, avec notamment l'installation d'un tribunal de commerce. Concernant l'obtention de l'électricité, il faut en moyenne 75 jours pour un raccordement électrique permanent au réseau au Sénégal et 86 jours en moyenne dans le reste du monde.

Cette grande amélioration dans la facilité à faire des affaires au Sénégal est le résultat de quatre (4) réformes phares. Il s'agit de l'e-taxe, c'est-à-dire la dématérialisation des procédures de paiement et des déclarations des impôts, la réforme sur la contribution de l'économie locale, celle sur le Tribunal de commerce et celle portant sur la protection des investisseurs.

À noter qu'avec les belles performances de ces dernières années, le Sénégal affiche la meilleure copie de la sous-région selon le Rapport Doing Business 2020.

Pour l'indice de perception de la corruption en 2021, le Sénégal enregistre un score de 43/100 points, se classant à la 73^{ème} place mondiale et 8^{ème} au niveau africain.

Le Sénégal a gagné trois places au classement en 2021 et fait son apparition dans le cercle du Top 10 africain dans l'indice de la Fondation Mo Ibrahim avec la première place des pays de l'UEMOA et la troisième place des pays de la CEDEAO selon le dernier rapport de l'indice Mo-Ibrahim.

6.2 Gouvernance financière

- Le gouvernement réaffirme sa volonté de maintenir le déficit budgétaire en 2021 (hors dépenses adossées à l'allocation des DTS) à 5,4 % du PIB.
- En 2022, la Loi de finances initiale (LFI) envisage la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT)
- Le budget intègre un programme de modernisation de l'administration douanière.
- Le Programme de Modernisation de l'Administration des Douanes (PROMAD) est financé par un prélèvement sur la valeur en douane des importations hors CEDEAO et UEMOA éligibles à l'exclusion des régimes douaniers et fiscaux favorisant la promotion des Investissements.
- Le gouvernement conduira une politique prudente d'endettement afin de maintenir la viabilité de la dette.
- Le gouvernement doit renforcer la fourniture des services publics par une mobilisation accrue des recettes et une gestion plus efficiente des dépenses.
- Le gouvernement va accélérer la réforme du cadre de gouvernance et de pilotage du programme d'urgence d'insertion socioéconomique et d'emploi des jeunes pour assurer sa pleine efficacité.

- Le processus de restructuration des trois banques non systémiques présentant des insuffisances en fonds propres fera l'objet d'une attention particulière de la BCEAO, de la Commission bancaire et du gouvernement
- Le gouvernement veillera à maintenir la stabilité du secteur de la microfinance.
- Le processus de restructuration de la SN la Poste se poursuivra.
- La mise en œuvre du plan d'actions pour sortir le Sénégal de la surveillance renforcée par le Groupe d'action financière internationale

(GAFI) pour déficiences stratégiques dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme la lutte (LBC/FT) se poursuit.

6.3 Notation financière

La notation de Standard & Poor's pour le Sénégal est de B+ avec des perspectives stables. La dernière notation de crédit de Moody's pour le Sénégal était Ba3 avec des perspectives stables. En général, la notation de crédit est utilisée par les fonds souverains, les fonds de pension et d'autres investisseurs pour évaluer la solvabilité du Sénégal, ce qui a un impact important sur les coûts d'emprunt du pays.

Tableau 38. Evolution de la note souveraine du Sénégal

Date	Agence	Rating	Perspective
1 ^{er} juillet 2021	Bloomfield	A-	Stable
18 Mars 2022	Moody's	Ba3	Stable
07 Août 2020	Moody's	Ba3	Négative
12 Juin 2020	Moody's	Ba3	sous revue
06 Décembre 2019	S&P	B+	Stable
15 Juin 2018	S&P	B+	Positive
13 Avril 2017	Moody's	Ba3	Stable
07 Novembre 2014	Moody's	B1	Positive
05 Juillet 2013	S&P	B+	Stable
09 Mars 2011	Moody's	B1	Stable
27 Mai 2010	S&P	B+	Négative
26 Mai 2009	S&P	B+	Stable
27 Juillet 2006	S&P	B+	Négative
18 Décembre 2000	S&P	B+	Stable

Source: Trading economics, Bloomfield

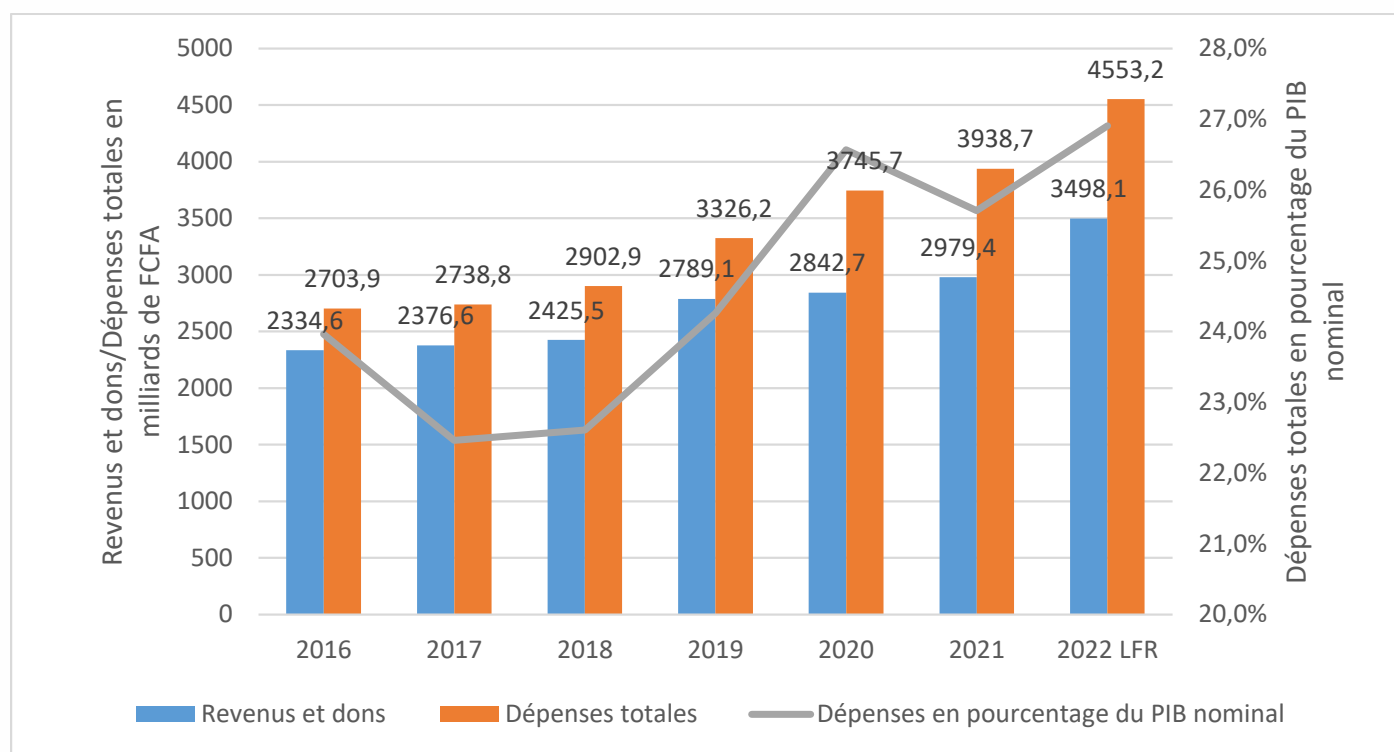
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Les ressources (revenus et dons) du Sénégal ont certes connu une hausse, passant de 2 334,6 milliards de FCFA en 2016 à 2 979,4 milliards de FCFA en 2021 et seraient de 3 498,1 milliards de FCFA en 2022, mais ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses. En conséquence, le solde budgétaire primaire demeure déficitaire. Ce déficit, qui était de 181,6 milliards de FCFA en 2016, s'est accentué en

2021 à 657,5 milliards de FCFA à cause des dépenses de relance post-COVID-19. Les projections prédisent qu'il atteindra 705,1 milliards de FCFA en 2022 (LFR 2022). Les dépenses en pourcentage du PIB suivent une évolution relativement stable, ce ratio se situe dans une fourchette de 22,5 % et 26,6 % entre 2016 et 2021. En 2021, les dépenses totales ont progressé de 5,2% à cause des dépenses liées au plan de relance mis en place par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire.

Figure 8 - Evolution du montant des dépenses et recettes/dons du Sénégal



Source : DPEE

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'augmentation des ressources de l'Etat entre 2016 et 2021 s'explique par une bonne collecte des recettes fiscales qui ont augmenté de 508,1 milliards de FCFA. Les ressources totales de l'Etat sont passées de 2 334,6 milliards de FCFA à 2 842,7 milliards de FCFA entre 2016 et 2020. En 2021, elles sont évaluées à 2 979,4 milliards de FCFA. Cette tendance haussière est liée au contexte de reprise post-COVID 19. Selon la DPEE, les recettes budgétaires devraient augmenter de 13,1% en 2021.

Elles sont ventilées en recettes fiscales pour 2 594,1 milliards de FCFA et en recettes non fiscales pour 254,7 milliards de FCFA. Cette performance sur les recettes fiscales est imputable à la hausse des impôts directs et indirects. En 2022, les recettes budgétaires sont projetées à 3 232,1 milliards de FCFA.

S'agissant des dépenses publiques, leur variation a une tendance haussière sur la période 2016-2021. Cette évolution s'est traduite par des hausses successives de 34,9 milliards de FCFA entre 2016

et 2017, 423,3 milliards de FCFA entre 2018 et 2019, 419,5 milliards de FCFA entre 2019 et 2020. La forte progression observée en 2019 s'explique par les efforts de l'Etat en termes de renforcement des investissements publics porteurs de croissance et la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie. Entre 2020 et 2021, les dépenses devraient progresser de 193,0 milliards de FCFA à cause des dépenses liées aux programmes de résilience et de relance post-COVID. En 2022, une hausse considérable de 614,5 milliards de FCFA est prévue selon les estimations de la DPEE.

Globalement, le déficit budgétaire primaire est passé de 181,6 milliards de FCFA en 2016 à 657,5 milliards de FCFA en 2021. La situation budgétaire de 2019 est liée en partie à la subvention allouée à la

SENELEC en liaison avec la régularisation du secteur de l'électricité. Celle de 2020 est liée aux besoins urgents imputables à la crise du COVID-19. L'Etat du Sénégal a laissé filer le déficit à cause des dépenses d'urgence destinées à lutter contre la pandémie. La commission de l'UEMOA avait décidé de suspendre temporairement l'application des règles budgétaires de surveillance multilatérale comme dans la zone euro. En 2021, la gestion budgétaire a été marquée par une évolution modérée des charges en raison d'un impact moindre de la pandémie de la COVID-19, avec une réduction des dons courants (transferts) et des subventions concomitamment à un renforcement des investissements. Globalement, le déficit primaire est ressorti à 657,5 milliards de FCFA en 2021 contre 613,4 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 39. Tableau des opérations financières de l'Etat

Sénégal En milliards FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 LFI	2022 LFR
Revenus et dons	2334,6	2376,6	2425,5	2789,1	2842,7	2979,4	3461,0	3498,1
Revenus totaux	2090,3	2112,1	2169,0	2564,5	2518,2	2848,8	3165,0	3232,1
Revenus des taxes	1791,2	1844,9	1990,4	2410,0	2368,2	2594,1	3025,0	3052,1
Taxes directes	559,9	591,6	647,9	759,6	767,2	860,0	931,8	916,8
Taxes indirectes	1228,7	1253,3	1342,5	1650,4	1601,0	1734,1	2045,0	2135,4
Revenus non issus des taxes	124,1	127,5	178,6	154,5	150,0	254,7	140,0	180,0
Recettes exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons	244,4	264,5	256,4	224,6	324,5	130,6	296,0	266,0
Budgétaire	38	49,4	19,5	16,7	194,7	17,1	46,0	46,0
Encapital	206,4	215,1	236,9	207,9	129,8	113,5	250,0	220,0
Dépenses totales	2703,9	2738,8	2902,9	3326,2	3745,7	3938,7	4245,0	4553,2
Dépenses courantes	1612,8	1661,8	1870,7	2165,9	2428,6	2484,8	2472,7	2799,4
Salaires et compensations	572,3	600,0	682,0	733,3	804,1	885,8	952,0	1000,0
Transferts et autres	531,3	502,4	620,0	880,4	1049,4	967,9	811,1	1063,7
Fournitures et autres	321,6	325,5	305,5	281,1	285,5	377,0	359,6	385,7
Intérêts dus	187,7	233,9	263,2	271,2	289,5	306,5	350,0	350,0
Sur dette extérieure	139,9	178,3	210,3	232,9	251,8	254,1	240,5	240,5
Sur dette intérieure	47,8	55,6	52,8	38,3	37,7	52,4	109,5	109,5
Dépenses d'investissement	1091,1	1077,1	1032,3	1160,2	1317,2	1401,6	1772,3	1753,8
Sur ressources domestiques	654,6	620,5	514,6	560,5	758,2	771,7	942,3	1018,8
Sur ressources extérieures	436,5	456,6	517,7	599,8	559,0	629,8	830,0	735,0
Prêts nets		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance primaire	-181,6	-128,3	-214,3	-266,3	-613,4	-657,5	-434,0	-705,1

Source : DPEE

7.1.3 Présentation générale du budget

Les dépenses inscrites dans le budget de l'Etat du Sénégal, sont essentiellement allouées aux dépenses ordinaires, en moyenne 61,2 % pour les années 2020 et 2021, et aux dépenses d'investissement

pour 38,8 % sur la même période. La hausse des dépenses ordinaires est imputable à la progression des dépenses de fournitures et entretien, des intérêts sur la dette publique et de la masse salariale, atténuée, toutefois, par la contraction des transferts et subventions.

Tableau 40. Les grands postes du Budget

En milliards FCFA	LFR 2020		LFR2 2021		LFR 2022	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses ordinaires	2388,3	61,5	2484,8	61,0	2799,4	58,2
Dette publique	306,9	7,9	309	7,6	350,0	8,2
Traitements et salaires	817,7	21,1	896	22,0	1037,0	22,4
Autres dépenses courantes	1263,7	32,6	1279,8	31,4	1412,4	27,6
Dépenses d'investissement	1492,9	38,5	1591,1	39,0	1753,8	41,8
Sur ressources internes	806,3	20,8	817,1	20,0	1018,8	22,2
Sur ressources externes	686,6	17,7	774	19,0	735,0	19,6
Charges du budget général	3881,2	100,0	4075,9	100,0	4553,2	100,0

Source : Lois de Finances

7.1.4 Présentation détaillée du budget par poste de dépense

Le budget du Sénégal en 2021 est en grande partie tiré par l'éducation, les infrastructures terrestres,

l'armée, la santé et l'action sociale. Il est assez stable sur la période. Les variations d'une année à l'autre sont faibles. Entre 2019 et 2020, le budget de l'industrie a connu une forte croissance à cause de la fusion avec le Ministère du pétrole.

Tableau 41. Extrait Lois de Finances 2019, 2020 et 2021⁵⁸

Sénégal En milliards FCFA	LFR 2019		LFR2 2020		LFR2 2021	
	Valeur	Structure	Valeur	Structure	Valeur	Structure
Education*	726	38%	738	30%	809	32,0%
Santé et action sociale	170	9%	222	9%	266	10,5%
Logement	61	3%	81	3%	72	2,9%
Agriculture	211	11%	141	6%	155	6,2%
Pêche et économie maritime	39	2%	39	2%	42	1,7%
Energie	297	16%	225	9%	171	6,8%
Tourisme	16	1%	19	1%	29	1,2%
Industrie	6	0%	225	9%	12	0,5%
Emploi	1	0%	61	2%	65	2,6%
Infrastructures transports terrestres	1,4	0%	313	13%	258	10,2%
Intérieur	116	6%	124	5%	137	5,4%
Justice	42	2%	43	2%	76	3,0%
Armée	208	11%	250	10%	267	10,6%
Commerce	9	0%	10	0%	165	6,5%
Total	1903,4	100%	2491	100%	2524	100%

Source : Loi de Finances Rectificative (2019 et 2020) et 2^{ème} Loi de Finances Rectificative (2021)

58 Agrégation Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche et Formation Professionnelle pour 2019. En 2020, le Ministère de la Formation Professionnelle a été fusionné avec le Ministère de l'emploi.

7.2 Politiques fiscales

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes fiscales connaissent une augmentation de 2016 à 2020. Elles sont passées de 1791,2 milliards de FCFA en 2016 à 2368,2 milliards de FCFA en 2020. Selon la loi de finance rectificative 2 de 2021, les recettes auraient augmenté à 2691,4 milliards de FCFA. Les hausses

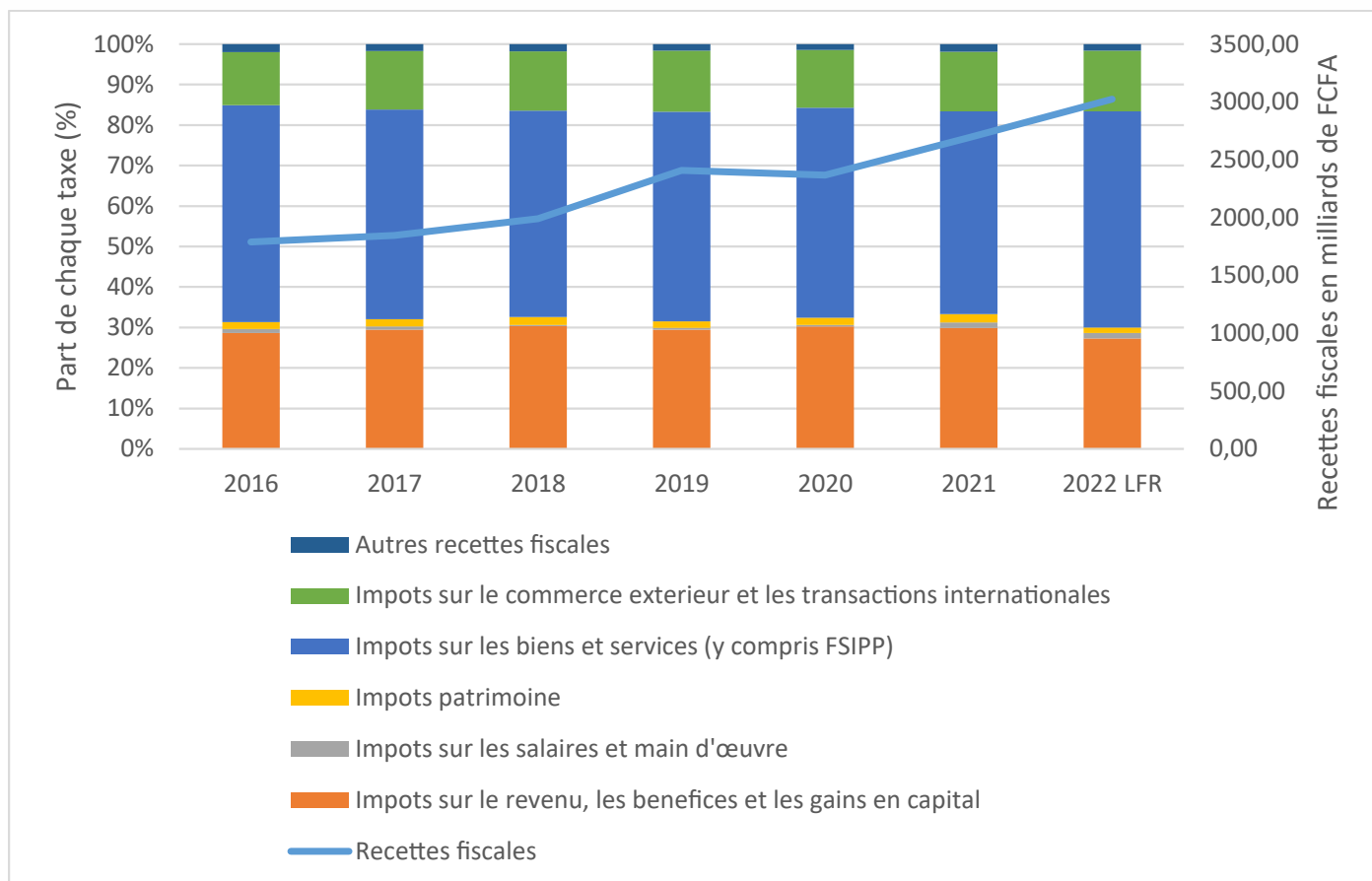
entre 2016 et 2020 sont expliquées par les impôts sur les biens et services, les impôts sur le revenu, sur les bénéfices, sur les gains en capital et aux impôts sur le commerce extérieur. En 2021, la hausse est liée à la reprise des activités post-COVID 19. Entre 2016 et 2021, les revenus de ces trois rubriques d'imposition ont représenté en moyenne 95,9 % du total des recettes fiscales. Les impôts sur les biens et services ont représenté en moyenne 52,1% des recettes fiscales suivis des impôts sur le revenu, des bénéfices et des gains en capital.

Tableau 42. Présentation détaillée des recettes fiscales

(En milliards FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 LFR
Recettes fiscales	1788,6	1845	1990,4	2410,0	2368,2	2594,1	3052,1
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	512,9	544	603,3	710,6	717,2	771,5	833,9
Impôts sur les salaires et main d'œuvre	17,3	14	5,3	9,0	8,0	33,1	41,0
Impôts patrimoine	29,6	34	39,3	40,0	42,0	55,5	41,9
Impôts sur les biens et services (y compris FSIPP)	959,8	955	1.016,2	1.247,2	1.228,4	1.293,0	1.633,1
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	234,5	266	290,3	365,5	337,9	393,6	454,0
Autres recettes fiscales	34,4	32	36,0	37,7	34,7	47,5	48,3

Source : DPEE

Figure 9. Recettes du Budget général en fonction des sources



Source : Loi de Finance

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

En 2018, l'Etat du Sénégal a introduit trois nouvelles taxes : la contribution spéciale du secteur des télécommunications (CST), le prélèvement sur les compagnies d'assurance et le prélèvement sur les opérations de consignation de produits pétroliers d'avitaillement en hydrocarbures des navires.

Selon la Loi de Finances Rectificative 2 (LFR2) 2019, la CST est exigible pour tout exploitant de réseaux de télécommunications ouverts au public agréé au Sénégal. Elle est fixée à 4,5 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'exploitant, net des frais d'interconnexion réglés aux autres exploitants de réseaux publics de télécommunications.

S'agissant du prélèvement sur les compagnies d'assurance, le taux est fixé à 1 % et s'applique aux chiffres d'affaires hors taxes. Le versement est effectué chaque trimestre sur le montant trimestriel de l'assiette. En ce qui concerne la dernière taxe, le prélèvement est fixé à 10 FCFA le kilogramme net d'hydrocarbures exportés.

En 2021, le Sénégal a instauré une nouvelle taxe de 3 % sur les cargaisons importées admises sous le régime douanier de mise en consommation.

7.3 Projet de loi de finances

En 2020, le Sénégal a changé les règles encadrant l'élaboration des budgets. Désormais, la loi de finance est élaborée suivant la logique du budget programme qui met en avant les moyens liés à la réalisation des activités des différents organes de l'Etat et les justificatifs de la répartition des allocations par rapport aux objectifs définis. Le passage au budget programme devrait entraîner un renforcement de la transparence dans la présentation des informations budgétaires.

Dans la LFI de 2022, les ressources globales sont programmées à 3610,7 milliards de FCFA, contre 3225,9 milliards de FCFA pour la Loi de Finances Rectificative (LFI) de 2021, soit une hausse de 384,8 milliards de FCFA en valeur absolue et de 11,9 % en valeur relative. Ces ressources sont constituées principalement de celles du budget général, projetées à 3461,0 milliards de FCFA, et des ressources des

comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 149,7 milliards de FCFA. La hausse des ressources est tirée par celles du budget général ; ces dernières

sont composées des ressources internes et des ressources externes, évaluées respectivement à 3165,0 milliards de FCFA et 296,0 milliards de FCFA.

Tableau 43. Cadrage de l'équilibre du projet de Budget 2022

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
BUDGET GENERAL			
Recettes budgétaires(I)	3461,0	Dépenses budgétaires (II)	4245,0
Recettes fiscales	3025,0	Dépenses ordinaires	2472,7
Recettes non fiscales	140,0	Charges financières de la dette publique	350,0
Recettes exceptionnelles	-	Personnel	952,0
Dons	296,0	Acquisition de biens et services	1170,7
Dons budgétaires	46,0	Transferts courants	-
Dons projets	250,0	Dépenses en capital	1772,3
		Sur financement du Trésor	942,3
		Sur financement extérieur	830,0
Solde budgétaire de l'Administration centrale(I-II)	-784,0		
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)			
Recettes de Comptes d'affectation spéciale	149,7	Dépenses des Comptes d'affectation spéciale	149,7
Total des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor (III)	149,7	Total des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor (IV)	149,7
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCE (I+III)	3610,7	TOTAL DES DEPENSES LOI DE FINANCE (II+IV)	4394,7
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL	-784,0		

Source : LFI 2022

Les ressources internes de la LFI de 2022 sont programmées en hausse de 14,7 % et passeraient ainsi de 2758,0 milliards de FCFA à 3165,0 milliards de FCFA entre les lois de finances initiales de 2021 et 2022. Elles sont constituées essentiellement de recettes fiscales pour 3025,0 milliards de FCFA, de recettes non fiscales pour 140,0 milliards de FCFA. S'agissant des ressources externes, elles sont composées de dons budgétaires à hauteur de 46,0 milliards de FCFA et de dons destinés à l'investissement pour un montant de 250,0 milliards de FCFA.

Globalement, la pression fiscale est attendue à 18,4 % du PIB en 2022 contre 17,1 % en 2021, soit une augmentation de 1,3 point. Cette situation prend en compte l'impact attendu des mesures d'ordre fiscal qui seront mises en œuvre par l'Administration fiscale pour conforter les recettes, avec, entre autres, la réduction effective des exonérations fiscales, notamment celles n'ayant pas d'impact social avéré. Globalement, l'atteinte des objectifs nécessitera un élargissement soutenu de l'assiette fiscale.

S'agissant des emprunts, ils sont programmés à hauteur de 1643,3 milliards de FCFA en 2022 contre 1353,2 milliards de FCFA dans la LFI de 2021. Quant aux ressources externes affectées à l'investissement, elles sont programmées à 735 milliards de FCFA en 2022, soit une diminution de 11,4 % comparativement à la LFI de 2021.

Les dépenses du budget général sont prévues à 4571,7 milliards de FCFA pour l'année 2022, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à la LFI de 2021 et 11,7 % par rapport à LFR 2 2021. Elles sont constituées, essentiellement, de dépenses courantes pour un montant de 2472,7 milliards de FCFA, de dépenses d'investissement évaluées à 1772,3 milliards de FCFA et des dépenses des comptes spéciaux à hauteur de 149,7 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes sont programmées à 2799,4 milliards de FCFA en 2022 contre 2472,7 milliards pour la LFI 2022 et 2484,4 pour la LFR2 de 2021. Elles sont composées, de dépenses de

personnel pour 1037 milliards FCFA et des intérêts sur dette publique pour 350,0 milliards de FCFA. Les autres dépenses courantes sont projetées à 1412,4 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement de la LF1 2022 sont programmées à 1753,8 contre 1772,3 milliards pour la LFI 2022 et 1753,8 milliards pour la LFR2 de 2021,3 milliards de FCFA, tirées par les investissements financés sur ressources intérieures. En effet, ces dernières sont projetées à 1018,8 milliards de FCFA en 2022 contre une prévision de 817,1 milliards pour la LFR 2 de 2021 de FCFA et 741 au titre de la LFI de 2021, soit une hausse de 24,6 par rapport à la LFR 2 de 2021 %.

Quant aux dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles sont prévues à 735 milliards de FCFA, soit en baisse comparativement au montant de 95 milliards de FCFA pour la LFI de 2022 et de 39 milliards par rapport à la LFR 2 de 2021.

Toutefois, dans la LFR 1 de 2022 les ressources globales sont en hausse et devraient s'établir à 3647,8 milliards de FCFA pour des dépenses totales évaluées à 4702,9 milliards de FCFA.

Certaines caractéristiques intrinsèques favorisent la stabilité politique et sociale du Sénégal. Premièrement, les dirigeants spirituels (marabouts) ont une influence considérable sur leurs communautés (confréries).

Deuxièmement, l'absence de tensions ethniques et religieuses qui affectent de nombreux pays d'Afrique contribue à la stabilité politique du pays.

Dans ce contexte, le Sénégal affiche une relative stabilité, malgré l'existence de risques intérieurs et régionaux pesant sur la croissance. On peut citer une remontée des cas de COVID-19, qui pourraient être exacerbées par de nouveaux variants, une hausse des tensions sociales et politiques, une dégradation de la situation sécuritaire de la région, un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes du fait des prochaines élections et des retards dans le démarrage de la production de pétrole et de gaz. En outre, une détérioration des termes de l'échange, en particulier une hausse des cours du pétrole et une augmentation rapide des taux d'intérêt mondiaux. Le Sénégal est vulnérable face au changement climatique car une grande partie de la population vit dans des régions côtières

8.1 Risques liés à la sécurité intérieure

La sécurité intérieure constitue l'un des secteurs clés du PAP 2A dans le cadre du PSE. A cet égard, la police sénégalaise a développé plusieurs stratégies de veilles permanentes et de sécurisation à grande échelle. Deux systèmes de sécurisation sont mis en place, sous les noms de code « Karangué 2 » et « Sentinelle ». Les groupes terroristes islamistes demeurent une menace non-négligeable de déstabilisations et les attentats perpétrés au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso ces dernières années ont notamment conduit la France et les États-Unis à recommander une vigilance accrue à leurs ressortissants au Sénégal. L'année 2019 est la plus meurtrière selon les chiffres annoncés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Près 4 000 morts civils et militaires ont été tués dans les attaques terroristes menées dans les pays du Sahel. La démarche mise en œuvre

par le Gouvernement du Sénégal pour contenir la montée du risque terroriste est bâtie sur une approche multidimensionnelle à la fois économique (lutte contre la pauvreté et le sous-emploi), sociale (sensibilisation, conscientisation et participation des populations), religieuse (prêche et plaidoyer des chefs religieux, mise à contribution des confréries), juridique (réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale) et sécuritaire (surveillance des frontières et du territoire, amélioration du renseignement, mutualisation des interventions, renforcement des capacités opérationnelles).

8.2 Risques sociaux

Au niveau social, le pays peut être paralysé par des mouvements de grèves ou de manifestations. En mars 2021, le pays a connu de vives manifestations : à la suite de l'arrestation d'un leader politique, plusieurs localités de la Capitale et de l'intérieur du pays ont vécu des scènes de guérilla urbaine entre les forces de l'ordre et des milliers de jeunes réclamant la libération du principal opposant au pouvoir. L'arrestation du principal opposant a libéré une exaspération accumulée devant la dureté des conditions de vie accentuées par la pandémie de la Covid et ses nombreuses restrictions. Quatorze (14) personnes ont été tuées dans les émeutes, a annoncé le gouvernement, promettant de mettre en œuvre « tous les moyens nécessaires pour ramener l'ordre ».

Au niveau de l'éducation, les manifestations sont récurrentes. Les étudiants revendiquent le plus souvent le paiement des bourses à bonne date, en bloquant la principale avenue qui passe devant l'université en brulant des pneus. Ces manifestations sont réprimées par la police au moyen de gaz lacrymogène.

Pour leur part, les enseignants font grève chaque année pour réclamer le respect des accords signés avec l'Etat antérieurement. La recrudescence de ces grèves impacte considérablement le quantum horaire de l'année scolaire et universitaire.

Toutefois, il faut noter que la manifestation pacifique est une liberté publique qui est garantie par la constitution.

8.3 Risques macroéconomiques

Bien qu'elle se soit relativement peu propagée au Sénégal, la pandémie de la COVID-19 a eu d'importantes répercussions économiques au premier semestre de 2020. Les pouvoirs publics ont adopté des mesures budgétaires et monétaires énergiques qui ont concouru à renforcer le système de santé et à amortir le choc économique, mais qui ont fait augmenter le déficit budgétaire prévu pour 2020 de 3 à environ 6½ % du PIB, selon le FMI. Tirant les enseignements de la crise, les autorités ont revu leur plan de développement économique pour 2021-2023 en vue de bâtir une économie plus résiliente et plus inclusive, y compris en améliorant le dispositif de protection sociale.

Le conflit armé qui oppose deux géants du secteur agricole, la Russie et l'Ukraine, qui totalisent 29% des exportations mondiales de céréales présage des lendemains incertains pour le Sénégal. Cette nouvelle crise a fait flamber les prix des produits importés (blé, maïs, orge, engrais, etc.) sans compter les difficultés d'approvisionnement depuis la survenue de la COVID-19.

Les deux pays sont des producteurs et exportateurs d'engrais pour l'agriculture moderne très intensive en intrants minéraux et synthétiques comme l'Urée et le DAP (Di-Ammonique Phosphate)⁵⁹.

Le Sénégal pour les besoins d'une campagne agricole aux meilleures conditions avec une pluviométrie adéquate utilise pas de moins de 120 000 Tonnes d'engrais divers dont l'urée ; le DAP et le NPK (Azote, Phosphore, Potassium)⁶⁰.

Conformément à ce qui a été arrêté au niveau régional, les autorités sont déterminées à revenir au plafond de déficit fixé par l'UEMOA à 3 % du PIB d'ici à 2023, ce qui aiderait à maîtriser les vulnérabilités liées à la dette. Le risque de surendettement reste modéré mais avec une marge d'absorption des chocs restreinte à court terme.

8.3.1 Evolution des perspectives de demandes des principaux partenaires internationaux

Le Sénégal dispose d'un certain nombre de partenaires commerciaux régionaux sur lesquels son économie repose fortement. En 2019, selon l'ANSD, les ventes à l'extérieur du Sénégal sont principalement orientées vers le continent européen (34,1 %), africain (32,1 %) et asiatique (24,2 %). La pandémie de la Covid-19 ainsi que l'instabilité politique et les troubles sociaux qui sont fréquents dans la région ouest-africaine, pourrait entraîner une réduction de la demande de ces partenaires.

Depuis janvier 2022, La CEDEAO a sanctionné le Mali à travers un embargo sur les échanges commerciaux et les transactions financières, afin de s'opposer au projet de la junte de continuer à diriger le pays pendant cinq (5) années au lieu d'organiser des élections dans un peu moins d'un (1) an. Toutefois, les sanctions ont été levées en juillet 2022.

Le secteur du tourisme est l'un des cinq secteurs clés dans le PSE qui devrait stimuler la croissance à moyen et long termes. Cependant, il y a un certain nombre de défis auxquels fait face le tourisme au Sénégal, notamment l'amélioration de la qualité du service, la promotion de la destination Sénégal et l'érosion côtière.

De plus, le tourisme est le secteur le plus impacté par le coronavirus. Le secteur est très vulnérable aux risques extérieurs, régionaux et nationaux, y compris le ralentissement économique dans les pays d'origine des touristes, la perception négative de la sécurité associée à l'instabilité politique de la région de la Casamance, les attaques terroristes potentielles ciblant les sites touristiques et l'escalade des risques géopolitiques régionaux.

8.3.2 Cours internationaux des matières premières

Avec l'apparition de minerais nouveaux (or, zirconium, titane), les exportations du Sénégal ont connu au cours de ces dernières années des mutations. Les produits, tels que le coton ou le phosphate, se sont raréfiés dans les ventes à l'extérieur tandis que les exportations restent toujours concentrées

⁵⁸ Les engrais de phosphate d'ammonium (DAP), tirés du minerai de phosphate naturel, est un produit utilisé dans l'enrichissement des sols des cultures en nutriments essentiels.

⁶⁰ Les engrais NPK représentent une formule classique de fertilisant qui correspond à l'abréviation des éléments chimiques qui les composent, à savoir azote, phosphore, potassium

sur le ciment, les produits halieutiques, horticoles, pétroliers, chimiques (acide phosphorique) et alimentaires (bouillons) ou encore arachidières.

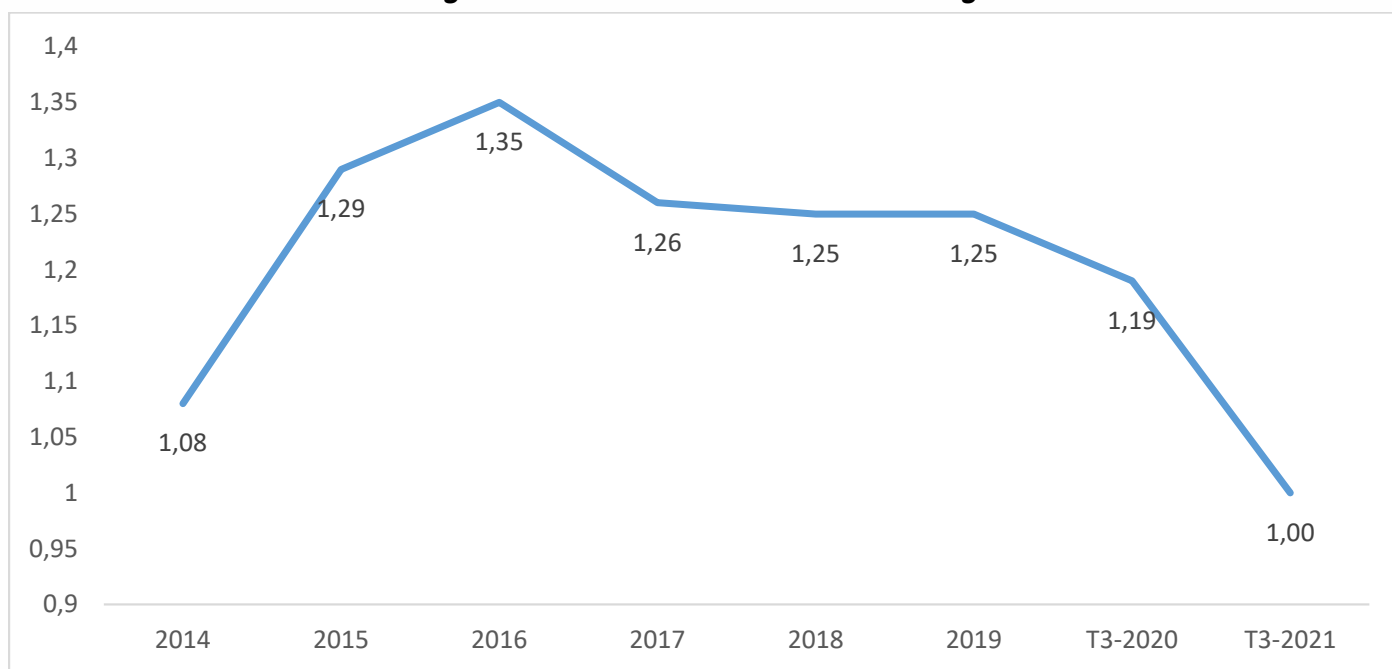
Selon l'ANSD, les exportations FAB du Sénégal sont estimées à 2 884,8 milliards de FCFA en 2021 contre 2 261,3 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 27,57 %. Cette progression est consécutive à celle des expéditions d'énergie et de lubrifiants (+23,3 %), de matières premières animales et végétales (+39,66 %) de l'or industriel (+27,7 %). En revanche, la baisse des ventes à l'extérieur des produits finis destinés à l'agriculture (-31,62 %) a atténué cette tendance haussière dans un contexte de reprise de l'économie suite à la pandémie COVID-19.

8.3.3 Evolution des termes de l'échange

Le Sénégal dispose d'un certain nombre de partenaires commerciaux dans la zone de l'UEMOA

sur lesquels son économie repose. L'instabilité politique, les troubles sociaux et les épidémies sont fréquentes dans la région ouest-africaine qui, entre autres effets, pourraient entraîner une réduction des exportations du Sénégal. Pour les mêmes causes, les importations en provenance de ces pays de la sous-région pourraient également baisser. Selon l'ANSD, les termes de l'échange sont ressortis 1,00 au troisième trimestre de 2021 contre 1,19 en 2020. Cette détérioration des termes de l'échange résulte de la chute de ceux des « produits minéraux » (0,75) et des « produits des industries alimentaires » (0,83). Cependant, le redressement des termes de l'échange des « matières textiles et ouvrages » (1,10), des « chaussures et coiffures » (1,69) a atténué la perte de compétitivité des produits échangés au troisième trimestre de 2021.

Figure 10. Evolution des termes de l'échange



Source : ANSD

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources

8.4.1 Mobilisation des ressources fiscales

Pour la réalisation de la 2^{ème} phase des objectifs du PSE, la mobilisation des recettes constitue un risque qui pourrait compromettre la viabilité des

finances publiques. Les autorités ont élaboré un plan d'actions global visant à accroître la mobilisation des recettes fiscales à moyen terme pour porter le ratio recettes fiscales/PIB d'environ 16 % actuellement à 20 % (critères de convergence de l'UEMOA).

Dans ce contexte, il serait important de renforcer l'administration fiscale et de mener une réforme

fiscale qui encourage l'investissement privé et qui instaure un ensemble de règles limitant les exonérations fiscales. Une gestion prudente des gisements de gaz et de pétrole récemment découverts permettrait également d'augmenter les recettes à long terme.

8.4.2 Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Sénégal a une exposition importante à la dette publique concessionnelle des institutions multilatérales et des gouvernements étrangers. Le pays bénéficie de dons de donateurs tels que l'USAID, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence Française de Développement (AFD) et l'aide financière internationale joue un rôle crucial dans les finances publiques du Sénégal.

Le Programme d'Investissement du PAP2A nécessite un financement global de 14 712 milliards FCFA sur une période de 5 ans (2019/2023). Selon le montage financier décliné par le Ministère de l'Economie, le secteur privé contribuera à hauteur de 4 770 milliards FCFA et les 9 942 milliards FCFA restants, des partenaires aux développements. Le Sénégal pourrait faire face à des difficultés économiques si

les montants susmentionnés ne sont pas mobilisés. La poursuite de ces aides dépend de la capacité du Sénégal à se conformer à certaines restrictions et engagements des donateurs et si les bailleurs de fonds deviennent réticents ou incapables de continuer à fournir des volumes importants d'aide au pays, le Sénégal pourrait faire face à des difficultés économiques.

8.4.3 Financement extérieur par les Investissements Directs Etrangers

Les Investissements Directs Etrangers (IDE), qui comprennent essentiellement le capital social, les bénéfices réinvestis et d'autres entrées de capitaux, sont encore à améliorer au Sénégal au vu de sa stabilité politique.

Selon le rapport 2020 sur les Investissements Mondiaux de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les Investissement Directs Etrangers sont passés de 403 millions USD en 2014 à 1 500 millions USD en 2020. Cette augmentation des IDE est le résultat d'investissements dans l'énergie, tant dans le secteur traditionnel du pétrole et du gaz que dans celui des énergies renouvelables. Le stock total a atteint 8,6 milliards USD à fin 2020.

Tableau 44. Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Investissement Direct Etranger	2016	2017	2018	2019	2020
Flux d'IDE entrants (millions USD)	472	588	848	983	1 481
Stocks d'IDE (millions USD)	3 772	4 916	5 515	6 398	8 673
IDE entrants (en % de la FBCF)	9,9	n/a	n/a	n/a	n/a
Stock d'IDE (en % du PIB)	25	31,5	23	n/a	n/a

Source : CNUCED

Le Sénégal a été classé 123^{ème} dans le dernier rapport 2020 Doing Business de la Banque Mondiale, indiquant la nécessité pour le gouvernement de poursuivre ses efforts de réforme de l'environnement économique et commercial. Des réformes sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires et ainsi attirer davantage de flux d'IDE. La découverte des gisements gaziers et pétroliers recèle des ressources importantes et pourrait favoriser à l'avenir un afflux d'IDE.

8.5 Risques sanitaires

Au niveau de la santé, les risques ont des répercussions qui vont au-delà de la qualité de vie, affectant les revenus, la productivité, la scolarisation et finalement la croissance économique. Le paludisme est le problème sanitaire le plus répandu auquel est confronté le Sénégal.

En août 2020, les autorités sanitaires sénégalaises ont confirmé l'apparition de 6 cas suspects de dengue, dont 1 seul positif. Comme pratiquement tous les pays du monde, le Sénégal fait partie des pays touchés par la pandémie du Coronavirus. A la date du 31 mai 2022, 86 111 cas ont été déclarés positifs au Sénégal, dont 84 129 guéris, 1 966 décédés et 15 sous traitement.

8.6 Risques environnementaux

Selon le rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Nations Unis), les changements climatiques risquent de réduire la croissance du PIB de 2 à 4 points de pourcentage dans l'ensemble de l'Afrique d'ici à 2040 et de 10 à 25 points de pourcentage d'ici à 2100. L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus vulnérables du monde, en raison de son long littoral et des menaces que font peser l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les inondations, ainsi que la part importante de la population vivant de l'agriculture et exposée à la hausse des températures et à la modification du régime des précipitations. Le Sénégal est particulièrement vulnérable car 74 % de sa population est concentrée dans les zones côtières et environ 75 % de la main-d'œuvre travaille dans le secteur agricole.

Le FMI indique dans son dernier rapport au titre de L'ICPE (janvier 2022) que d'ici 2060, les changements climatiques devraient toucher le Sénégal de plusieurs manières, à savoir :

- i) des précipitations plus faibles (jusqu'à 16 %);
- ii) des températures annuelles moyennes plus élevées (de 1,4 à 2,5° C);
- iii) des vagues de chaleur plus longues (de 6 à 18 jours en moyenne par an);
- iv) des périodes de sécheresse plus longues (jusqu'à 22 jours en moyenne par an) ;
- v) et une élévation du niveau de la mer (de 17 à 45 cm).

Ces projections indiquent qu'une grande partie de la population risque de sombrer dans l'extrême pauvreté à cause des pressions climatiques et elles appellent à des mesures d'adaptation.

9.1 Description générale de la dette publique⁶¹

9.1.1 Aperçu général

Selon le rapport du FMI publié en juin 2022 relatif au programme appuyé par l'Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE), les niveaux d'endettement du Sénégal se sont dégradés même si le risque de surendettement reste modéré. Au 31 décembre 2020, le stock de la dette publique était évalué à 8903,4 milliards de FCFA contre 7817,7 milliards de FCFA en 2019. L'encours total de la dette publique du Sénégal est estimé à 10297,4 milliards de FCFA à fin 2021 soit une progression de 15,6 %.

En 2021, le Sénégal a réalisé une émission sur le marché des euro-obligations en EUR pour un montant total 775 millions d'euros, soit de 508,4 milliards de dollars à des conditions de taux favorables, en partie imputables au contexte international.

L'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le FMI et la Banque mondiale en 2020 montre que le risque de surendettement du Sénégal est passé de faible à modéré. Celle de 2021 montre que le Sénégal reste à un risque de surendettement modéré, avec une marge très limitée pour absorber les chocs. La dette est vulnérable à un ralentissement de la croissance économique et à une détérioration de la demande extérieure.

Le ratio dette publique sur PIB a atteint environ 49 % en fin 2017, alors que son niveau était de

47,1 % en 2016. Ce ratio s'est établi respectivement à 63,2 % et 67,2 % en 2020 et 2021. La part de la dette extérieure par rapport à la dette totale a progressé considérablement, passant de 62,3 % en 2016 à 74,3% en 2021 (reclassement de la dette la dette BOAD au niveau de la dette intérieure). Le ratio dette extérieure sur PIB est passé de 49,3,0 % en 2020 à 49,8 % en 2021. Quant à l'encours de la dette intérieure, son poids par rapport au PIB est passé de 13,9 % à 17,45 % de 2020 à 2021 (y compris la dette BOAD). S'agissant du ratio service de la dette sur recettes budgétaires (hors opération de trésorerie), son niveau est passé de 28,2 % en 2020 à 25,0 % en 2021.

Ces dernières années, le Sénégal a reçu des financements en nette augmentation grâce au Groupe consultatif qui a contribué de façon significative au PAP (2014-2018) du PSE. Le Sénégal a pu mobiliser des ressources extérieures au-delà de 2 000 milliards de FCFA. La tendance des levées de fonds observée il y a quelques années a commencé à s'inverser depuis que le gouvernement a mis en place le PSE.

La dette publique intérieure qui avait connu une progression rapide a commencé à ralentir à la suite du changement de stratégie de financement lié au PSE. Dans la foulée, le gouvernement du Sénégal a réalisé plusieurs émissions sur le marché des eurobonds en 2014, 2017, 2018 et 2021.

⁶¹ Dette de l'administration centrale (Le champs de la SDMT est circonscrit à l'administration centrale).

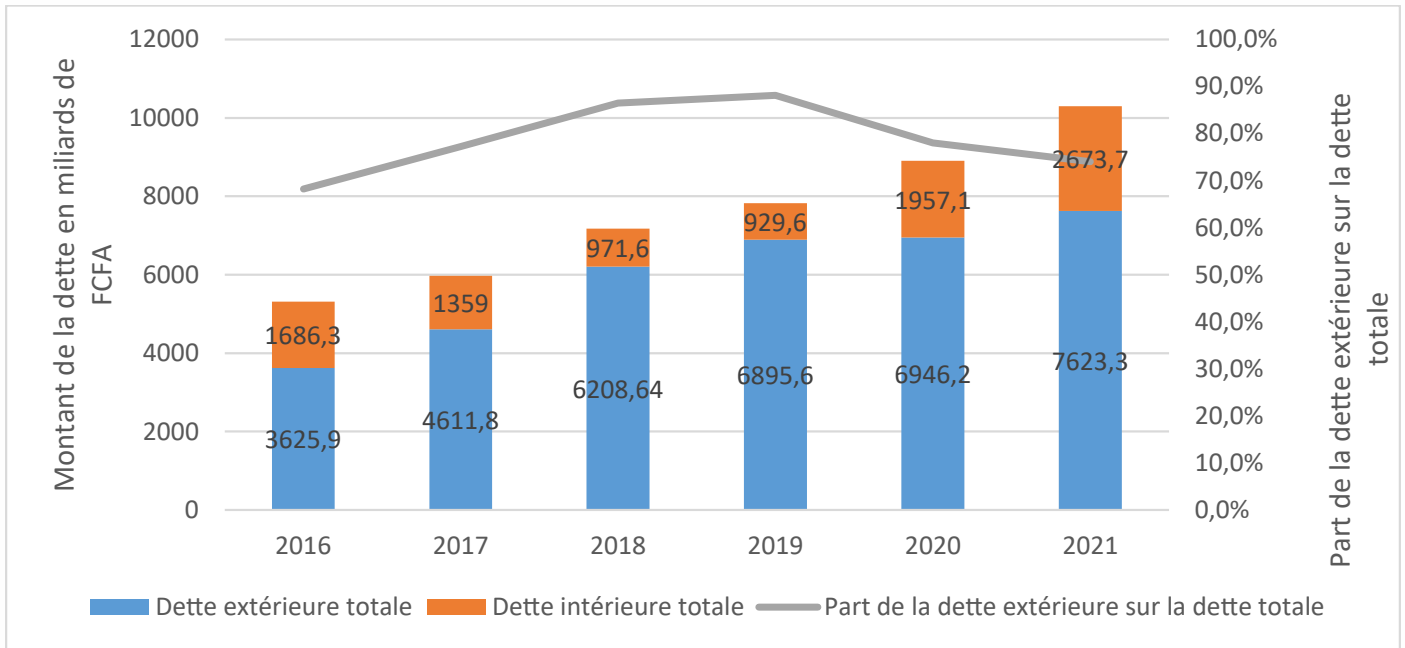
Tableau 45.

Répartition de la dette publique du Sénégal

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette totale (% PIB) *	47,1%	49,0%	55,9%	57,1%	63,2%	67,2%
Dette totale (en Milliards de FCFA)						
Restant due	5312,2	5970,8	7180,2	7825,2	8903,3	10297,0
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	593,7	719	967,2	802,3	837,4	1084,8
Payé	593,7	719	967,2	802,3	837,4	1084,8
Dette extérieure totale						
Restant due	3625,9	4611,8	6208,64	6895,6	6946,2	7623,3
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	205,8	262,3	458,2	397,1	560,6	690,7
Payé	205,8	262,3	458,2	397,1	560,6	690,7
Dette intérieure totale						
Restant due	1686,3	1359	971,6	929,6	1957,1	2673,7
Arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dû	387,9	456,7	509,0	405,3	276,9	394,1
Payé	387,9	456,7	509,0	405,3	276,9	394,1
PIB nominal (prix courant)	11283,40	12191,80	12840,20	13709,62	14097,92	15319,13

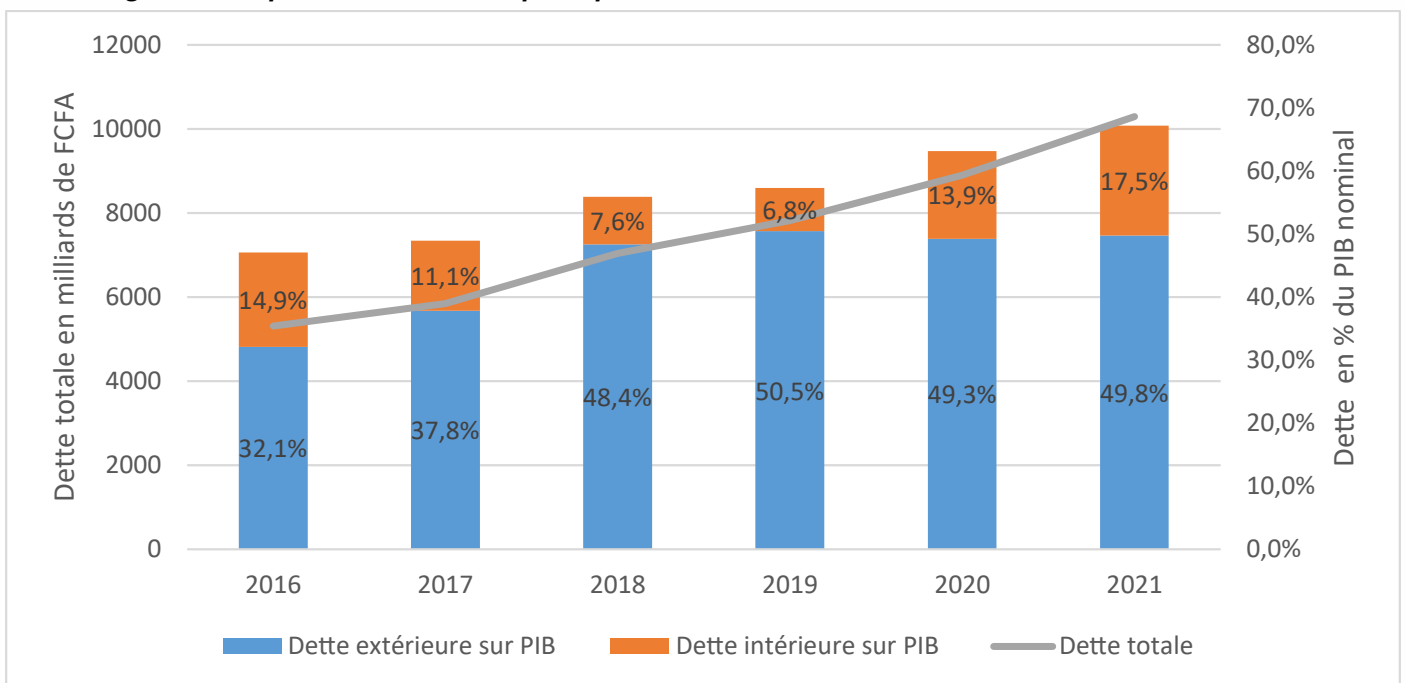
Source : DGCPT

Figure 11. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure



Source : DGCP

Figure 12. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure en % du PIB



Source : DGCP

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Le Sénégal est endetté à moyen et long terme. Cette situation s'explique par la stratégie d'endettement utilisée ces dernières années. Les besoins en

financement du PSE et le reprofilage de la dette ont eu des conséquences sur les maturités des ressources financières levées auprès des créanciers intérieurs comme extérieurs.

Tableau 46. Profil temporel de la dette

Exprimé en %	Dette intérieure (2019)	Dette extérieure (2017)
Court terme (< 1 an)	6,0	3,6
Moyen terme (1 à 5 ans)	13,7	25,0
Long terme (> 5 ans)	80,3	71,3
Total	100	100

Source : FMI, Cbonds

Tableau 47. Service dette (2016-2021)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(en milliards de FCFA)						
Externe						
Principal	106,2	129,9	268,1	182,9	331,0	487,3
Intérêts	99,6	132,4	190,1	214,1	229,5	203,4
Total	205,8	262,3	458,2	397,1	560,6	690,7
Interne						
Principal	300,2	358,2	435,7	348,2	218,0	291,4
Intérêts	87,7	98,5	73,3	57,1	59,0	102,7
Total	387,9	456,7	509,0	405,3	276,9	394,1
Total	593,7	719	967,2	802,3	837,4	1084,8

Source : DGCPT

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

D'après le règlement n°9/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de la gestion de la dette publique dans les pays de l'UEMOA, les Etats doivent élaborer une stratégie d'endettement public annexée à la loi de finance. Cette stratégie était renforcée par l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) signé avec le FMI qui devait permettre au gouvernement de renforcer sa capacité à gérer la dette publique. C'est dans ce cadre que les services de l'Etat du Sénégal élaborent périodiquement la Stratégie de Dette à Moyen Terme (SDMT).

Dans le cadre de la SDMT, le but recherché est de mettre en place la meilleure combinaison

possible entre dette intérieure et dette extérieure (concessionnelle, semi-concessionnelle et non concessionnelle).

Les objectifs visés dans la SDMT 2021-2023 de l'Etat du Sénégal élaborée en octobre 2020 sont les suivants :

- i) Combler les besoins de financement et faire face aux obligations de paiement du Trésor public ;
- ii) Réduire le financement extérieur en dollar ;
- iii) S'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique restent dans les limites acceptables ;

- iv) Garantir que les coûts de financement soient les plus faibles possibles ;
- v) Développer et approfondir le marché intérieur de titres publics du Sénégal avec l'appui de UMOA-Titres.
- vi) Diversification du profil des investisseurs (banques, assureurs, gestionnaires de fonds, fonds de pension...) pour assurer une bonne gestion du risque de concentration qui pourrait influencer négativement sur les conditions futures de (re)financement.

Cette stratégie est fondée sur une approche de diversification et d'appariement des sources de finance. La stratégie s'appuie sur les points suivants :

- i) Couverture des besoins de financements de l'Etat avec le meilleur compromis coûts / risques, en explorant tous les financements disponibles ;
- ii) Une stratégie d'endettement prudente privilégiant dans la limite du disponible les ressources concessionnelles (principalement pour prendre en charge des investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé pour, le renforcement du capital humain et de la protection sociale), les financements en euros pour éviter le risque de change ainsi que la fixation des taux d'intérêt pour éviter l'impact négatif de la variabilité des taux sur le service de la dette ;
- iii) Orientation des ressources commerciales (les crédits à l'exportation et principalement les eurobonds), au financement des projets à rentabilité économique avérée pour accroître la compétitivité de l'économie ;
- iv) Retour marqué sur le marché intérieur pour contribuer à mieux gérer les vulnérabilités liées à la dette extérieure ;
- v) En soutien au financement par le secteur privé, un soutien accru sera apporté par l'octroi de garantie à des projets stratégiques présentant une rentabilité économique et financière avérée. A ce niveau, la stratégie consistera à limiter les risques d'appel de la garantie de l'Etat (analyse financière, mécanismes de comptes séquestre etc...) ;

Le gouvernement du Sénégal a mis en place un Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui constitue l'unité de gestion et de coordination des entités de gestion de la dette publique. Le CNDP a été créé par arrêté ministériel n°5889 en date du 03 juillet 2008. Ce comité est sous l'autorité du Ministre chargé des finances. Le CNDP est chargé d'élaborer, de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Le comité de coordination est composé du Ministre chargé des finances, du directeur général des finances, du Directeur général de la comptabilité publique et du trésor, du directeur général du plan, du directeur national de la BCEAO, du directeur de la DDP, du directeur chargé du budget, du directeur de la monnaie et du crédit, de l'agent judiciaire de l'Etat, du directeur de la DPEE et du directeur chargé de la coopération économique et financière.

Relations avec les bailleurs de fonds

i) FMI

En octobre 2007, le Sénégal a demandé un Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) au FMI. Le cadre du FMI concernant les ISPE est conçu pour les pays à faibles revenus qui pourraient ne pas avoir besoin de l'aide financière du FMI, mais recherchent néanmoins une étroite coopération avec le FMI quant à la préparation et l'approbation du cadre de leurs politiques. Les programmes bénéficiant du soutien de l'ISPE sont basés sur des stratégies de réduction de la pauvreté basés au niveau du pays, adoptés dans le contexte d'un processus de participation impliquant entités privées et partenaires au développement. L'ISPE initial de trois ans pour le Sénégal a été approuvé en novembre 2007 pour soutenir les efforts de réforme économique du pays et a expiré en décembre 2010. Il était destiné à consolider la

stabilité macroéconomique, à accroître le potentiel de croissance du pays et à réduire la pauvreté. Le programme se concentrait sur le maintien d'une politique budgétaire saine et l'amélioration de la gouvernance et la transparence budgétaires. Il incluait également des mesures pour développer le secteur privé et accroître la contribution du secteur financier à la croissance.

Le FMI a approuvé un second ISPE de trois ans en décembre 2010 pour soutenir les réformes économiques via une réduction du déficit budgétaire, une transparence accrue, l'encouragement du secteur privé et le renforcement du secteur financier. Le second ISPE a été prolongé d'un an en 2013 et a expiré en décembre 2014. Les modalités du second ISPE comprenaient : (i) la limitation du montant de la dette à des conditions non-préférentielles due au cours de la période couverte par le nouvel ISPE ; (ii) la restriction de l'utilisation des produits de cette dette au financement non concessionnel devant être utilisé exclusivement pour l'extension de l'autoroute à péage de Diamniadio vers l'AIBD, Thiès, et Mbour ; (iii) l'exigence que les produits soient placés sur un compte séquestre duquel seul les paiements en relation avec l'autoroute à péage de Diamniadio pourront être effectués et (iv) des obligations de déclaration et de vérification.

Suite au succès du deuxième accord ISPE initialement conclu pour trois ans en décembre 2010, et qui a pris fin en décembre 2014, le Sénégal et le FMI ont convenu, en juin 2015, d'un troisième programme ISPE pour la période 2015-2017, lequel a été prolongé par le FMI en 2017 jusqu'au 24 juin 2019.

A la faveur des revues, toutes concluantes, du programme et de la consolidation des performances économiques, le Sénégal a conclu avec le FMI un nouveau programme économique et financier dénommé « Instrument de Coordination de la Politique économique – ICPE 2020 – 2022 approuvé le 10 janvier 2020. La seconde revue du programme effectuée en décembre 2020 et publiée dans le rapport du FMI n°21/18 de janvier 2021 a été concluante. Ce programme implique la définition d'un plafond nominal de dette du secteur public à ne pas dépasser avec les cibles respectives de 10 034 milliards et 10275 milliards en 2020 et

2021. Le rapport du FMI note à cette occasion que la loi de finances 2021 approuvée en décembre 2020 prévoit un rééquilibrage d'environ 1½ % du PIB reposant sur le retrait des mesures de relance liées à la COVID-19, la mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme des autorités et la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes. Le FMI note également que les réformes destinées à réduire progressivement les dépenses fiscales, à améliorer la transparence de l'exécution du budget et à surveiller les risques budgétaires progressent.

En outre, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le FMI a temporairement doublé l'accès à sa Facilité de Crédit Rapide (FCR) et à son RFI (Rapid Financing Instrument) d'urgence et a accordé un allègement du service de la dette aux pays membres dans le besoin. Le 13 avril 2020, le FMI a approuvé la demande d'assistance financière du Sénégal et lui a accordé 249,7 millions d'USD au titre du RFI et 147,4 millions d'USD au titre du RCF pour l'aider à répondre à ses besoins urgents de balance des paiements découlant de la pandémie de Covid-19. En contrepartie, le gouvernement s'est engagé, dans le cadre de la première revue de l'ICPE qui a eu lieu peu après l'approbation du CCR, à assurer la transparence des dépenses d'urgence.

La troisième revue, qui s'est déroulée du 6 avril 2021 au 27 avril 2021, était axée sur la révision du cadre macro-budgétaire afin de préparer la loi de finances rectificative pour 2021. À la suite de cette revue, le FMI a annoncé le 29 avril 2021 que les résultats obtenus dans le cadre du programme soutenu par l'ICPE restaient bons et que tous les objectifs quantitatifs de fin 2020 avaient été atteints, à l'exception de celui relatif à la part des marchés publics à fournisseur unique, qui a dépassé le plafond du programme en raison de la situation d'urgence Covid-19. Le 7 juin 2021, le conseil d'administration du FMI a achevé la troisième revue du programme appuyé par l'ICPE et a approuvé un accord de confirmation et un accord au titre de la facilité de crédit de confirmation pour un montant de 453 millions de DTS (environ 650 millions de dollars ou 350 milliards de FCFA) en faveur du Sénégal. En outre, le FMI a indiqué qu'il était parvenu à un accord avec les autorités sénégalaises sur les politiques économiques et financières qui pourraient soutenir l'approbation de la troisième revue au titre de l'ICPE et permettre un accord de financement de

18 mois au titre de la SCF, pour un montant total d'environ 650 millions de dollars ou 350 milliards de FCFA. L'accord de financement serait mis en place parallèlement à l'ICPE et son examen par le Conseil d'administration du FMI est provisoirement prévu pour début juin 2021. L'objectif de ce nouvel accord de financement, avec un accès demandé à 650 millions d'USD ou 348 milliards de FCFA (140 % de la quote-part du Sénégal au FMI), sera de contribuer à soutenir la réponse des autorités à la crise sanitaire et de promouvoir une reprise forte et génératrice d'emplois généralisée. Il s'appuiera sur les objectifs de réforme de l'ICPE et sera exécuté en même temps que l'ICPE. En 2021, un décaissement de 201 milliards de FCFA est attendu, qui ne devrait pas conduire au dépassement du plafond d'endettement autorisé du Sénégal ni augmenter l'encours de la dette publique projeté en 2021, car il remplacerait des émissions initialement prévues pour 2021.

Également, dans le cadre de la réallocation de DTS, le Sénégal a reçu en avril 2021, un montant de 246,27 milliards. Les dépenses additionnelles adossées à la contrepartie en FCFA de l'allocation des DTS rétrocédée par la BCEAO au Trésor public sénégalais (246,27 milliards) impactant le déficit sont limitées à 141 milliards de FCFA (0,9 % du PIB). Le Gouvernement a affecté ces ressources à la couverture de dépenses additionnelles urgentes et ponctuelles de santé et de protection sociale (38 milliards), ainsi qu'au soutien à la relance économique au travers de l'accélération de l'apurement des obligations impayées (103 milliards).

Le reliquat (0,7 % du PIB) servirait à des opérations financières y compris des prises de participation (9 milliards de FCFA), le crédit hôtelier (15 milliards de FCFA), le règlement de l'encours résiduel de l'opération de titrisation intervenue en 2017 avec une banque de la place (30 milliards), le fonds de garantie (2 milliards), et le financement du budget 2022 (50 milliards de FCFA).

En janvier 2022, dans son communiqué de presse n°22/8, le FMI a indiqué que les résultats enregistrés dans le cadre de l'ICPE restent satisfaisants. Ensuite, parallèlement au programme appuyé par l'ICPE, l'accord de confirmation et l'accord au titre de la FCC contribuent à soutenir les autorités dans leur

riposte à la crise, à favoriser une reprise généralisée, à mobiliser des financements concessionnels supplémentaires et à renforcer la position extérieure de l'UEMOA. L'achèvement de la revue de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la FCC permet de décaisser 129,4 millions de DTS (environ 180 millions de dollars).

En outre, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le FMI a temporairement doublé l'accès à sa FCR et à son RFI d'urgence et a accordé un allègement du service de la dette aux pays membres dans le besoin. Le 13 avril 2020, le FMI a approuvé la demande d'assistance financière du Sénégal et lui a accordé 249,7 millions d'USD au titre du RFI et 147,4 millions d'USD au titre du RCF pour l'aider à répondre à ses besoins urgents de balance des paiements découlant de la pandémie de Covid-19. En contrepartie, le gouvernement s'est engagé, dans le cadre de la première revue de l'ICPE qui a eu lieu peu après l'approbation du CCR, à assurer la transparence des dépenses d'urgence.

ii) Groupe Banque Mondiale

En septembre 2021, le portefeuille de la Banque mondiale au Sénégal était réparti de la façon suivante :

- Vingt projets d'investissement pour un montant de 2,29 milliards de dollars US supportés par l'Association Internationale pour le Développement Economique (AID) ;
- Onze opérations régionales pour un montant de 510,0 millions de dollars US de l'AID ;
- 160 millions de dollars US d'engagements de la Société Financière Internationale (SFI) ;
- 305 millions de dollars US d'engagements bruts de l'Agence Multilatérale de garantie des investissements (MIGA).

La Banque mondiale accompagne le Sénégal dans plusieurs secteurs :

- La gestion des eaux pluviales avec le projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique qui a permis de protéger les zones peuplées exposées au risque d'inondation. Environ 137 500 personnes en ont bénéficié directement (contre 90 000 ciblées initialement) et 571 hectares (pour 343 au départ) ont été protégés. En 2021, le Conseil d'administration de la banque mondiale a approuvé un financement de 155 millions USD pour accompagner le Sénégal dans la deuxième phase du projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique.
- Eaux et assainissement avec le projet pour le secteur de l'eau, le projet d'approvisionnement en eau potable à long terme et le Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire, auxquels s'ajoute l'actuel projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain ;
- Agriculture avec le programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), un programme régional couvrant 13 pays, et ayant produit les résultats suivants au Sénégal : 423 000 producteurs et transformateurs agricoles, dont 38 % de femmes, ont pu tirer parti du développement, de la diffusion et de l'adoption de technologies agricoles améliorées entre 2012 et 2015. Le PPAAO a soutenu la recherche agricole au service d'une agriculture climato-intelligente, contribuant à la mise au point de 14 nouvelles variétés à haut rendement. Le programme a également permis de moderniser les équipements et installations du Centre National de Spécialisation, d'apporter un soutien pour la formation de jeunes chercheurs et de créer une plateforme en ligne pour améliorer la distribution des intrants subventionnés.

- Santé : la Banque Mondiale appuie le plan national de lutte contre le coronavirus par le biais des initiatives suivantes :

a) en avril 2020, dans le cadre du mécanisme d'aide accélérée COVID-19, la Banque mondiale a accordé au gouvernement du Sénégal un crédit de 20 millions dollars US, provenant de l'Association Internationale de Développement (IDA).

b) le projet de renforcement des systèmes régionaux de surveillance des maladies (REDISSE) à travers l'achat d'équipements.

- le projet d'appui aux investissements dans la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent.

a) Protection sociale : le projet de filets sociaux, actuellement en cours pourrait être mobilisé pour renforcer l'aide aux populations vulnérables durant la crise sanitaire. Le montant du décaissement pour aider 560 000 ménages est évalué à 20 millions USD. Ce projet a également bénéficié d'un financement additionnel de 94 millions de dollars en juin 2021.

b) Finances publiques : Le conseil des administrateurs a approuvé une opération d'appui des politiques de développement d'un montant de 100 millions USD pour faire face aux besoins urgents de liquidité.

Par ailleurs, la SFI a également structuré, financé (et conseillé le gouvernement dans le cadre de) un projet IPP dans le contexte du programme de développement d'énergie solaire Scaling Solar auquel participe le Sénégal depuis 2016. Jusqu'à présent, l'initiative a conduit au développement de deux projets solaires qui produiront environ 65 MW d'électricité à un prix très faible (moins de 0,04 centime d'euro/kWh). MIGA a émis des garanties pour soutenir ces deux projets sur le plan des fonds

propres, en plus des prêts de la SFI, afin de fournir une protection contre les risques non commerciaux.

En parallèle de la SFI, la MIGA fournit des services d'assurance contre les risques politiques aux investisseurs et créanciers du secteur privé. Ces garanties protègent les investisseurs contre les risques non-commerciaux et peuvent les aider à accéder à des sources de financement à des conditions et selon des modalités améliorées. Ainsi, l'engagement de MIGA s'est concentré sur les secteurs du transport et des finances, à travers son appui à la modernisation du port de Dakar et à l'accord de swap de devises associé aux émissions d'euro-obligations au gouvernement du Sénégal. En effet, en 2020, le Sénégal bénéficie de cinq garanties MIGA en cours totalisant 309,6 millions de dollars américains dans les secteurs des infrastructures et des finances (voir le rapport sommaire sur le portefeuille en annexe 6). En soutenant des projets éoliens, solaires et le passage des combustibles-augaz, MIGA contribue grandement à une énergie moins chère et plus propre (éolienne et solaire) au Sénégal. MIGA continue de chercher d'autres possibilités de soutenir les activités du CPP par le biais de ses produits d'assurance du risque politique pour l'IED au Sénégal. Plus précisément, MIGA entrevoit des opportunités dans le secteur des transports, y compris les ports et les transports urbains, et recherche des occasions d'appuyer des projets du secteur public dans le secteur des infrastructures grâce à son produit de rehaussement de crédit. Le Gouvernement sénégalais a demandé à MIGA d'envisager d'appuyer un grand projet d'infrastructure urbaine à Diamniadio.

En ce qui concerne l'IED du Sénégal à l'étranger, à la fin juin 2019, MIGA disposait de 94,9 millions de dollars américains en exposition brute pour les investissements en provenance du Sénégal en Sierra Leone, ce qui souligne la tendance croissante des investissements intra régionaux Sud-Sud.

Compte tenu de son engagement accru dans la région Afrique, MIGA a créé un bureau Afrique à Dakar en Octobre 2016. Le bureau collabore très étroitement avec l'unité de gestion du pays ainsi qu'avec le bureau central de la SFI et a établi des partenariats solides avec le gouvernement du Sénégal.

MIGA participe à la Stratégie de Partenariat pays (SPP).

En novembre 2011, la MIGA a émis une garantie de 99 millions de dollars pour soutenir un accord de swap de devises en dollars américains entre la Standard Bank PLC et le gouvernement du Sénégal, que le Ministère de l'Economie et des Finances avait conclu pour se couvrir contre l'exposition au risque de change lié aux Eurobonds 2021. En 2016, les garanties à l'appui du projet d'inspection à destination et de DP World Dakar ont expiré, et celle pour le swap de devises croisées du Sénégal a été résiliée au moment de la résiliation du contrat de swap.

Le 30 juillet 2015, la MIGA a émis des garanties couvrant un contrat de swap de devises EUR/USD de 250 millions de dollars US conclu entre Citibank, Société Générale et Standard Chartered Bank et le ministère de l'Économie et des Finances à titre de couverture contre le risque de change lié aux Eurobonds 2024. La garantie de MIGA couvrait le risque que l'État n'honore pas son obligation en vertu de l'accord de swap. Dans le cadre de la présente opération, dont le produit permettra de refinancer partiellement les Eurobonds 2024, sous réserve du succès de l'Offre Publique d'Achat concomitante à la garantie de la MIGA sera résiliée en totalité, y compris la partie couverte par la Standard Chartered Bank. Le Sénégal a actuellement l'intention de garder le reste de l'Eurobond 2024 (après la gestion du passif) couvert contre le risque de change. L'exposition de MIGA au Sénégal a diminué pendant la période allant des exercices 2013 à 2017, mais elle est restée conforme à la SPP. Par exemple, la deuxième opération de swap de devises croisées facilitée par MIGA était bien alignée sur les priorités de la SPP et du PSE.

Au niveau des initiatives à moyen terme, le Groupe de la Banque Mondiale a mis en place un Cadre de Partenariat Pays quinquennal (CPP) pour le Sénégal qui définit le programme du Groupe de la Banque mondiale (GBM) pour la période des exercices 2020-2024. Ce cadre vise à soutenir le pays sur la voie de l'obtention du statut de pays à revenu intermédiaire d'ici 2035. Pour soutenir l'ambition du Gouvernement de promouvoir une croissance

durable, résiliente et inclusive, telle que définie dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) et le deuxième Plan d'Action Prioritaire (PAP 2A), le CPP s'appuie sur les conclusions du Diagnostic Systématique Pays (DSP) 2018 et du Diagnostic du Secteur Privé 2019 (Country Private Sector Diagnostic - CPSD) et se concentre sur trois domaines prioritaires comme suit : (i) renforcer le capital humain pour accroître la productivité et stimuler le dividende démographique ; (ii) stimuler la compétitivité et la création d'emplois grâce à une croissance portée par le secteur privé ; et (iii) accroître la résilience et la viabilité dans un contexte de risques croissants. La stratégie comprend également trois thèmes transversaux : (i) repousser les limites de l'utilisation du numérique pour soutenir le passage du Sénégal à une économie moderne et inclusive ; (ii) favoriser l'amélioration de la représentation des femmes et réduire l'écart entre les sexes dans les indicateurs clés pour tous les objectifs ; et (iii) atténuer les effets du changement climatique.

iii) Groupe Banque Africaine de Développement (BAD)

Au 31 décembre 2021, le portefeuille du Groupe de la BAD au Sénégal comprend 3128 opérations pour un volume total net d'engagements de 1600961 millions d'Unités de Compte (UC), soit environ 1253798 milliards de FCFA. A titre de comparaison, il comprenait au 31 décembre 2017, 28 opérations pour un volume total net d'engagements de 864,07 millions d'UC, soit environ 7171253 milliards de FCFA, et au 31 décembre 2020 il été constitué de 31 opérations pour un volume de 1 600 millions d'UC, soit 1 253 milliards de FCFA.

La répartition sectorielle des projets nationaux est la suivante : Transport (38 %) ; Rural (22 %) ; Eau et assainissement (5 %) ; Social (12 %) ; Gouvernance (7 %) ; TIC (5,1 %) ; et Energie (7 %), industrie (4 %) Le projet le plus important du portefeuille en termes de montant engagé est le TER approuvé en juin 2017 pour un montant de 153,70 millions d'UC, soit environ 120,5 milliards de FCFA.

Concernant les opérations régionales bénéficiant au Sénégal, le portefeuille du département secteur public de la BAD comprend trois opérations régionales

pour un montant total de 49 milliards de FCFA. Leur répartition sectorielle est la suivante : Energie (51 %), Agriculture/Rural (26,6 %) et Transport (22,4 %). Ces projets multinationaux impliquent le Sénégal ainsi que d'autres pays de la région, notamment la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée et le Mali. La ventilation des opérations régionales est la suivante : Energie (68 %) et infrastructures, (31,04 %).

En ce qui concerne le guichet secteur privé de la BAD au Sénégal, les engagements s'élèvent à environ 191,63 millions UC, soit 150,05 milliards de FCFA (contre 115,3 milliards de FCFA en 2017). Au 31 décembre 2020, le taux de décaissement était de 67,5 %. Il y a six projets qui se sont qualifiés au titre du guichet secteur privé y compris :

- l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio (phase 1) prêt privilégié ;
- l'AIBD ;
- la centrale électrique de Sendou (prêt privilégié et prêt supplémentaire) ;
- la centrale électrique de Malicounda ;
- ligne de crédit à la BNDE (prêt BAD et AGTF) ;
- le projet rizicole de la Compagnie Agricole de Saint-Louis au Sénégal (CASL).

En juillet 2019, le Sénégal a conclu une série de transactions pour couvrir les risques de change associés à son Eurobond 2021 et à son Eurobond 2033. Les opérations de couverture ont été soutenues par une garantie partielle de la Banque Africaine de Développement.

iv) Banque Islamique de Développement (BID)

Le portefeuille de la Banque Islamique de Développement (BID) au 31 décembre 2017, était évalué à 532 milliards de FCFA. Il était composé de vingt-huit projets et programmes destinés à financer le développement du Sénégal. La BID est un bailleur important du Sénégal qui a commencé à accompagner le pays en 1976. Dans le cadre du groupe consultatif de Paris de décembre 2018, la BID a promis à l'Etat du Sénégal un financement de la phase 2 du PSE pour un montant de 871 milliards de FCFA.

En 2019, le portefeuille de la BID a été consolidé par la signature de nouvelles conventions de prêts destinées à des projets de développement. Les accords de financement portaient sur les projets suivants :

- Programme régional de la chaîne de valeur du riz, d'un montant de 28,2 millions d'euros ;
- Projet de réalisation des routes rurales-PROBASE, pour lequel la BID apporte un financement de 17 millions d'euros ;
- Programme national de promotion de la micro finance Islamique au Sénégal (PROMISE) de 60,3 millions d'euros ;
- Subvention d'un montant de 273 000 dollars US pour appuyer la Haute Autorité du WAQF.

La BID a accordé un prêt de 162 millions dollars US pour aider le gouvernement du Sénégal dans ses efforts de lutte contre le COVID-19.

Au 30 août 2020, le groupe de la BID a mis en œuvre au Sénégal 80 projets de développement d'un montant de 2,6 milliards USD. Le groupe a réalisé 143 opérations d'un montant équivalent à un milliard USD. Au total le portefeuille porte sur un montant de 3,6 milliards USD. La BID a accordé une enveloppe de 133 millions USD pour aider le gouvernement du Sénégal à lutter contre la pandémie. Ce montant est réparti comme suit : 5,52 millions USD pour appuyer l'Institut Pasteur de Dakar centre de détection et de prévention du COVID-19, 43,3 millions USD pour le renforcement de capacité des acteurs du secteur de la santé et 84 millions USD pour les aides alimentaires accordées aux ménages vulnérables.

En février 2022, le Conseil d'administration a approuvé un financement de 238,2 millions d'euros pour la construction de l'autoroute Dakar-Tivaouane et Saint Louis.

v) Initiative conjointe G20/ Club de Paris

Le 10 juin 2020, le Sénégal a officiellement annoncé sa participation à l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) et adressé des demandes officielles à ses principaux créanciers officiels bilatéraux, ainsi qu'au Club de Paris. La demande du Sénégal a été approuvée par les représentants des

pays créanciers du Club de Paris le 21 juillet 2020. Le 14 octobre 2020, les membres du Club de Paris et le G20 ont convenu de prolonger l'ISSD de six mois supplémentaires, jusqu'au 30 juin 2021, pour les pays éligibles qui en font la demande. Dans le cadre de l'ISSD, le champ de la dette éligible est limité aux prêts des gouvernements ou des institutions pertinentes des pays créanciers participants conclus avant le 24 mars 2020.

L'ISSD a fait l'objet d'une extension de 6 mois, pour la période allant du 1er janvier à fin juin 2021 et le 1er avril 2021, le Club de Paris a reconnu que la République du Sénégal était éligible pour bénéficier de cette extension de l'initiative. Le 7 avril 2021, les prêteurs bilatéraux du G20 ont accepté une extension supplémentaire de l'ISSD de 6 mois jusque fin décembre 2021. Le Gouvernement s'est dans ce cadre engagé à consacrer les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses dans le but d'atténuer l'impact sanitaire, économie et social de la pandémie du Covid-19 (dans le cadre du programme de résilience économique et sociale-PRES). Par ailleurs, le Gouvernement s'est également engagé à demander à tous ses autres créanciers bilatéraux un traitement du service de la dette conforme à la feuille de route convenue dans le cadre de l'ISSD et à son annexe.

En termes d'impact, cette initiative a permis au Sénégal de réaliser, en 2020, une économie de l'ordre de 28,2 milliards de FCFA (22,8 milliards de FCFA en principal et 5,4 milliards de FCFA en intérêts) ce qui représente 0,2 % du PIB nominal de 2020.

Avec l'extension de l'initiative jusque fin 2021, l'économie totale réalisée grâce à l'ISSD es estimée à 71,2 milliards de FCFA (55,3 milliards de FCFA au titre du principal et 15,9 milliards de FCFA au titre des intérêts et commissions). Ce qui représente 0,5 % du PIB nominal projeté dans la loi de finances pour 2021.

Les principaux partenaires concernés sont les pays membres du G20 signataires du MOU avec le Club de Paris à savoir la Belgique, la Corée du Sud, l'Espagne, la France (AFD et NATIXIS), l'Inde et d'autres pays non-membres du G20 mais participants à savoir l'Arabie Saoudite (le Fonds Saoudien), le

Koweït (le Fonds Koweïtien pour la Développement Economique) et le Fonds Abu DHABI. Pour 2021, au-delà des bailleurs cités, l'initiative a été étendue à la Turquie.

vi) Les autres bailleurs

Le Sénégal a également des relations de financement avec d'autres bailleurs multilatéraux comme la BEI, le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA), le fonds de l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP) pour le développement économique et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Millénium Challenge Corporation (MCC) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID). Le gouvernement du Sénégal a conclu, en 2019, une convention de prêt avec l'AFD d'un montant de 100 millions d'euros pour le financement du TER. En 2020, le financement PIRIOU d'un montant global de 234,1 millions d'euros a été conclu avec la Société Générale. Le financement du stade olympique a été conclu avec Standard Chartered Bank pour un montant global de 264,5 millions d'euros.

En 2021, le Sénégal a levé un total de 591,0 milliards de FCFA sur le marché sous-régional de l'UEMOA (contre 1264,3 milliards en 2020). Les émissions ont porté sur des bons et obligations assimilables du Trésor.

La BOAD a financé, pour un montant de 25 milliards de FCFA en 2020, l'aménagement de la route Louga Ouarack et, pour un montant de 15 milliards de FCFA, le programme de désenclavement des zones de productions agricoles et minières (PDZAM).

9.2.2 Viabilité de la dette selon la Banque mondiale et le FMI

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu. Ce cadre permet aux pays éligibles de calibrer leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement actuelle et future. L'objectif des analyses de la viabilité de la dette est d'évaluer le niveau de dette nécessaire pour écarter les risques. Selon le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD), il existe quatre catégories de risque de surendettement public :

- i) Risque faible : tous les indicateurs d'endettement sont en deçà des seuils de référence et des seuils des tests de résistance ;
- ii) Risque modéré : les indicateurs d'endettement sont inférieurs aux seuils dans le scénario de référence, mais les tests de résistance montrent que les seuils pourraient être dépassés en cas de choc exogène ou de changement brusque de politique macroéconomique ;
- iii) Risque élevé : au moins un des seuils du scénario de référence a été dépassé, mais le pays n'a pas encore de difficultés à rembourser sa dette ;
- iv) Surendettement : le pays éprouve des difficultés à rembourser sa dette.

Les seuils pour les pays les plus performants sont généralement élevés.

Tableau 48.

Seuils et repères d'endettement au titre du CVD

	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
Politique médiocre	30	140	10	14	35
Politique moyenne	40	180	15	18	55
Politique solide	55	240	21	23	70

Source : FMI, Banque Mondiale

Scénario de référence selon le FMI et la Banque mondiale et plan de financement

Selon l'analyse de viabilité de la dette (AVD) réalisée conjointement par les services du FMI et de la banque mondiale avec la collaboration des autorités sénégalaises en décembre 2021. Les hypothèses macroéconomiques à long terme restent globalement inchangées par rapport à l'AVD précédente de juin 2021. Les hypothèses sous-jacentes suivantes ont été retenues dans le CVD :

- **Croissance du PIB réel.** Le taux de croissance du PIB réel du Sénégal est estimé à 5 % en 2021, contre 3,7 % au moment de la troisième revue. Cela s'explique par la reprise généralisée qui est en cours au Sénégal, en particulier dans les secteurs secondaire et tertiaire. La reprise va se poursuivre en 2022, avec une croissance aux alentours de 5,5 %. Le démarrage de la production de pétrole et de gaz apportera un coup de fouet temporaire en 2023 et 2024 puis la croissance devrait ralentir pour s'établir à 5,5 % en 2026, soit à un niveau proche de sa moyenne à long terme d'environ 5 %.
- **Pétrole et gaz.** Le scénario de référence intègre le projet de champ de pétrole en mer de Sangomar (SNE) et le projet gazier de Grande Tortue Ahmeyim (GTA), dont la production devrait débuter au deuxième semestre de 2023. En particulier, la part de la production de pétrole contribuant aux exportations a été abaissée à 70 % (contre 100 %) afin de tenir compte de la part de 30 % qui sera destinée à la société nationale de raffinage.
- **Inflation.** Selon les projections, l'inflation s'établit à 2,5 % en 2021 et oscillera autour de 1,5 % à moyen terme.
- **Déficit du secteur public.** Selon les estimations, le déficit du secteur public, qui inclut le déficit de l'administration centrale, et la capacité de financement et le besoin de financement des entreprises publiques, a atteint 7,4 % du PIB en 2021. Cela s'explique principalement par l'accroissement des déficits budgétaires de l'administration centrale et par des investissements massifs de Petrosen. Le déficit du secteur public devrait se stabiliser aux alentours de 3 % du PIB à moyen terme : le déficit de l'administration centrale converge vers l'objectif régional de 3 % du PIB en 2024.
- **Recettes.** Par rapport à 2019, les recettes fiscales de l'administration centrale ont diminué de près de 1 % du PIB en raison de la pandémie, pour s'établir à 16,7 % du PIB. Selon les projections, les recettes fiscales hors hydrocarbures augmenteront progressivement pour atteindre 20 % du PIB hors hydrocarbures en 2024, conformément aux objectifs de la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT).
- **Déficit du compte des transactions courantes.** Le scénario de référence suppose un déficit du compte des transactions courantes de 10 % en 2020 et 10,6 % en 2021. Le déficit pour 2021 est inférieur à celui établi au moment de la troisième revue (11,3 %), ce qui s'explique principalement par des exportations plus élevées que prévu. Le déficit du compte des transactions courantes devrait diminuer nettement à partir de 2023, dans le sillage du démarrage des exportations de gaz et de pétrole.

Tableau 49.

Résultats obtenus par le Sénégal au titre du CVD (Scénario de référence)

Année	VA de la dette extérieure (pourcentage)		Service de la dette extérieure (pourcentage)		VA de la dette publique totale (pourcentage)	Service de la dette (en pourcentage)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2021	49,8	228,9	23,3	17,1	64,0	24,0
2022	49,4	218,7	20,3	15,3	62,6	25,4
2023	46,2	191,8	18,6	14,7	59,5	25,1

Source : FMI

La valeur actuelle de la dette publique totale devrait diminuer progressivement sous l'effet de l'accélération de la croissance et du rééquilibrage budgétaire. Le ratio valeur actuelle de la dette publique sur PIB reste inférieur à son repère dans le scénario de référence. Le ratio valeur actuelle de la dette sur recettes devrait lui aussi reculer progressivement. Le service de la dette devrait rester important, s'établissant en moyenne à un quart du total des recettes au cours des prochaines années.

Le Risque de surendettement du Sénégal reste modéré mais la marge d'absorption des chocs reste réduite. Selon le rapport du FMI⁶² publié en janvier 2022, l'AVD suppose une combinaison de financements conforme à une stratégie d'emprunt prudente, visant à augmenter progressivement la part de la dette intérieure et à rechercher de nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles. Le gouvernement du Sénégal doit prévoir un financement reposant principalement sur des prêts concessionnels et semi-concessionnels (octroyés par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires) et un emprunt lié à des DTS octroyé par la BCEAO. L'allocation de DTS et l'eurobond de 2021 ne figuraient pas dans le plan d'emprunt de l'AVD précédente, ce qui explique un financement brut supérieur pour 2021 par rapport au scénario de référence précédent (2 061 milliards de francs CFA contre 1 415 milliards de francs CFA).

Par ailleurs, il est à préciser que l'Etat du Sénégal procède à une gestion active de la dette pour améliorer la viabilité de la dette. A titre illustratif, Avec l'émission inaugurale de 775 millions d'euros à 15 ans, réalisée en juin 2021, le Sénégal consolide sa courbe de taux (avec deux émissions) et réalise les meilleures performances que ces comparables de la sous-région.

Également, l'émission en euros permet (i) de consolider l'élargissement de la base des investisseurs européens (ii) de réduire l'exposition des finances publiques au risque de change du fait du lien entre le franc CFA et l'euro et (iii) grâce au rachat de préserver les marges de viabilité de la dette. En effet, en rachetant 68,6 % de l'eurobond 2024, le Sénégal réduit le risque de refinancement de la dette publique en 2024. Le rachat de l'eurobond 2011 qui devrait échoir en 2022, permettrait de sortir définitivement (après un premier rachat en 2018), ces titres qui portaient sur un coupon de 8.75.

Sur la viabilité de la dette, l'opération permet de remplacer, pour une valeur quasiment équivalente, des titres à maturité résiduelle courte par de nouveaux titres à des conditions de maturité et de taux plus favorables (15 ans en moyenne avec 5,375 %). Ainsi, le service de la dette lié à ces nouveaux titres, moins important, présente un impact moins élevé sur le niveau des ratios de viabilité de la dette extérieure de sorte à préserver les marges d'endettement futur. Le pic de 2024, du profil de viabilité, est aplani.

⁶² Rapport des services du FMI (Sénégal) pour les consultations de 2021 au titre de l'article iv, quatrième revue du programme appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique, premières revues au titre de l'accord de confirmation et de l'accord au titre de la facilité de crédit de confirmation et demande de modification de critères de réalisation et d'objectifs quantitatifs. N° 22/8

9.3 La dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

La dette extérieure du Sénégal est composée majoritairement de dettes multilatérales, suivies de dettes bilatérales et d'emprunts commerciaux. Cette

situation s'explique par la volonté des bailleurs de contribuer significativement au financement du PSE. La dette extérieure est largement dominée par la dette multilatérale suivi de la dette commerciale. La progression de la dette commerciale s'explique par les émissions d'eurobonds sur le marché international.

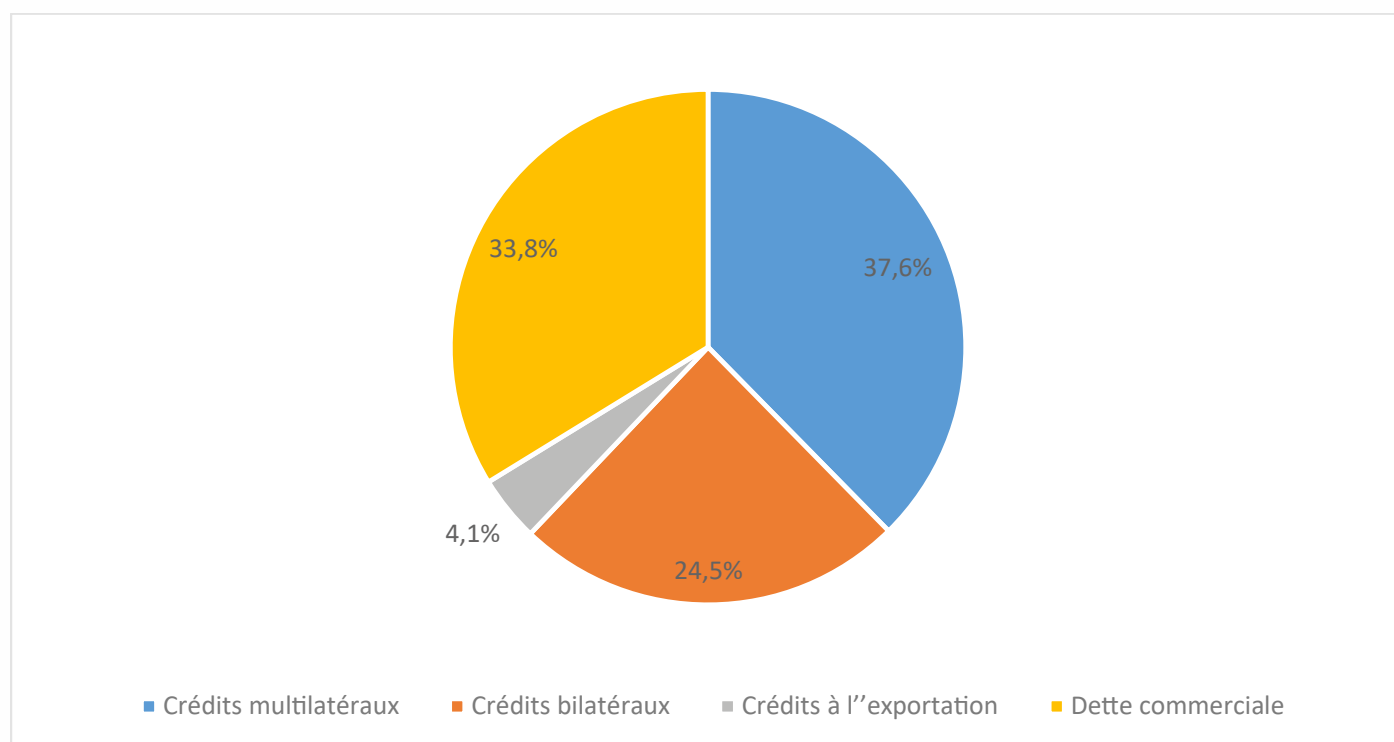
Tableau 50. Composition de la dette extérieure du Sénégal

TYPES DE DETTE (en milliards FCFA)	Encours 2021
Crédits multilatéraux	2869,5
Crédits bilatéraux	1865,4
Crédits à l'exportation	314,3
Dettes commerciale	2574,1
Dettes publique extérieure totale	7623,1

Source : DGCPT

NB : La dette BOAD est reclassée au niveau de la dette intérieure

Figure 13 : Répartition de la dette extérieure entreprises publiques exclues en fonction des bailleurs en 2021



Source : DGCPT

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure (hors opérations de trésorerie) s'élevait à 585,8 milliards de FCFA en 2021. Ce montant est expliqué en majeure partie par la dette commerciale.

Tableau 51. Service prévisionnel de la dette extérieure selon LFR2 2021

Situation à décembre 2021	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total			
	Milliards FCFA	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Nouveau tirage													
Service dû	126,6	46,4	173,0	100,3	40,0	140,3	139,8	132,6	272,5	366,8	219,0	585,8	
Total													
A maturité N-2													
Arriérés													
Service payé			173,0			140,3			272,5			585,8	

Source : LFR 2021

9.3.3 Devises de la dette

Le Sénégal est exposé au risque de change lié au dollar US et au yuan chinois. Pour faire face à ce risque, le Sénégal a établi une stratégie de couverture de certains emprunts souscrits sur le marché des

euro-obligations (500 millions USD). Le Sénégal a signé un contrat de swap USD contre Euro pour couvrir son exposition au dollar US. L'opération a été réalisée en accord avec l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA).

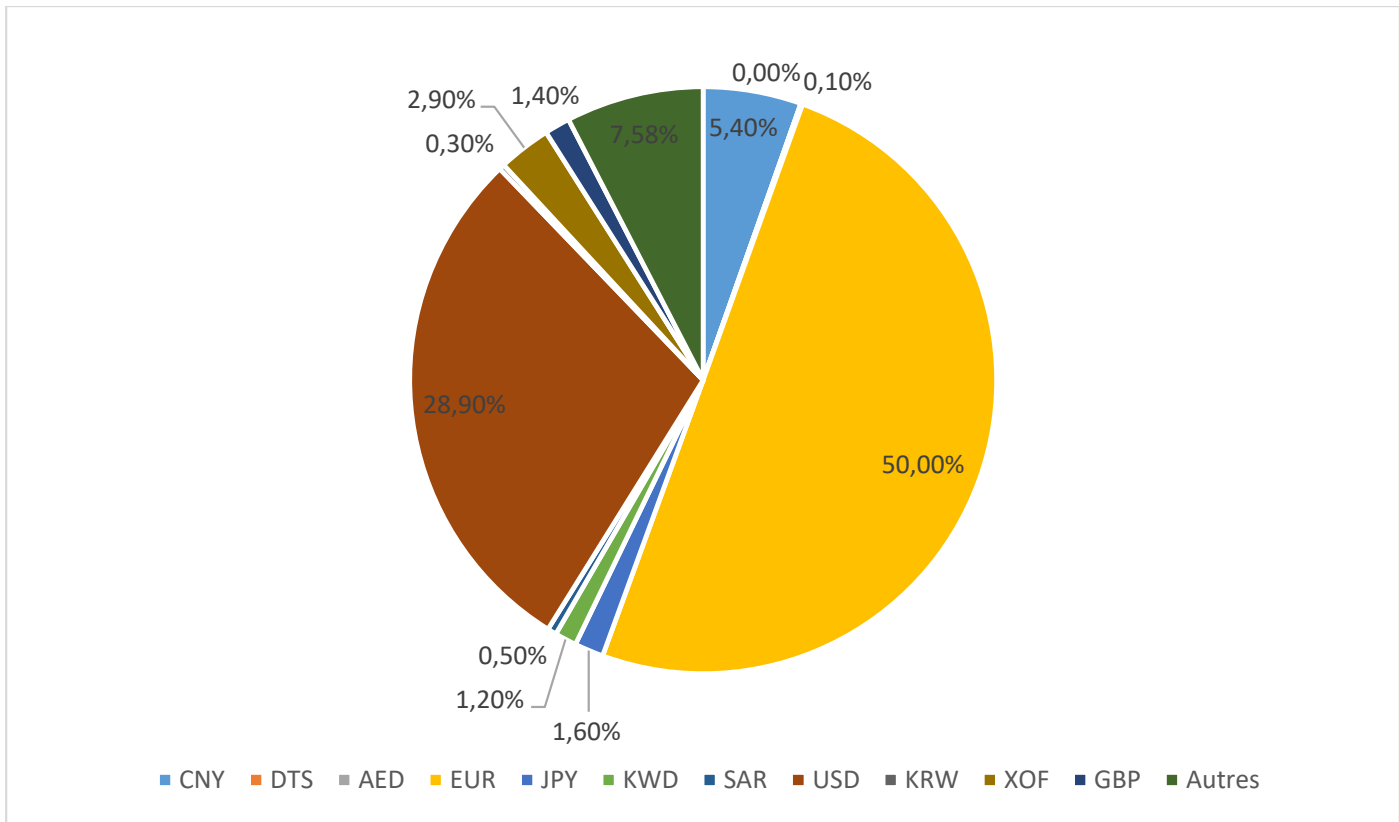
Tableau 52. Composition en devises du portefeuille de la dette extérieure

Devise	Dette totale libellée en milliards de la devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en milliards FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2019	Dette totale exprimée en milliards EUR	Distribution de la dette selon les devises
CNY	4,47	83,9	374,7	0,1	0,6	5,4%
DTS	0,00	793,7	0,0	1,2	0,0	0,0%
AED	0,04	159,6	6,2	0,2	0,0	0,1%
EUR	5,25	655,957	3446,9	1,0	5,3	50,0%
JPY	21,81	5,2	113,4	0,0	0,2	1,6%
KWD	0,04	1934,97	85,3	2,9	0,1	1,2%
SAR	0,23	153,6	35,5	0,2	0,1	0,5%
USD	3,41	583,8	1990,5	0,9	3,0	28,9%
KRW	45,00	0,5	22,5	0,0	0,0	0,3%
XOF	202,10	1	202,1	0,0	0,3	2,9%
GBP	0,12	774,02	96,4	1,2	0,1	1,4%
Autres	Na	na	522,1	na	na	7,58%

Source : DGCP

La dette extérieure du Sénégal est majoritairement libellée en euros (50 %). Cette situation s'explique par la volonté des autorités de privilégier l'endettement en euros au détriment du dollar US dans la cadre de la SDMT.

Figure 14 : Distribution de la dette selon les devises en 2019



Source : DGCPT

9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 Décembre 2021

En 2021, l'encours de la dette intérieure levé par le Sénégal sur le marché intérieur est de 1808,7 milliards de FCFA sur le marché sous-régional de l'UEMOA dont 1758,0 milliards de FCFA en

obligations assimilables du Trésor. Ces ressources de trésorerie ont été levées pour faire face aux dépenses relatives à résilience et à la relance post-COVID. Les obligations du Trésor représentent une source d'endettement complémentaire pour financer les infrastructures. Les obligations sont émises par adjudication via UMOA-Titres ou par syndication (appel public à l'épargne à la BRVM).

Tableau 53.

Répartition de la dette intérieure du Sénégal
en fonction des créanciers

Situation au 31 décembre 2021	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette domestique totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal de l'année 2021
Dette intérieure totale	2673,7	100,0%	17,5
Titres	1808,7	67,6	11,8
Bon du Trésor	50	1,9	0,3
Obligation du Trésor (dont OAT et Sukuk)	1758,0	65,7	11,5
Prêt bancaire (y compris BOAD et FMI)	865,0	32,4	5,7

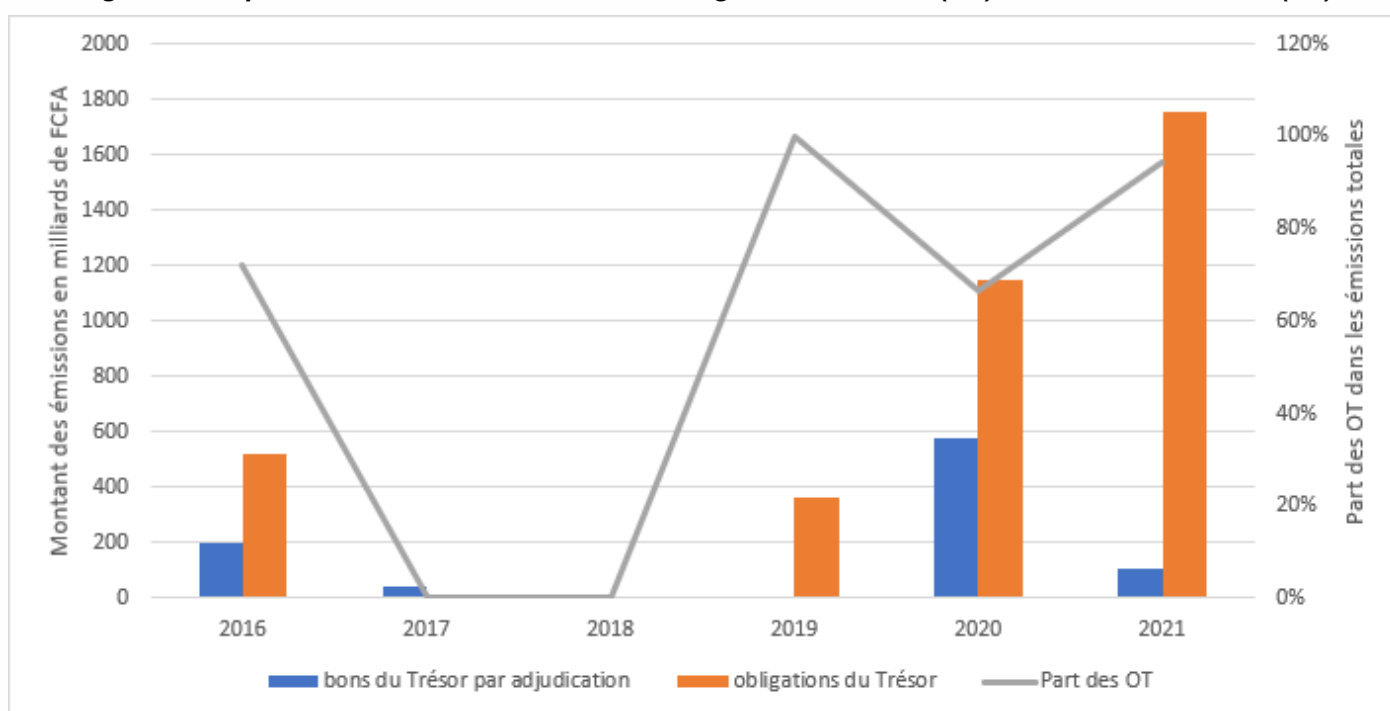
Source : DGCPT

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Les émissions d'obligations du trésor ont connu une tendance haussière entre 2015 et 2016 avant de connaître une baisse en 2017. Cette situation s'explique par la volonté des autorités de reprofiler la dette publique. Toutefois, l'Etat du Sénégal n'a pas réalisé d'émission de titres publics en 2018.

Compte tenu des taux d'intérêt très bas à l'international et de la liquidité mondiale, le gouvernement du Sénégal a préféré émettre sur le marché des euro-obligations. Cependant, les résultats des analyses de viabilité de la dette réalisées en 2018 ont poussé le gouvernement à revenir sur le marché financier régional en 2019. Le Sénégal est revenu activement sur le marché en 2020 et 2021.

Figure 15. Répartition de la dette intérieure en obligations du trésor (OT) et des bons du trésor (BT)



Source : DGCPT

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Les titres de la dette intérieure du Sénégal sont détenus par les banques de l'UEMOA et les

compagnies d'assurance des pays de l'UEMOA. Les amortissements de capital constituent la majeure partie du service de la dette payé à fin décembre 2021.

Tableau 54. Service de la dette dû et payé selon LFR2 2021

2021 En milliards FCFA	Secteur bancaire			Secteur non -bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2021	19,5	3,4	22,9	170,7	86,6	257,3	190,0	89,8	280,2
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2021	19,5	3,4	22,9	170,7	86,6	257,3	190,0	89,8	280,2

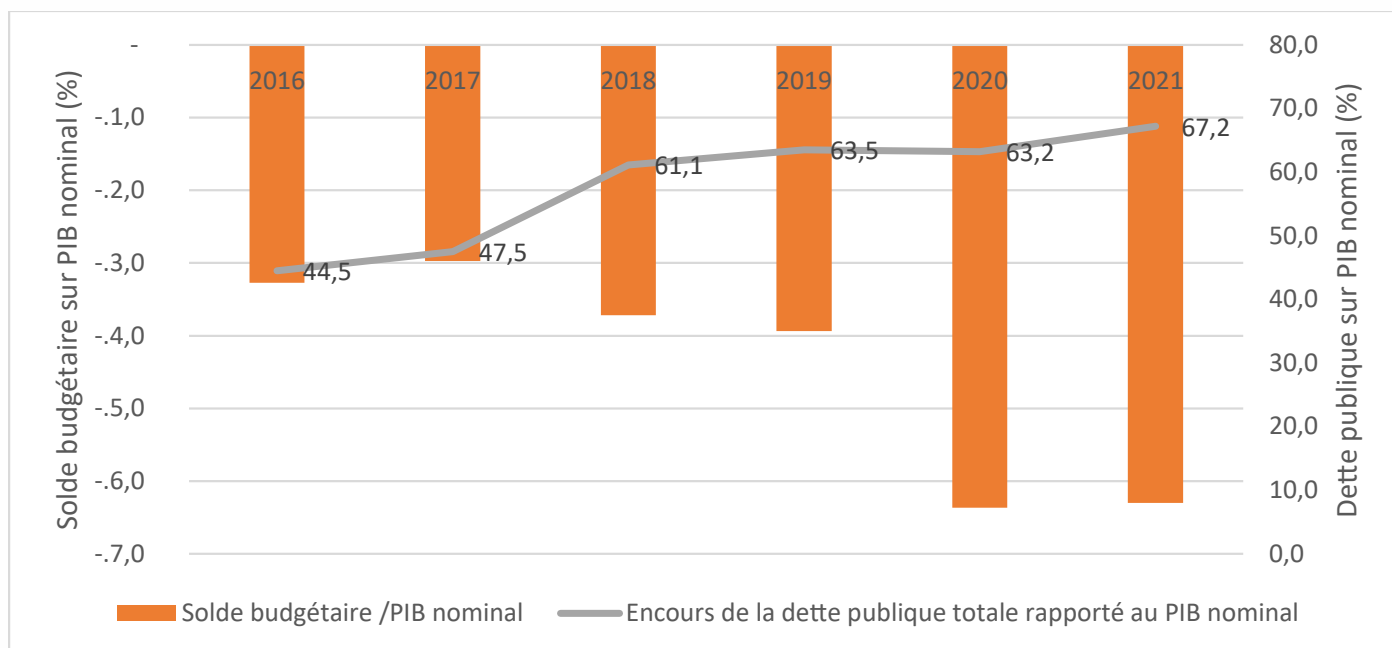
Source : LFR2 2021

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire rapporté au PIB s'est détérioré de 2016 à 2018. A partir de 2019, il se détériore davantage. Les déficits constatés en 2020 et 2021 sont liés à la crise sanitaire. S'agissant du ratio d'endettement, il a connu une hausse tendancielle sur toute la période. Cette situation s'explique par l'accumulation de déficits budgétaires après les allègements de dettes liés aux initiatives pays pauvres très endettés et multilatérale dont le Sénégal avait bénéficié en 2005 et 2006.

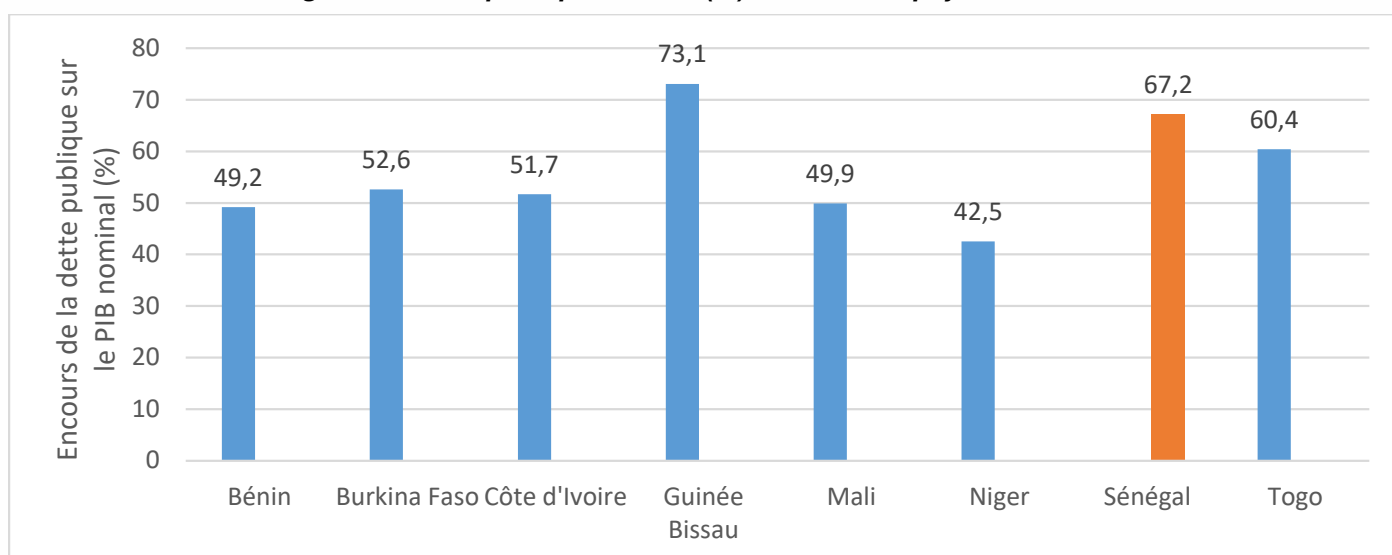
L'analyse conjointe du solde budgétaire et de la dette publique montre que la situation budgétaire du gouvernement est soutenable. Le changement d'année de base a permis de stabiliser les ratios dette publique et solde budgétaire global sur PIB. La comparaison des ratios d'endettement des différents pays révèle que le Sénégal est au-dessus de la moyenne des pays de l'UEMOA.

Figure 16. Ratio déficit budgétaire sur PIB et dette publique sur PIB au Sénégal



Source : DGCP

Figure 17. Dette publique sur PIB (%) en 2021 des pays de l'UEMOA



Source : Commission de l'UEMOA, DGCP

Tableau 55. Emissions du Sénégal sur le marché des euro-obligations

Date d'émission	Montant en millions USD	Taux (%)	Date de maturité
2011	500	8,75	2021
2014	500	6,25	2024
2017	500	6,25	2033
2018	1200	4,75	2028
2018	1000	6,75	2048
2021	923	5,375	2037

Source : Bloomberg

Tableau 56. Détail des titres en vie à fin décembre 2020

LIBELLE	Identifiant	Encours (en milliards de FCFA)
SN - 5,85% - 3 ans - 09.décembre.22	SN0000001207	128,9
SN - 5,9% - 7 ans - 22.mars.23	SN0000000936	123,7
SN - 6,15% - 7 ans - 19.octobre.27	SN0000001447	73,8
SN - 6,15% - 7 ans - 16.septembre.26	SN0000001173	55,3
SN -BT - 12 mois - 15.août.21	SN0000001413	55,0
SN - 6% - 5 ans - 02.juin.25	SN0000001348	54,0
SN - 6,15% - 7 ans - 09.décembre.26	SN0000001223	49,8
SN - 5,85% - 3 ans - 19.octobre.23	SN0000001421	48,5
SN - 6% - 5 ans - 19.octobre.25	SN0000001439	42,8
SN - 6% - 5 ans - 07.juin.24	SN0000001132	39,9
SN - 5,85% - 3 ans - 06.juillet.23	SN0000001389	38,5
SN - 5,85% - 3 ans - 13.janvier.23	SN0000001231	38,5
SN - 6% - 5 ans - 09.mars.25	SN0000001264	36,8
SN - 5,85% - 3 ans - 16.septembre.22	SN0000001157	35,5
SN - 6,15% - 7 ans - 07.juin.26	SN0000001140	34,4
SN - 6% - 5 ans - 27.juillet.25	SN0000001397	33,0
SN - 6% - 5 ans - 10.février.25	SN0000001256	30,7
SN - 6% - 5 ans - 15.juin.25	SN0000001363	30,0
SN - 5,85% - 3 ans - 02.juin.23	SN0000001330	28,5
SN - 5,75% - 3 ans - 21.décembre.23	SN0000001504	27,5
SN - 6% - 5 ans - 09.novembre.25	SN0000001488	27,5
SN - 5,85% - 3 ans - 14.avril.23	SN0000001280	26,7
SN - 5,85% - 3 ans - 15.juin.23	SN0000001355	25,0
SN - 5,8% - 3 ans - 10.février.23	SN0000001249	24,3
SN - 6% - 5 ans - 14.avril.25	SN0000001298	23,0
SN - 6% - 5 ans - 09.décembre.24	SN0000001215	21,3
SN - 6,15% - 7 ans - 09.mars.27	SN0000001272	18,3
SN - 6,25% - 7 ans - 10.septembre.22	SN0000000878	12,9
SN - 6,15% - 7 ans - 14.avril.27	SN0000001306	5,3

Source : UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- **Réalisations** : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient

correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- **Estimations** : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;
- **Projections ou prévisions économiques** : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de [activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA) / V \cdot N)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de [l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para- public).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en termes d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



*Ensemble, construisons
l'UMOA de demain*



Benin



Burkina



Côte d'Ivoire



Guinée-Bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle
BP 4709 Dakar - Sénégal | Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org